



Rapport

du

Département de l'économie
et de l'action sociale

Exercice 2014

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ACTION SOCIALE

1. EN BREF

1.1. Introduction

Suite à la publication du programme de législature 2014-2017 en avril 2014, le département a élaboré les lignes directrices de sa politique pour les années à venir.

Deux objectifs stratégiques majeurs sont pilotés par le département:

- favoriser le développement économique;
- renforcer la cohésion sociale et l'intégration professionnelle.

De plus, le département est impliqué dans la réalisation d'un troisième objectif majeur piloté par le DFS, consistant à améliorer le pilotage de l'Etat.

Toutes les entités qui composent le département contribuent directement à la concrétisation d'un ou plusieurs de ces objectifs majeurs, derrière lesquels de multiples chantiers ont été ouverts. La nouvelle structure associant action sociale et économie se révèle particulièrement pertinente à la lumière des ambitions affichées par le Conseil d'Etat.

En matière de **développement économique**, 2014 a été faste. La concrétisation du pôle d'innovation neuchâtelois Microcity, les très nombreux événements liés à l'innovation et surtout la reconnaissance de la candidature neuchâteloise au sein du Parc suisse d'innovation SIP West ont permis de mettre en évidence l'excellence du savoir-faire cantonal dans les micro-nanotechnologies et la micro-fabrication, tout au long d'une année joliment ponctuée par les images de la mission Rosetta. Parallèlement, d'importants projets d'investissements d'entreprises installées ainsi que d'implantation d'activités nouvelles ont été concrétisés avec l'appui du département. Finalement, au plan législatif, le Grand Conseil a adopté la loi sur l'appui au développement touristique, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015, tandis que les travaux relatifs à la loi sur l'appui au développement économique ont beaucoup avancé, afin que le dossier soit porté devant le Grand Conseil en 2015.

En matière de **cohésion sociale et d'intégration professionnelle**, la priorité est donnée à la réduction des besoins d'assistance, à travers une intégration professionnelle renforcée de la population neuchâteloise. Cinq axes stratégiques concourant à cet objectif ont été posés, autour desquels s'articulent de très nombreux projets:

- La reconnaissance du travail;
- La prévention de la pauvreté et de l'exclusion professionnelle;
- La redéfinition de la stratégie d'appui à l'intégration professionnelle;
- La maîtrise de la facture sociale;
- La lutte contre les abus.

Derrière chacun de ces axes, de nombreuses mesures ont été déployées, tantôt au titre d'expériences pilotes, tantôt dans une perspective pérenne.

En matière de reconnaissance du travail, l'adoption par le Grand Conseil de la modification de la loi sur l'emploi en vue d'introduire un salaire minimum est un signal très fort, même si la décision fait actuellement l'objet d'un recours. D'autres mesures importantes ont été prises pour améliorer la condition des travailleurs et lutter contre les effets de seuil, telles que la revalorisation générale des allocations familiales, l'augmentation des subsides d'assurance-maladie pour les personnes à faible revenu, l'extension de la CCT du commerce de détail consécutive à l'élargissement des horaires d'ouverture des magasins votée à fin 2013 ou encore l'augmentation des franchises sur le revenu pour les requérants d'asile et admis provisoires exerçant une activité professionnelle.

En matière de prévention de la pauvreté et de l'exclusion professionnelle, outre les moyens supplémentaires investis dans le case management par l'intermédiaire du DEF, le renforcement des bourses d'études s'est concrétisé sur un plein exercice et des réflexions ont été initiées pour renforcer l'action de prévention contre l'endettement. Par ailleurs, le déploiement du dispositif ACCORD qui a marqué l'année 2014 a permis de concrétiser le concept d'une porte d'entrée unique vers les prestations cantonales sous condition de ressources, dans un cadre mieux structuré et plus équitable.

En ce qui concerne la redéfinition de la stratégie d'appui à l'intégration professionnelle, un important chantier a été ouvert dans une approche largement participative incluant l'ensemble des services concernés et les employeurs, pour repenser fondamentalement l'organisation du dispositif public d'appui aux demandeurs d'emploi. La logique privilégiée consiste à décloisonner, afin de:

- fournir un appui en fonction des besoins du bénéficiaire plutôt qu'en fonction de son statut;
- faciliter le renforcement des relations avec les employeurs et partenaires du dispositif;
- permettre à chaque service du dispositif de se focaliser sur son cœur de métier.

Parallèlement à cette démarche de réflexion qui aboutira, en 2015, à la présentation de la nouvelle stratégie dans le cadre d'un rapport au Grand Conseil, nombre d'améliorations ont été apportées au cours de l'année 2014, avec un renforcement des mesures d'insertion socioprofessionnelle, pour les bénéficiaires de l'aide sociale, la mise en œuvre du programme d'intégration cantonal (PIC) pour favoriser la bonne intégration socioprofessionnelle des migrants, l'extension dans le cadre d'une phase test des mesures proposées aux demandeurs d'emploi non indemnisés par l'assurance-chômage, la mise en œuvre d'un projet-pilote réseau CII pour la détection et le suivi de cas complexes, la création d'une offre de cours de français dans le cadre du second accueil, etc.

Du côté de la maîtrise de la facture sociale, l'année 2014 a été marquée par la décision d'harmonisation de la facture sociale entre l'Etat et les communes, s'inscrivant dans la continuité de l'introduction du dispositif ACCORD. Désormais, toutes les prestations du dispositif seront financées par l'Etat et les communes selon une clé de répartition unique, ce qui constitue une avancée majeure. Parallèlement, des mesures ont été prises dans le cadre des budgets 2014 et 2015 afin de contenir la croissance des dépenses. En 2014, les normes d'aide matérielle ont été revues à la baisse pour les jeunes bénéficiaires de moins de 35 ans sans charge de famille, de même que les suppléments pour ménages ont été réduits. Pour 2015, outre les effets attendus du salaire minimum sur la facture sociale, des mesures d'économies ont été décidées principalement dans le cadre des subsides d'assurance-maladie pour bénéficiaires de l'aide sociale, ainsi que dans l'organisation des MIP pour personnes arrivant en fin de droit. Finalement, hors du champ de la facture sociale proprement dite, des mesures ont été décidées quant à l'imputation de la fortune des bénéficiaires des PC-AI, tandis que le Grand Conseil a refusé de réduire les montants reconnus au titre de dépenses personnelles des bénéficiaires PC en EMS.

En ce qui concerne le dernier axe intitulé lutte contre les abus, un projet conjoint DEAS-DFS a été lancé pour coordonner la lutte contre les abus en matière fiscale, en matière de marché du travail et en matière de perception indue de prestations sociales. Des mesures renforcées de contrôle et de sanction se déploieront durant les prochaines années, après une phase de communication préventive.

Concernant l'objectif stratégique d'**amélioration du pilotage de l'Etat**, le DEAS est impliqué aux côtés d'autres départements dans le projet de réforme de l'Etat, notamment à travers le service de statistiques. Le département travaille en tant que pilote à l'instauration d'un véritable "cockpit" qui fournira une vision synthétisée de nombreux indicateurs facilitant la compréhension, voire l'anticipation d'évolutions influençant l'action du département, de même que le suivi des projets stratégiques, de la consommation des ressources et des résultats obtenus.

Du côté de la **gestion opérationnelle**, l'année 2014 a été marquée par la réorganisation complète ou partielle de plusieurs entités du département. De plus, après avoir géré à fin 2013 la fermeture du centre d'accueil cantonal de Perreux, le département a accompagné l'ouverture du nouveau centre fédéral. Cependant, le retard pris par la Confédération dans le déploiement de son projet, couplé à un important afflux de requérants d'asile fuyant leurs pays en crise, a obligé le service des migrations à organiser l'ouverture en urgence de deux structures d'accueil provisoires en abri de protection civile, ce qui a demandé un engagement intense du service.

1.2. Service de l'économie

2014 a été à plus d'un titre une année marquée par l'innovation dans le canton de Neuchâtel, notamment par l'inauguration du bâtiment de Microcity qui constitue désormais un pôle d'innovation autour d'acteurs qui y sont dédiés tels que l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), le Centre suisse d'électronique et de microélectronique (CSEM), la Haute École Arc (HE-Arc), l'Université de Neuchâtel (Unine) et Neode parc technologique et industriel Neuchâtel (Neode).

De surcroît, la candidature neuchâteloise a été retenue pour faire partie du futur Parc suisse d'innovation dans le cadre du hub SIP West, fondé conjointement par 5 cantons (NE, VD, VS, FR, GE) et l'EPFL. Ce projet de Parc suisse d'innovation est appelé à créer une vitrine nationale et internationale, et à renforcer la position de la Suisse sur la carte mondiale de l'innovation scientifique et technologique. Dans ce cadre, le site neuchâtelois constitue le pôle d'excellence reconnu sur les thématiques des micro-nanotechnologies et de la micro-fabrication. Cette reconnaissance constitue un succès majeur pour le canton, qui s'est très fortement impliqué dans le projet.

Concernant l'appui au développement économique, 497 visites et rencontres d'entreprises locales ou externes ont été réalisées par les collaborateurs du service de l'économie (NECO). 53 nouveaux projets économiques ont fait l'objet d'appuis conventionnés, tandis que 109 mises en relations ont été effectuées, dont 53 concernent des partenariats d'affaires et 17 de la recherche de financement. De plus, afin de renforcer les relations avec les décideurs au sein des directions générales de multinationales présentes sur territoire neuchâtelois, deux voyages aux États-Unis ont été organisés.

Sur le plan des projets majeurs ayant fait l'objet de communications publiques, on relèvera la concrétisation de l'investissement d'une nouvelle manufacture dans le domaine du luxe qui devrait employer plus de 300 personnes à terme, la décision d'une entreprise biopharma déjà installée de créer un nouveau site de production dans le canton avec plus de 100 nouvelles places de travail à la clé ou encore le lancement dans le canton d'une production pilote de panneaux solaires ultraperformant par un grand groupe international.

Au niveau de l'office de promotion économique (OPEN), le résultat global des actions entreprises en 2014 est le meilleur depuis le redéploiement des activités exogènes en 2009. Avec 23 implantations en 2014, l'objectif quantitatif annuel (12) a été largement dépassé. Qualitativement, les projets implantés s'inscrivent pleinement dans la stratégie cantonale de développement et contribuent au renforcement des chaînes de valeur existantes. Un projet s'inscrit toutefois en décalage et constitue une opportunité saisie par le canton hors de ses domaines d'action stratégiques, avec l'arrivée à Neuchâtel du siège administratif de l'European Professional Club Rugby (EPCR), organisateur des Coupes d'Europe de Rugby.

Le dynamisme réjouissant de l'économie cantonale s'est également traduite du côté de l'office du registre du commerce (OCRC). Ce dernier a connu, en 2014, un nombre élevé de nouvelles inscriptions, notamment de personnes morales, se plaçant 2e suisse au niveau du taux de croissance. La barre des 10.000 entités actives inscrites dans le canton a été dépassée en novembre.

Concernant le programme de la Loi fédérale sur la politique régionale (LPR), 6 projets ont fait l'objet d'une décision d'aide pour le volet cantonal, dont 4 sous forme d'aides à fonds perdu et 2 sous la forme de prêts.

Certains projets ont notamment concerné la mise à disposition de capacités immobilières et foncières dédiées au développement économique. La LPR a ainsi été mise à profit pour améliorer les conditions-cadres offertes par le canton, aux côtés d'autres mesures telles que la concrétisation d'une offre complémentaire pour un cursus bilingue en école privée jusqu'à la fin du cycle 3.

D'autres projets LPR se sont inscrits dans le volet de développement de l'offre touristique, constituant un appui au renforcement d'un secteur qui a fait l'objet de beaucoup d'attention en 2014. Ainsi, une nouvelle base légale d'appui au développement touristique a été adoptée par le Grand Conseil et est entrée en vigueur en 2015. De plus, une étude conjointe Etat-BCN-CNCI portant sur le secteur touristique et son potentiel de développement a été publiée. Et finalement, de gros efforts ont été déployés par le NECO pour obtenir l'extension par la Confédération du périmètre éligible aux soutiens de la Société Suisse de Crédit Hôtelier (SSCH) sur l'entier du territoire neuchâtelois, engagement qui trouvera sa concrétisation durant le premier semestre 2015.

1.3. Service de l'emploi

En moyenne annuelle, le taux de chômage cantonal s'est fixé à 5,3% en 2014, contre 5,2% en 2013. Le contraste entre l'évolution du chômage et celle de l'emploi, au niveau neuchâtelois, continue d'interpeler. En effet, selon les dernières statistiques disponibles (3^e trimestre 2014), le canton enregistre une hausse d'environ 2150 emplois en variation annuelle, accentuant encore le paradoxe neuchâtelois.

Le projet de redéfinition de la stratégie d'appui à l'intégration professionnelle, qui vise à surmonter ce paradoxe, est piloté directement par le secrétariat général du DEAS. Toutefois, dans la mesure où le projet renforce le rôle du service de l'emploi en tant que pôle de compétences dédié à l'intégration professionnelle, le projet a logiquement impliqué le service de l'emploi de manière intense.

Dans cette perspective et conformément à la stratégie annoncée en 2012, le service de l'emploi (SEMP) a poursuivi sa réforme durant toute l'année 2014.

Au sein de l'office régional de placement (ORPN), les travaux se sont poursuivis dans le groupe de travail Profiling et des chefs de groupes ont été désignés. D'importantes réformes ont été initiées sur le plan des mesures d'intégration professionnelle (MIP) et l'entrée en vigueur du nouveau processus ACCORD a fortement impacté le travail réalisé à l'office des emplois temporaires (OFET).

L'année 2014 aura aussi été celle de la refonte des cours de technique de recherche d'emploi, ainsi que celle de la finalisation du projet d'optimisation des programmes spécifiques d'emploi temporaire. La consolidation de la notoriété de ProEntreprises s'est poursuivie au travers d'une campagne radio et de la mise sur pied de deux "5 à 7", l'un pour les secteurs de la vente, l'autre pour les agences de placement et de location de services.

Sur le plan de la lutte contre les abus, un projet a été initié afin d'apporter une réponse appropriée aux attentes du Conseil d'Etat fixées dans son plan de législature 2014-2017. Le volume des dossiers ouverts et traités durant l'année a également augmenté, ainsi que le montant de la masse salariale non déclarée aux assurances sociales obligatoires, le nombre de sanctions prononcées ainsi que le montant des amendes. Cette tendance devrait se poursuivre ces prochaines années.

Le service de l'emploi poursuit donc sa mue en s'adaptant aux évolutions du contexte cantonal en matière de réinsertion professionnelle, ceci afin de renforcer son efficacité et la qualité de ses prestations, dans le but d'aider les nombreux demandeurs d'emploi neuchâtelois à se réinsérer rapidement et durablement.

L'année 2015 verra notamment se concrétiser le nouveau dispositif de prise en charge optimisée et différenciée des demandeurs d'emploi grâce à la mise en place du centre de compétences "Profiling" qui permettra l'activation rapide d'un processus ciblé sur le profil des demandeurs d'emploi.

1.4. Service des migrations

L'année sous revue a été marquée par un afflux significatif de requérants d'asile en Suisse qui a conduit à l'ouverture, dans le canton, de deux nouvelles structures provisoires d'accueil en abri de protection civile, l'une à La Tène au mois de juillet et l'autre aux Hauts-Geneveys au mois d'octobre. Tout au long de l'année, l'organisation du premier et du second accueil ont constitué un véritable défi pour le personnel du service, qui a fait tout son possible pour offrir aux requérants un accueil digne de ce nom malgré des conditions opérationnelles difficiles.

Du côté des centres d'accueil fédéraux présents dans le canton, le cantonnement militaire des Pradières, utilisé aux fins d'hébergement de requérants d'asile sous la responsabilité de la Confédération, a été fermé au mois d'avril. Parallèlement, un contrat de bail a été signé avec la Confédération pour l'exploitation d'un centre fédéral sur le site de Perreux avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Pour 2015, les perspectives dépendront de l'évolution de la situation de l'asile, ainsi que de l'avancement des travaux dans le cadre du projet fédéral de restructuration du domaine de l'asile. L'acceptation, le 9 février 2014, de l'initiative populaire fédérale "Contre l'immigration de masse" et sa mise en œuvre risquent également d'impacter fortement les activités du service à l'avenir.

1.5. Service de la cohésion multiculturelle

Pour le service chargé de l'intégration des personnes migrantes et de la prévention des discriminations, 2014 a été principalement l'année de la mise en œuvre du Programme d'intégration cantonal (2014-2017) dont les objectifs s'étendent sur quatre ans et concernent huit domaines d'encouragement (primo-information, conseil, protection contre la discrimination, langue, encouragement préscolaire, employabilité, interprétariat communautaire et intégration sociale). La gestion des forfaits d'intégration (concernant l'intégration socio-professionnelle de certaines personnes réfugiées et/ou admises à titre provisoire) est transversale aux autres domaines.

Les objectifs suivants ont été privilégiés:

- Renforcer l'accueil des nouvelles et nouveaux arrivant-e-s, notamment par des entretiens individualisés;
- Optimiser le parcours de l'apprentissage linguistique et de son articulation avec l'insertion professionnelle;
- Assurer une meilleure coordination des offres d'encouragement préscolaire ainsi qu'un renforcement du suivi à domicile et des mesures qui favorisent l'égalité des chances;
- Renforcer les collaborations interinstitutionnelles dans le domaine de l'emploi.

Dans sa mission qui vise à favoriser l'intégration des migrant-e-s à prévenir les discriminations, le service a aussi rempli ses tâches et mandats usuels, notamment l'établissement de rapports de naturalisation, les consultations et informations sociales y compris matière de discrimination, la gestion du centre d'interprétariat et la coordination et le suivi des projets. Il a aussi assuré le secrétariat de la commission pour l'intégration et la cohésion multiculturelle.

Finalement, à la suite des recommandations de l'audit du service mandaté par le Conseil d'Etat en 2012, certaines mesures, dont une nouvelle organisation de sa structure hiérarchique, ont été mises en place. Les prestations effectuées par le COSM ont été réparties dans trois différents secteurs ("Accueil, conseil et information"; "Encouragement de l'intégration"; "Naturalisations"), avec une équipe de direction qui assure la transversalité des thématiques.

1.6. Service de l'action sociale

C'est à une véritable révolution organisationnelle que les usagers ont été confrontés en 2014 sur le plan de l'accès aux prestations sous condition de ressources. Au 6 janvier, huit guichets sociaux régionaux (GSR) sont entrés en phase opérationnelle sur l'ensemble du territoire cantonal concrétisant ainsi le projet ACCORD d'harmonisation et de coordination des prestations sociales. Créés par les communes en partenariat avec le service de l'action sociale, les GSR constituent désormais les nouveaux points d'accès au domaine social dans les régions, dans un ambitieux mouvement de décentralisation devant mener vers davantage de proximité avec l'utilisateur, d'efficacité opérationnelle et d'équité.

Sur le plan de l'aide sociale, le bouclage final 2013, réalisé à la fin du 1^{er} semestre 2014, indique des dépenses d'aide matérielle en progression dans le canton de Neuchâtel, à hauteur de 101.228.385 francs (+ 9,76%). Mais les dépenses 2014 (en attente du bouclage final) se montent à 101.436.735 francs. On constate ainsi que le niveau des charges d'aide matérielle a été stabilisé en 2014. Ce résultat est à mettre notamment en lien avec la promulgation, au 1^{er} mars 2014, de nouvelles normes très restrictives (réductions des prestations destinées aux jeunes de moins de 35 ans sans charge de famille, ...).

Sur le plan du recouvrement et des avances de contributions d'entretien (pensions alimentaires), l'office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (ORACE) a enregistré une légère progression des nouvelles demandes d'intervention en 2014. Le régime d'avances reste cependant très (trop!) modeste dans le canton de Neuchâtel en comparaison intercantonale et ne permet pas d'éviter véritablement le recours à l'aide sociale. La dépense nette à charge de l'Etat ne se monte qu'à environ 500.000 francs.

Le domaine des aides à la formation (bourses et prêts d'études) ayant vécu une modification majeure en 2013 avec la nouvelle législation cantonale visant à aider moins de boursiers mais avec

davantage de moyens, les résultats sur un exercice complet (année scolaire 2013-2014) sont clairement visibles pour la 1^{ère} fois en 2014. Le nombre de boursiers s'est considérablement réduit (843 en 2014 contre 1477 en 2013) mais, comme souhaité, le montant moyen des bourses octroyées a très nettement progressé, passant de 3712 francs en 2013 à 6073 francs en 2014.

Enfin, en ce qui concerne l'assurance obligatoire des soins, le canton de Neuchâtel a connu une faible progression des primes LAMal en 2014, de sorte que la prime moyenne cantonale s'est rapprochée de la moyenne suisse. L'allocation budgétaire pour la réduction individuelle des primes (subsides LAMal) a été notablement augmentée dans le canton (+ 7 millions de francs), permettant ainsi que les efforts en matière de lutte contre les effets de seuil puissent être poursuivis.

1.7. Service de statistique

Au cours de l'année 2014, le service de statistique a eu l'occasion de réaliser divers projets transversaux pour l'administration cantonale. Il a par exemple été impliqué dans le vaste projet de réforme de l'Etat. Dans ce cadre, il est prévu que le système de conduite de l'administration cantonale soit entièrement revu, notamment alimenté par une batterie d'indicateurs statistiques synthétisés sous la forme de tableaux de bord. Les objectifs principaux de ces nouveaux outils sont la maîtrise de l'information, la compréhension et le suivi chiffré des phénomènes et, si possible, l'anticipation des changements.

Le service de statistique a en outre finalisé la publication sur Internet de plusieurs indicateurs de l'enseignement obligatoire, réalisés en étroite collaboration avec le service de l'enseignement obligatoire. Ces indicateurs, à disposition du public, offrent par exemple des comparaisons temporelles des effectifs scolaires, facilitant ainsi l'observation de tendances sur plusieurs années scolaires. Parmi les autres travaux d'importance, les statistiques démographiques, financières et fiscales ont fait l'objet d'une attention particulière.

Pour quelques communes neuchâteloises, le service a introduit un système de tableaux de bord interactifs destinés à offrir un appui décisionnel aux responsables politiques et administratifs. Qu'il s'agisse d'indicateurs relatifs à la population, à l'emploi, aux bâtiments, aux logements, à la fiscalité ou par exemple aux finances, cette approche novatrice a pour but d'apporter des constats précis, chiffrés et dynamiques dans de nombreux domaines, notamment la gestion des déchets, l'organisation de l'accueil de la petite enfance, la gestion des soins à domicile, l'aménagement du territoire ou encore la planification des transports.

2. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

2.1. Missions

Conformément à l'article 5 du règlement d'organisation du Département de l'économie et de l'action sociale (RO-DEAS) du 13 novembre 2013, le secrétariat général du département (SEAS) est chargé des tâches de coordination, de planification, de conseil et d'information.

Il a notamment pour tâches de:

- a) Conseiller et assister le chef du département;
- b) Gérer et administrer le secrétariat du chef du département;
- c) Assurer la coordination des activités internes au département;
- d) Assurer la coordination interdépartementale;
- e) Coordonner et contrôler les procédures financières;
- f) Assumer les tâches incombant au département en matière de ressources humaines;
- g) Veiller à la communication et à l'information interne et externe en collaboration avec la chancellerie d'Etat.

Il gère également la cellule transport et assure le secrétariat de l'office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs du travail.

2.2. Ressources

Le SEAS compte 7 collaborateurs, correspondant à 5,8 EPT.

2.3. Événements principaux

Si l'exercice 2013 a été marqué par le changement de législature, l'entrée en fonction de J.-N. Karakash, conseiller d'Etat à la direction du département et la réorganisation des départements, l'exercice 2014 a lui été marqué par la transmission au Grand Conseil, en mai, du programme de législature 2014-2017 et du plan financier qui l'accompagne, puis par leur mise en œuvre.

Dans son programme, le Conseil d'Etat a défini sa vision, identifié cinq axes stratégiques et mis en lumière trois mesures phares. Dans ce cadre, les objectifs spécifiquement fixés au département sont:

- Favoriser le développement économique;
- Renforcer la cohésion sociale et l'intégration socio-professionnelle;
- Améliorer le pilotage politique et stratégique de l'Etat.

En lien avec l'objectif de renforcement de la cohésion sociale et l'intégration socio-professionnelle, la responsabilité du projet "Intégration professionnelle" est assurée par un collaborateur du secrétariat général (voir ci-dessous); ce projet fera l'objet d'un rapport du Conseil d'Etat qui sera soumis au Grand Conseil durant le second semestre 2015.

2.4. Activités/Réalisations

Dans le cadre de ses activités de coordination et de conseil, le secrétariat général a en particulier été amené à coordonner et/ou suivre les dossiers principaux suivants:

Dossiers du Grand Conseil clos en 2014

- Retrait de l'initiative populaire "Pour des allocations familiales équitables", du 20 septembre 2011, suite à la décision du Conseil d'Etat d'augmenter, au 1er janvier 2015, les montants mensuels des allocations familiales de 20 francs pour les deux premiers enfants;
- Rapport 12.154com de la commission législative à l'appui d'un projet de décret soumettant une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale concernant un congé maternel d'adoption; rapport traité par le Grand Conseil lors de la session de janvier 2014;
- Rapport 13.602com d'information de la commission Formation-emploi sur la fin de son activité; rapport traité par le Grand Conseil lors de la session de janvier 2014;
- Rapport 13.007 du Conseil d'Etat et d'une commission temporaire à l'appui d'un projet de loi sur le développement du tourisme (LTour); rapport traité par le Grand Conseil lors de la session de février 2014;
- Rapport 13.050 du Conseil d'Etat et d'une commission temporaire à l'appui d'un projet de loi portant adaptation de la législation cantonale à l'harmonisation de la facture sociale entre l'Etat et les communes; rapport traité par le Grand Conseil lors de la session de février 2014;
- Rapport 14.008 du Conseil d'Etat, de la commission des finances et de la commission de gestion à l'appui des comptes et de la gestion pour l'exercice 2013; rapport traité par le Grand Conseil lors de la session d'avril 2014;
- Rapport 14.011 du Conseil d'Etat et de la commission des finances à l'appui du programme de législature 2014 – 2017 et de son plan financier; rapport traité par le Grand Conseil lors de la session de mai 2014;
- Rapport 13.048 du Conseil d'Etat et d'une commission temporaire à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi sur l'emploi et l'assurance-chômage (LEmpl); rapport traité par le Grand Conseil lors de la session de mai 2014;
- Rapport 13.039 du Conseil d'Etat et de la commission des finances à l'appui d'un projet de loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC); rapport traité par le Grand Conseil lors des sessions de mai et de juin 2014;
- Rapport 14.608 de la commission de gestion concernant la suite à donner aux motions, postulats et recommandations en attente de réponse, dont le délai de traitement est échu; rapport traité par le Grand Conseil lors de la session de novembre 2014;
- Projet de budget pour l'exercice 2015 et rapports 14.029 du Conseil d'Etat et de la commission des finances à l'appui; rapport traité par le Grand Conseil lors de la session de décembre 2014;
- Rapport 14.031 du Conseil d'Etat et de la commission des finances à l'appui d'un projet de décret portant octroi de crédits supplémentaires urgents pour un total de 4.315.300 francs; rapport traité par le Grand Conseil lors de la session de décembre 2014;
- Rapport 14.028 du Conseil d'Etat et de la commission des finances à l'appui d'un projet de décret concernant le second supplément au budget 2014 (supplément II 2014); rapport traité par le Grand Conseil lors de la session de décembre 2014.

Dossiers du Grand Conseil en cours

- Rapport du Conseil d'Etat à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi sur l'emploi et l'assurance-chômage (LEmpl) (Salaire minimum); loi adoptée par le Grand Conseil le 28 mai 2014 mais recours en cours de traitement au Tribunal fédéral;
- Rapport du Conseil d'Etat à l'appui d'un projet de loi sur l'appui au développement économique; rapport en cours de traitement au département;
- Rapport du Conseil d'Etat sur la stratégie d'intégration professionnelle du canton; rapport en cours de traitement au département;
- Rapport quadriennal du Conseil d'Etat relatif à la mise en œuvre de la politique régionale fédérale; rapport en cours de traitement au département;
- Rapport quadriennal du Conseil d'Etat concernant la politique d'intégration des étrangers et de prévention du racisme; rapport en cours de traitement au département;
- Rapport du Conseil d'Etat à l'appui d'un projet de loi portant révision de la loi sur la prostitution et la pornographie (Lprost); rapport en cours de traitement au département.

Projet "Intégration professionnelle"

L'un des axes phare de l'action du département, en lien avec le plan de législature du Conseil d'Etat, est le renforcement de la cohésion socio-professionnelle. Une priorité rendue nécessaire par les divers constats faits par le Conseil d'Etat. Parmi ceux-ci, le fait que le canton de Neuchâtel, tout en affichant un taux de création d'emploi supérieur à la moyenne nationale, ne parvient pas à résorber un taux de chômage qui est parmi les plus élevés du pays. Un écart qui s'est accru après la crise de 2009-2010, et dont les impacts sur le plan social, économique et financier sont importants pour le canton.

Afin de pouvoir apporter des solutions concrètes à ce problème, il a été prévu que différents moyens soient mis en œuvre pour doter l'Etat d'outils performants. L'un de ces outils est la refonte de la stratégie d'intégration professionnelle.

Ce projet, mené par le département, a un caractère transversal, puisqu'il implique tant le service de l'emploi (SEMP), le service de l'action sociale (SASO), le service des migrations (SMIG), le service de la cohésion multiculturelle (COSM) que l'Office AI (OAI). C'est pourquoi, la responsabilité de la conduite du projet a été placée, dès le début de l'année 2014, au secrétariat général du département.

L'action sur l'intégration professionnelle se déroule en deux phases :

- En amont, lorsque la personne est encore en emploi, par le biais de la mise en place de moyens lui permettant de rester en emploi;
- En aval, lorsque la personne devient demandeuse d'emploi, par le biais de la mise en place de moyens et mesures qui lui permettent de réintégrer le monde professionnel, de manière rapide et durable.

Si les deux phases sont importantes, la nouvelle stratégie se focalise avant tout sur le deuxième aspect.

L'objectif de la refonte de la stratégie est donc de pouvoir, de manière simplifiée, efficace et coordonnée, assurer un accompagnement du demandeur d'emploi afin que celui-ci réintègre le plus rapidement possible et de manière durable un poste de travail.

Afin de remplir cet objectif, il est nécessaire de pouvoir ancrer cette stratégie dans une collaboration et un partenariat à plusieurs niveaux : entre les services, avec les partenaires institutionnels et les collectivités mais aussi avec l'économie privée.

Afin de satisfaire à la logique de collaboration et partenariats, le département a souhaité pouvoir faire participer de manière globale les différents acteurs de l'intégration aux réflexions sur la refonte de la stratégie d'intégration professionnelle. Cela s'est concrétisé en plusieurs étapes :

- Août – Septembre 2014
 - Conférence interne au département posant le cadre des réflexions sur la nouvelle stratégie;
 - Présentation aux programmes actifs dans la réinsertion des réflexions en cours et de la procédure;
 - Constitution de 7 groupes de travail réunissant des intervenants des services, des institutions et collectivités ainsi que des représentants de l'économie privée
- Octobre 2014 – Février 2015
 - Travaux des groupes des groupes de travail (rendus le 2 mars 2015).

Office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs de travail

Conformément au règlement concernant l'office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs du travail, du 31 août 2009, l'office de conciliation a pour mission de prévenir et de régler les conflits collectifs de travail (conciliation) et de statuer sur ces conflits, à condition qu'il ait été investi de ce pouvoir par les parties (arbitrage). Sont considérés comme conflits d'ordre collectif les différends entre un ou plusieurs employeurs ou leurs associations d'une part et les syndicats ou des groupes de travailleurs d'autre part concernant les conditions de travail, les licenciements collectifs, l'élaboration, l'application et l'interprétation d'une convention collective de travail. L'office de conciliation est composé de cinq membres permanents: un président, un vice-président et trois membres.

En 2014, l'office de conciliation n'a été saisi d'aucun conflit collectif.

2.5. Perspectives

Après avoir été gelé en 2014, le poste de chargé-e de missions sera finalement repourvu en 2015. M. Mathieu Erb, secrétaire général adjoint, quittera sa fonction au 1^{er} février 2015. Dès le 1^{er} mars 2015, Mme Ingela Geith-Chauvière occupera la fonction de secrétaire générale adjointe et Mme Silvia Locatelli celle de chargée de missions. En 2015, l'organisation du SEAS sera revue pour tenir au mieux compte de ces éléments.

L'année 2015 sera une année charnière pour le projet "Intégration professionnelle". Un Forum employeurs se tiendra le 10 février 2015; son but sera d'avoir une première approche avec l'ensemble des représentants de l'économie privée afin d'ancrer une nouvelle logique de partenariat nécessaire au succès de toute stratégie d'intégration. Cet échange sera suivi de rencontres avec les différents représentants durant le printemps 2015. Un second forum sera organisé le 27 mars avec les communes, dans la même logique. Finalement, une rencontre est prévue avec les programmes le 7 mai 2015. L'objectif du département est de pouvoir finaliser un projet de rapport au Grand Conseil posant les premières étapes de la nouvelle stratégie avant l'été 2015, avec la mise en place de cette première phase dès janvier 2016.

3. SERVICE DE L'ÉCONOMIE

3.1. Missions

Dans le but de favoriser le développement d'un tissu économique prospère et durable, le service de l'économie participe à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie économique, touristique et régionale du canton de Neuchâtel et conduit diverses actions favorisant le rayonnement de la place neuchâteloise et la valorisation de ses intérêts économiques.

Le service de l'économie est chargé de l'application de la législation en la matière, conformément au règlement d'organisation du Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS) en 2013. À ce titre, il a pour missions de:

- a) Appuyer les entreprises innovatrices;
- b) Promouvoir l'image de la place économique neuchâteloise;
- c) Prospector et implanter des entreprises, faciliter les procédures en lien avec les entreprises;
- d) Assurer des collaborations et partenariats dans le domaine de la promotion économique au plan international, national, intercantonal ou cantonal, aussi bien avec les acteurs publics ou parapublics que privés;
- e) Accorder des aides ciblées.

3.2. Ressources

Au 31 décembre 2014, la dotation du service de l'économie (NECO) s'élève à 19,2 équivalents plein temps (EPT):

Service de l'économie (y compris direction)	10,4
Office de promotion économique	4,0
Office du registre du commerce	4,8
Total	19,2

3.3. Événements principaux

2014 a été, à plus d'un titre, une année marquée par l'innovation dans le canton de Neuchâtel, notamment par l'inauguration du bâtiment à Microcity qui constitue désormais un pôle d'innovation autour d'acteurs académiques et de la recherche tels que l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), le Centre suisse d'électronique et de microélectronique (CSEM), la Haute École Arc (HE-Arc), l'Université de Neuchâtel (Unine) ou Neode parc technologique et industriel Neuchâtel (Neode).

De surcroît, le canton de Neuchâtel fait désormais partie du futur Parc suisse d'innovation (Swiss Innovation Park ou SIP), en association avec le Hub EPFL et 5 cantons (NE, VD, VS, FR, GE). Né de la volonté des Chambres fédérales, le projet de Parc suisse d'innovation est appelé à créer une vitrine nationale et internationale et à renforcer la position de la Suisse sur la carte mondiale de l'innovation scientifique et technologique. Il aura pour objectif d'attirer des entreprises suisses et étrangères ayant besoin de recherche de pointe et de technologies disruptives pour développer de nouveaux marchés. Il affirme l'ambition de la Suisse de donner à son potentiel d'innovation et de transfert de technologies de pointe avéré la visibilité qu'il mérite. Neuchâtel en fait indéniablement partie.

Sur le plan des projets majeurs appuyés par le NECO, la concrétisation de l'investissement d'une nouvelle manufacture dans le domaine du luxe d'une marque leader, qui appartient à un groupe

international de première importance, est un succès majeur pour le canton. Ce nouveau site stratégique devrait employer plus de 300 personnes à terme. Un autre succès majeur est l'annonce par une entreprise dans le biopharma, déjà installée dans le canton, d'un nouveau site de production à Couvet, décision dans laquelle le canton et le NECO auront joué un rôle de facilitation permettant ce nouvel investissement conséquent pour de nouveaux médicaments.

En termes d'image et d'implantation, l'année 2014 a également été marquée par l'arrivée à Neuchâtel du siège administratif de l'European Professional Club Rugby (EPCR), organisateur des Coupes d'Europe de Rugby. Inscrit au registre du commerce du canton depuis mai 2014, l'EPCR s'est installé en fin d'année dans les anciennes Caves du Palais.

Sur le plan des conditions-cadres, le canton a appuyé, en 2014, la concrétisation d'une offre complémentaire pour un cursus privé bilingue avec une prise en charge des élèves depuis le cycle 1 jusqu'au cycle 3 (école enfantine, primaire et secondaire) avec pour objectif de proposer à terme une offre complète d'une École internationale, restée sans suite après la fermeture de l'École St-George. En décembre 2014, l'École internationale, méthode Montessori, de Neuchâtel Sàrl et l'École Moderne ont donc emménagé sur le site de Ste-Hélène (ancien bâtiment de l'École St-Georges) pour remplir cette mission. Il s'agit d'une première étape pour finaliser une offre importante en termes de conditions-cadres pour l'attractivité du canton et pour l'implantation de sociétés étrangères. Elle est nécessaire pour convaincre des talents internationaux employés dans le canton à y résider.

Dans le domaine du tourisme, le Conseil d'Etat a adopté, fin 2014 le règlement d'exécution de la loi sur l'appui au développement touristique (ReLTour) qui a fait l'objet d'une large consultation. Ce règlement, élaboré en étroite concertation avec les acteurs du tourisme, clarifie en particulier le rôle et les missions de chacun, en assurant une utilisation pertinente de l'affectation des fonds dédiés au développement touristique. Il entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2015, en parallèle à la nouvelle loi sur l'appui au développement touristique adoptée par le Grand Conseil en février 2014.

3.4. Activités/Réalisations

Le service de l'économie (NECO) gère, à fin 2014, plus de 750 dossiers en lien avec des entreprises et des projets économiques neuchâtelois, en majeure partie dans des domaines d'activités stratégiques prioritaires que sont l'horlogerie, l'industrie des machines, l'électronique et la micro-technique ou les dispositifs médicaux.

En 2014, 497 visites et rencontres auprès d'entreprises locales ou externes ont été réalisées par les collaborateurs du NECO. Elles se sont notamment soldées par des appuis conventionnés pour 53 nouveaux projets économiques. En outre, 109 mises en relations ont été effectuées, dont 53 concernent des partenariats d'affaires et 17 de la recherche de financement. Afin de renforcer les relations personnelles avec les décideurs au sein des directions générales de multinationales présentes sur le territoire neuchâtelois, deux voyages aux États-Unis ont également été organisés.

Le résultat global des actions entreprises en 2014 par l'office de promotion économique (OPEN) est le meilleur depuis le redéploiement des activités exogènes en 2009. Avec 23 implantations en 2014, l'objectif quantitatif annuel (12) a été largement dépassé. Ces implantations s'inscrivent de surcroît en totale cohérence avec les domaines d'activités stratégiques prioritaires du canton.

L'office du registre du commerce (OCRC) a connu, en 2014, un nombre très élevé de nouvelles inscriptions, notamment de personnes morales, se plaçant 2^e suisse au niveau du taux de croissance. La barre des 10.000 entités actives inscrites a été dépassée. Le Conseil d'Etat a marqué l'événement en félicitant officiellement la dix-millième entreprise inscrite.

Concernant le programme de la loi fédérale sur la politique régionale (LPR), 6 projets ont fait l'objet d'une décision d'aide pour le volet cantonal, dont 4 sous forme d'aides à fonds perdus et 2 sous la forme de prêts.

Les projets "Swiss creative center" et "Maison de l'absinthe" font partie des 27 projets 2014 considérés comme exemplaires au sens des objectifs de la LPR par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).

Un prêt LPR sans intérêts et une aide financière pour les études architecturales ont été proposés par le NECO à une société spécialisée dans les espaces multifonctionnels, en complément au

montage financier requis, afin de faciliter la création d'un hôtel d'entreprises (à loyers attractifs) dans la friche industrielle laissée vacante par la Jowa. Après rénovation du bâtiment, elle réhabilitera une surface disponible pour des PME industrielles de plus de 5500 m².

À noter également que la définition des programmes pour la nouvelle période quadriennale 2016-2019 de la LPR a débuté cette année.

Les travaux d'équipement liés au pôle économique cantonal de Boudry sont terminés, tandis qu'une démarche collaborative a été relancée avec les trois communes hôtes des pôles d'importance cantonale.

Concernant le tourisme, le NECO s'est impliqué depuis 2013 activement dans la disponibilité de prêts aux structures d'hébergement de la Société Suisse de Crédit Hôtelier (SSCH) sur l'entier du territoire neuchâtelois. Le NECO, le service de statistique (STAT), la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI) et la Banque cantonale neuchâteloise (BCN) ont par ailleurs mis sur pied conjointement pour la deuxième année consécutive une étude présentant la situation économique neuchâteloise avec, cette année, un focus sur le secteur touristique.

Finalement, au niveau de la valorisation de l'image du canton, 5 émissions le "Court du jour" de la RTS ont été réalisées, en partenariat avec la CNCI et la ville de La Chaux-de-Fonds, sur le thème de l'innovation "innov@neuchâtel" et ont été diffusées sur RTS1 et RTS2 durant la semaine d'inauguration du bâtiment à Microcity.

3.4.1. Principaux partenaires

Association Relève PME (www.relevepme.ch)

Relève PME, association visant à faciliter et favoriser la transmission des PME, offre des informations, des conseils et un soutien aux chefs d'entreprises pour les aider à faire face aux défis y liés et faciliter les échanges entre cédants et repreneurs. Elle apporte également son concours à plusieurs études et s'engage activement au travers d'interventions parlementaires et de publications en faveur d'une fiscalité plus avantageuse pour les successions d'entreprises. Elle développe aussi à l'échelle de la Suisse romande, et en collaboration étroite avec des associations professionnelles, des séances d'information et des ateliers ciblés pour répondre plus spécifiquement aux attentes et questions sur les aspects généraux, psychologiques, financiers, juridiques et opérationnels de la transmission d'entreprises. Un événement destiné aux cédants et aux repreneurs s'est déroulé le mardi 17 juin 2014, à Neuchâtel, en partenariat avec la BCN et le canton via le NECO.

Cautionnement romand (www.crcpme.ch)

Le service de l'économie (NECO) représente le canton de Neuchâtel au sein du conseil d'administration de la société Cautionnement romand (CR), qui traite toutes les demandes qui lui sont soumises jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 500.000 francs.

Durant l'année 2014, le conseil d'administration s'est réuni à 12 reprises et s'est positionné par voie électronique 3 fois. Au total, 230 dossiers ont été acceptés pour un montant total de 40.603.407 francs. Les dossiers neuchâtelois sont au nombre de 26 et représentent un montant total de 5.781.250 francs. Pour l'année 2014, Cautionnement romand a contribué à créer ou à maintenir directement 1602 emplois dont 226 dans le canton de Neuchâtel.

Société coopérative NEuchâtel Interface PME (NE-IPME)

NE-IPME est la société coopérative agissant comme antenne cantonale de la société Cautionnement romand et est dotée d'une limite de compétence de 150.000 francs. Le NECO représente le canton de Neuchâtel au conseil d'administration.

Durant l'année 2014, le conseil s'est réuni à 12 reprises pour traiter les demandes déposées et s'est positionné par voie électronique 4 fois. Au total, 15 dossiers neuchâtelois ont été acceptés directement par l'antenne NE-IPME pour un montant total de 1.081.250 francs. Une conférence de presse a été tenue au Château avec la présence du chef du DEAS et le président de CR en mai 2014 pour un bilan des résultats.

Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM) (www.csem.ch)

Le financement du CSEM par l'Etat de Neuchâtel est assuré pour 2012-2015 par une contribution annuelle de 2 millions de francs en provenance du Département de l'éducation et de la famille (DEF) et d'une de 1 million de francs en provenance du Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS) par le biais de la politique régionale fédérale (LPR), enveloppe 2012-2015. Dans ce contexte, une convention de soutien a été conclue avec le CSEM en 2013 pour un projet visant la manipulation et la fabrication de pièces hybrides en silicium pour l'industrie horlogère. En 2014, le NECO a rencontré à plusieurs reprises le CSEM pour le suivi du projet et 4 rapports d'activités ont été délivrés. Le projet est en phase avec le calendrier initial et les premières pièces hybrides silicium ont été produites.

Le comité de suivi, présidé par le DEF et au sein duquel le NECO est représenté, s'est réuni à 2 reprises pour apprécier l'évolution des projets Temps&Fréquence. Le rapport détaillé est disponible auprès du secrétariat général du DEAS.

Finergence – fondation pour le financement initial d'entreprises (www.finergence.ch)

Durant l'exercice 2014, le conseil de fondation a tenu 11 séances ordinaires. Neuf demandes de prêts lui ont été soumises, dont 3 ont été acceptées pour un montant total de 700.000 francs.

Au 31 décembre 2014, Finergence comptait 11 crédits ouverts pour un montant total de 1.447.872 francs et une participation pour un montant de 100.000 francs. Des crédits ont été partiellement remboursés en 2014 pour une somme de 128.757 francs. Le remboursement des crédits, selon les accords contractuels établis, sont en majorité retardés et constituent une source de préoccupation pour le conseil de Finergence.

Le projet de reconduction d'un nouveau mandat de prestation entre l'Etat et Finergence est en cours de négociation à fin 2014, visant à renforcer le fonds de roulement pour Finergence sur les 4 prochaines années, pour autant qu'un financement complémentaire via des fonds privés soit confirmé.

Les discussions pour un accroissement des synergies entre Neode et Finergence ont abouti. Dès 2015, le secrétariat et la comptabilité de Finergence seront assurés par Neode.

Fondation suisse pour la recherche en microtechnique (FSRM) (www.fsrn.ch)

La FSRM joue un rôle dans de nombreuses initiatives d'encouragement de la recherche et de la promotion de la place scientifique suisse.

Son mandat de prestations avec l'Etat a été renouvelé en 2013 pour une période de 4 ans. Comme le précédent, il prévoit l'élaboration de rapports de veille et la mise sur pieds de cours de perfectionnement professionnels. S'y sont rajoutés pour cette nouvelle période, l'organisation, en termes de contenu, de manifestations et l'animation de séances.

Par ailleurs, suite à la modification des statuts de la fondation, l'Etat de Neuchâtel a délégué en 2014 au NECO sa présence au conseil de fondation.

Neode – parc technologique et industriel Neuchâtel (www.neode.ch)

Cette année a été marquée par l'élaboration et la signature d'un nouveau contrat de prestations entre Neode et l'Etat pour la période 2015-2018, coïncidant avec un nouveau pilotage de Neode par objectifs, confirmant ainsi une évolution importante dans la recherche de valeur ajoutée renforcée de l'incubateur cantonal.

Les moyens financiers de Neode sont restés stables, à l'exception du complément de subvention nécessaire au paiement du surcoût du loyer à Microcity. Neode recherche par ailleurs, à renforcer l'appui aux start-up par un coaching intensifié, avec pour but d'offrir des compétences de haut niveau et d'accélérer la croissance des start-up hébergées.

Neode a renforcé son équipe par l'engagement d'une responsable administrative afin d'accueillir le secrétariat de Finergence et renforcer la plateforme administrative pour les start-up.

Neode a changé en cours d'année sa raison sociale pour mieux s'identifier à sa mission et s'appelle dorénavant "Neode Parc technologique et industriel SA". Le caractère industriel de Neode est précisé pour se démarquer de ses concurrents directs et pour valoriser la dimension entrepreneuriale de son action.

Au cours de l'année 2014, Neode a analysé 38 dossiers de candidature et 5 start-up ont été acceptées dans le parc. Une sortie positive a été enregistrée et aucune faillite ou arrêt d'activité n'est à mentionner. Le parc accueillait, à fin décembre 2014, 24 sociétés représentant 80 EPT.

3.4.2. Partenaires de la Conférence des chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)

Dans le cadre de son programme de mise en œuvre 2012-2015 de la loi fédérale sur la politique régionale (LPR), la conférence des chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO) soutient 4 plateformes et coaching (Alliance, Capital proximité, Genilem et platinn) et 4 plateformes de promotion sectorielle (AlpiCT, BioAlps, Cleantech Alps et Mirconarc).

Alliance

La mise en place des réseaux technologiques nationaux et des conseillers en innovation de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) en 2013 a engendré des changements organisationnels et financiers auxquels l'antenne neuchâteloise doit encore s'ajuster.

En 2014, 6 interventions ont eu lieu pour des entreprises neuchâteloises à diverses phases de développement. 5 projets externes ont également été amenés à la HE-Arc.

Capital Proximité

En 2013, suite à l'intégration effective des services de Capital Proximité au sein de la plateforme platinn, l'association Capital Proximité a été dissoute. Ses activités sont désormais intégrées et proposées par le service "Finances" de platinn.

Le label Capital Proximité et la plateforme web de mise en relation entrepreneurs - investisseurs sont par contre restés actifs dans l'attente d'une nouvelle plateforme développée par platinn qui verra le jour en 2015.

Genilem

En 2014, 29 nouveaux porteurs de projets, dont 12 envoyés par le service de l'économie, sont entrés en contact avec GENILEM NE pour présenter leurs projets et bénéficier de conseils.

2014 a été une année de réflexions pour la nouvelle présidence de l'antenne. En particulier elle s'est attelée à associer les antennes jurassienne et bernoise dans une réflexion globale au niveau de l'arc jurassien.

Conformément au programme de mise en œuvre 2012-2015 des cantons au titre de la politique régionale fédérale (LPR), l'action de Genilem dans le canton s'est déclinée en 2014, comme en 2013, sous l'égide de la CDEP-SO, même si les négociations menées quant à la réorganisation de cette association au sein de la CDEP-SO n'ont pas abouti.

Un nouveau mandat de prestations, comprenant les objectifs de Genilem NE, les cibles et le financement, devra être mis en place en 2015, après une prolongation du contrat signé en 2010 dans la période de transition pré-mentionnée.

Association plateforme pour l'innovation platinn, antenne neuchâteloise

Le NECO assure, depuis 2012, le rôle d'antenne cantonale neuchâteloise pour platinn et a réalisé en 2014 les activités suivantes:

- a) Pré-analyses, conseils et mises en relations avec des coaches platinn pour le montage de projets de soutien auprès d'une cinquantaine d'entreprises ou porteurs de projets neuchâtelois; 38 des entreprises contactées ont bénéficié d'un ou plusieurs soutiens de la plateforme platinn correspondant à 83 phases d'interventions spécifiques. Actuellement 7 coaches spécialistes sont rattachés à l'antenne neuchâteloise;
- b) A fin août, un événement a été organisé par le service de l'économie pour sensibiliser les PME neuchâteloises quant à la mise en œuvre de réflexions internes sur l'optimisation des processus; 3 entreprises ont témoigné et 8 entreprises y ont assisté et sont désormais suivies en fonction de leurs demandes spécifiques.

L'année 2014 a été la première année de fonctionnement avec la nouvelle organisation mise en place pour répondre aux exigences de la TVA. Dans ce cadre, le comité de direction du programme platinn, regroupant l'ensemble des directeurs d'antennes et la direction de platinn, s'est réuni 7 fois. Il a démontré son utilité en apportant un soutien plus actif au niveau opérationnel conformément aux orientations de la plateforme.

AlpICT

Le canton de Genève est responsable de cette plateforme de promotion active dans les technologies de l'information et de la communication (TIC). En 2014, 74 sociétés et institutions ont bénéficié d'un soutien de la part d'Alpict dont 4 neuchâteloises. Pour le détail de son action, se référer au site internet www.alpict.com et au rapport d'activités du secrétariat exécutif de la plateforme.

BioAlps

Le canton de Vaud est le canton responsable de la gestion de cette plateforme de promotion active dans le domaine des sciences de la vie. Depuis 2013, le canton de Neuchâtel est représenté au comité exécutif de la plateforme via le service de l'économie.

Le plan d'actions 2014 a été tenu et les objectifs visés ont été atteints. En 2014, 130 sociétés et institutions ont bénéficié d'un soutien de la part de BioAlps dont 12 neuchâteloises. Pour plus d'informations, on se référera au rapport d'activités du secrétariat exécutif de la plateforme et au site www.bioalps.com. À relever que BioAlps a inauguré dans le cadre du salon de l'EPHJ (salon horloger et joaillier Genève), un village Medtech, réunissant sous une seule bannière les sociétés exposantes de Suisse occidentale du domaine.

Le canton de Neuchâtel a en outre accueilli cette année l'événement majeur de la plateforme à savoir le "BioAlps Networking Day" qui s'est pour la première fois déplacé hors de l'Arc lémanique et qui a réuni, le 9 octobre 2014, plus de 250 acteurs des sciences de la vie au Théâtre du Passage en présence du président du Conseil d'Etat neuchâtelois et de la ville de Neuchâtel.

Cleantech Alps

La présidence de cette plateforme de promotion active dans les technologies propres est assurée conjointement par les cantons du Valais et de Fribourg. En 2014, 76 sociétés et institutions ont bénéficié d'un soutien de la part de Cleantech Alps dont 3 neuchâteloises. Pour le détail de son action, on se référera au site internet www.cleantech-alps.com.

Le chef du DEAS et le secrétaire général de la plateforme se sont rencontrés pour évaluer l'opportunité de dresser des États Généraux des cleantech dans le canton. Une manifestation orientée "CleanTech" devrait être organisée courant 2015.

Micronarc

Le canton de Neuchâtel est le canton responsable vis-à-vis de la Confédération (au sens de la LPR), de la bonne gestion de cette plateforme active dans le domaine de la promotion des micro-et nanotechnologies. Le comité d'experts s'est réuni à deux reprises pour fixer les grandes orientations de la plateforme et a formulé un préavis favorable au plan d'actions 2015.

En 2014, 75 sociétés et institutions ont bénéficié d'un soutien de la part de Micronarc dont 19 neuchâteloises. Le plan d'actions 2014 a été tenu et les objectifs visés ont été atteints. Pour plus d'informations, on se référera au rapport d'activités du secrétariat exécutif de la plateforme.

3.4.3. Tourisme

Projets Tourisme

Durant l'année 2014, 12 projets ou initiatives touristiques renforçant l'attractivité et le rayonnement du canton hors de ses frontières ont fait l'objet d'une aide financière.

Le service de l'économie (NECO) s'est impliqué depuis 2013 activement dans la disponibilité de prêts aux structures d'hébergement de la Société Suisse de Crédit Hôtelier (SSCH) sur l'entier du territoire neuchâtelois. L'extension de la zone d'activité de la SSCH aux régions bénéficiaires de la NPR devrait être votée par le Parlement fédéral au printemps 2015.

Les pouvoirs publics ont soutenu au travers de la nouvelle politique régionale (NPR) diverses initiatives dont celles des associations "TBRC La Robella" et "Travers Express", en étroite collaboration avec les acteurs publics et privés concernés.

Le NECO échange régulièrement et proactivement avec les organes de la Confédération, plusieurs exécutifs communaux, Tourisme neuchâtelois (TN) et plusieurs acteurs et partenaires sur les enjeux et actions liés à l'amélioration de l'offre, du confort de l'hôte ainsi que de l'accueil.

Loi sur l'appui au développement touristique (L'Tour)

Le Conseil d'Etat a adopté, fin 2014, le règlement d'exécution de la loi sur l'appui au développement touristique, qui a fait l'objet d'une large consultation. Ce règlement, élaboré en étroite concertation avec les acteurs du tourisme, clarifie en particulier le rôle et les missions des acteurs concernés, en assurant une utilisation pertinente de l'affectation des fonds dédiés au développement touristique. Il entre en vigueur au 1^{er} janvier 2015, en parallèle à la nouvelle loi sur l'appui au développement touristique adoptée par le Grand Conseil en février 2014. Cette nouvelle loi et son règlement d'application clarifient les missions et le financement des différents acteurs du tourisme et doivent permettre une amélioration des prestations visant au confort de l'hôte, accordant aux touristes une amélioration des conditions-cadres, notamment à travers une offre attractive en matière de transports publics.

Parc naturel régional du Doubs (PNRD) et Parc naturel régional Chasseral (PNRC)

Labellisés "parc naturel d'importance régionale" depuis 2012, les deux Parcs ont consacré l'année 2014 à poursuivre le développement des différents projets de préservation de la nature et du paysage, d'éducation et de sensibilisation, de management régional et de développement économique durable, pour lesquels ils reçoivent un financement de la Confédération et des cantons de Neuchâtel, Jura et Berne dans le cadre de la période 2012-2015.

Durant l'année 2014, le PNRD a poursuivi sa collaboration avec la France voisine en vue de créer le premier parc transfrontalier. L'inauguration des Chemins de la contrebande franco-suisse a été un des moments forts de cette année.

Le parc Chasseral a, quant à lui, réalisé 150 mètres de mur en pierres sèches avec l'appui du centre de requérants d'asile du Val-de-Ruz et procédé à la labellisation "produit des parcs suisses" de trente-six produits régionaux.

Les deux Parcs ont par ailleurs préparé et mis en consultation les projets devant aboutir à une poursuite de la Convention programme des financements cantonaux pour la période 2016-2019.

Société marketing Jura & Trois-Lacs (J3L)

L'association J3L, fondée en 2012, est issue d'une déclaration commune des conseillers d'Etat des cantons de Berne, Jura, Vaud, Fribourg et Neuchâtel et de la Ville de Soleure, sous convention de subvention pour la période transitoire 2012-2014, prolongée à fin 2015. Inscrite au registre du commerce de Bienne, son plan d'affaires "Master Plan" a été adopté en assemblée générale du 15 mai 2014. Il établit les lignes d'actions et de fonctionnement de cette association autour de 5 domaines d'activités stratégiques "Nature", "Culture", "Mobilité", "Mice" et "Horlogerie". Ce document sert de référence pour l'association J3L et s'adresse aussi aux organisations touristiques qui composent la destination, aux cantons et aux communes, ainsi qu'aux prestataires et autres partenaires touristiques.

Les premiers échanges pour le renouvellement du contrat de prestations entre cette structure et les cantons partenaires pour la période 2016-2019 sont en cours. Le service de l'économie joue un rôle actif dans le suivi de ce projet, en collaboration étroite, notamment, avec les cantons de Berne et du Jura.

3.4.4. Politique régionale

Le déploiement des programmes de mise en œuvre 2012-2015 de la loi fédérale sur la politique régionale - LPR suit son cours avec succès. Les synergies avec la politique de promotion et de développement économique et surtout entre les différents volets (cantonal, intercantonaux de l'Arc

jurassien et de la Suisse occidentale et transfrontalier) sont exploitées de manière croissante grâce à une bonne collaboration entre les acteurs.

En parallèle, la définition des nouveaux programmes pour la nouvelle période 2016-2019 a débuté.

Pilotage du volet Arc jurassien

L'association arcjurassien.ch (www.arcjurassien.ch) agit comme organisme de mise en œuvre, sous le pilotage du canton de Neuchâtel, désigné comme responsable par ses partenaires (JU, BE et VD) auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).

Le comité politique s'est réuni 3 fois, alimenté par les travaux du comité technique. Dans ce cadre, 1 nouveau projet "Objectif compétences PME" a fait l'objet d'une décision de soutien. Le comité a également confirmé sa volonté de poursuivre le développement du volet Arc jurassien pour la période 2016-2019.

Participation au volet intercantonal à la conférence des Directeurs de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)

Les chefs de Département de la CDEP-SO se sont réunis à 3 reprises en 2014. La conférence des chefs de service et le comité technique se sont quant à eux réunis respectivement 4 et 6 fois. Les actions ont avant tout porté sur la mise en place d'un audit du programme actuel et des effets des actions des institutions soutenues dans le but de définir les orientations du prochain programme. Le projet "inventer demain", consistant à présenter 30 entreprises innovantes de Suisse occidentale lors de l'émission "Toutes Taxes Comprises (TTC)" de la RTS a été soutenu par la CDEP-SO et le SECO pour la première fois.

Pilotage du volet transfrontalier

Le programme Interreg IV (2007-2013) s'est poursuivi en 2014, dans l'attente de la mise en place du programme Interreg V (2014-2020).

En 2014, les projets suivants ont été déposés et ont pu bénéficier d'une subvention cantonale au titre de la LPR, volet transfrontalier: Smart Frames, Comm-PME-B2B, Communauté du savoir, Élargissement du dispositif de covoiturage.

La Coordination régionale Arc Jurassien CRAJ, commission de l'association arcjurassien.ch, s'est réunie à 3 reprises en 2014, afin de procéder à la validation de projets. Elle est présidée par le canton de Neuchâtel puisque ce dernier assume la fonction de canton responsable du volet transfrontalier Interreg IV de l'Arc jurassien à travers son programme pluriannuel de mise en œuvre de la LPR. Pour la gestion des fonds fédéraux LPR - Interreg, un rapport complet d'informations peut être demandé auprès de la CRAJ.

L'année 2014 a été marquée par de nombreuses réunions pour la rédaction du programme Interreg V France-Suisse (2014 – 2020). Ce dernier, approuvé par la Commission européenne en décembre 2014, fait partie des tous premiers programmes Interreg V validés. Au niveau institutionnel, trois nouveautés sont à relever: 1) la participation du canton de Fribourg en tant que membre à part entière du programme; 2) la mise en place d'une Coordination régionale Interreg unique côté suisse, pour l'ensemble des 7 cantons membres (GE, VD, VS, NE, FR, BE, JU et BE), assurée par l'association arcjurassien.ch; 3) le canton de Neuchâtel n'assumera plus le rôle de canton-responsable vis-à-vis du SECO pour le programme Interreg V. Une convention-programme devra être signée entre le SECO, les 7 cantons concernés et arcjurassien.ch.

3.4.5. Projets NPR / LIM / INTERREG

Fonds cantonal de politique régionale & Statistiques financières

En 2014, 6 projets ont fait l'objet d'une décision pour le volet cantonal, dont 4 sous forme d'aides à fonds perdus et 2 sous la forme de prêts. Le tableau ci-dessous détaille les projets par domaine d'actions.

Domain d'actions	Nombre d'aide à fonds perdus	Nombre de prêts
Consolidation des filières industrielles régionales et soutien aux startups et PME innovantes: initiatives interentreprises	3	2
Consolidation des filières industrielles régionales et soutien aux startups et PME innovantes: réorganisation de l'offre de coaching	-	-
Consolidation des filières industrielles régionales et soutien aux startups et PME innovantes: équipement des pôles de développement	-	-
Déploiement du potentiel de la filière touristique	1	-

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des ressources financières utilisées en 2014 dans le cadre de la politique régionale fédérale. À noter que tous les projets ayant fait l'objet, en 2014, d'une décision d'octroi d'aide n'ont pas nécessairement fait l'objet d'un versement d'aide durant l'année en cours.

	Projets		NE	Confédération	Cantons partenaires
	Nombre	Coût total	Participation	Participation	Participation
Volet cantonal – Aides à fonds perdus	4	1.119.350.-	192.757.50.-	192.757.50.-	0.-
Volet cantonal – Prêts	2	8.537.150.-	2.070.000.-	2.070.000.-	0.-
Volet intercantonal Arcjurassien	1	600.000.-	50.000.-	200.000.-	150.000.-
Volet transfrontalier	10	1.770.092.-	170.278.-	422.068.-	482.496.-

Projets du fonds d'aide aux régions de montage (LIM)

9 projets sous forme de prêts au niveau cantonal sont encore ouverts, dont le montant de remboursement pour 2014 s'élève à 148.370 francs. Au niveau fédéral, ce sont 148 dossiers qui sont encore ouverts pour un montant de remboursement annuel d'environ 2,9 millions de francs.

Quant aux aides à fonds perdus, deux dossiers bénéficient encore de mesures de soutien, pour un montant total annuel de 29.800 francs.

3.4.6. Office de promotion économique (OPEN)

Missions et objectifs stratégiques

En 2014, la mission de l'OPEN s'est inscrite, de manière toujours mieux coordonnée, dans celle, plus large, du service de l'économie afin de contribuer aussi efficacement que possible au développement économique du canton.

Attirer des investissements étrangers dans des domaines d'activités stratégiques prioritaires est le principal objectif de l'OPEN. Il est complété de plus en plus par une série d'actions visant à mettre en relation les PME et institutions scientifiques et académiques neuchâteloises avec des partenaires étrangers situés dans des régions à fort potentiel.

En 2014, l'OPEN s'est principalement focalisé sur des actions s'articulant autour de six axes:

- a) La promotion de l'image du canton de Neuchâtel à l'extérieur de ses frontières, dans une dizaine de pays étrangers, mais également dans les autres cantons suisses, principalement auprès de partenaires institutionnels et économiques clés;
- b) La prospection d'investissements directs étrangers. Ces investissements se concrétisent sous la forme d'implantations de filiales d'entreprises étrangères dans le canton, d'investissements supplémentaires dans des filiales déjà présentes, de Joint-Ventures, de participation au capital-actions d'entreprises neuchâteloises ou du rachat d'entreprises à remettre. Signalons ici l'importance croissante donnée par le NECO aux actions de rétention en faveur de l'enracinement des entreprises étrangères déjà établies;
- c) La conclusion de partenariats entre le canton de Neuchâtel et des régions étrangères susceptibles de créer des dynamiques positives et de renforcer sa visibilité à l'étranger. Ces partenariats peuvent à leur tour faciliter des partenariats entre, d'un côté, des entreprises étrangères et, de l'autre, des entreprises, des centres de R&D ou des écoles établies dans le canton;
- d) L'appui à des PME neuchâteloises désirant s'internationaliser au-delà de simples activités d'exportation, notamment via l'implantation de filiales à l'étranger ou la création de Joint-Ventures avec des entreprises établies dans les pays-cibles;
- e) La conduite d'une veille stratégique territoriale et sectorielle destinée à mieux connaître les pays et régions concurrents en matière d'IDE et à surveiller l'évolution de nos domaines d'activités stratégiques;
- f) La mise sur pied, seul ou en coopération avec d'autres acteurs de la promotion économique suisse (Switzerland Global Enterprise, Greater Geneva Berne area et d'autres plateformes de promotion sectorielle) de missions à l'étranger visant à apporter aux participants (entreprises, milieux académiques, politiques et institutionnels) de nouvelles connaissances et opportunités.

Greater Geneva Berne area (GGBa)

L'association "Greater Geneva Berne area, Economic Development Agency" a notamment pour buts de développer et animer une structure et des compétences susceptibles d'identifier des projets d'implantation en Suisse occidentale d'entreprises basées à l'étranger; ainsi que de promouvoir les six cantons partenaires, ceci de manière coordonnée et plus fine que ne peut le faire Switzerland Global Enterprise (S-GE), organisme de promotion de la place économique suisse.

En 2014, le GGBa a 12 représentants et couvre 8 marchés principaux: l'Allemagne, la France, l'Italie, les États-Unis, le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine.

L'élaboration de documents internes à l'attention des représentants et des cantons s'est poursuivie afin de les aider à mieux connaître et donc mieux promouvoir les compétences de la région GGBa.

Dans le même souci d'amélioration des processus et d'efficacité, la direction du GGBa s'est attachée à améliorer les informations saisies par les représentants dans le CRM - Customer Relationship Management.

Enfin, l'organisation de la traditionnelle semaine de formation et de partage d'expérience – la GGBa Week – a contribué à renforcer les relations et la coopération entre les cantons, les représentants et la direction.

Résultats

Le résultat global des actions entreprises en 2014 par les 4 collaborateurs de l'OPEN, sont les meilleurs depuis le redéploiement des activités exogènes en 2009.

Avec 23 implantations en 2014, l'objectif quantitatif annuel (12) a été largement dépassé, renouant avec une tendance haussière enregistrée depuis 2010 malgré une rupture en 2013 (5 en 2010, 9 en 2011, 16 en 2012, 3 en 2013, 23 en 2014). L'une des raisons de cette exceptionnelle performance est liée au report, en 2014, de certaines implantations prévues initialement en 2013. À noter

parmi les implantations, celle de L'European Professional Club Rugby (EPCR), organisateur des Coupes d'Europe de Rugby, à Neuchâtel, inscrit au RC depuis le 13 mai dernier et installé en décembre 2014 dans les anciennes Caves du Palais. À terme, l'EPCR occupera une vingtaine de personnes à Neuchâtel.

D'un point de vue qualitatif, les implantations s'inscrivent principalement dans les domaines d'activités stratégiques prioritaires. Relevons que ces sociétés manquent encore de substance au niveau des postes créés, des investissements, des dépôts de brevets, des partenariats industriels ou académiques, du recours aux sous-traitants, etc. À noter que certaines d'entre-elles ont le potentiel de devenir des leaders mondiaux dans leur domaine.

Afin de renforcer les relations personnelles avec les décideurs au sein des directions générales de multinationales présentes sur territoire neuchâtelois, deux voyages aux États-Unis ont été organisés.

Concernant l'aide à l'internationalisation, de nouvelles demandes d'aides ont été sollicitées témoignant ainsi de la prise de conscience par certaines PME neuchâteloises de la nécessité d'aller chercher des affaires sur des marchés étrangers en y établissant des activités de production, voire de R&D en complément à leurs activités dans le canton, sans qu'il s'agisse de délocalisation.

Analyse et perspectives à moyen terme

Le succès d'une place économique repose toujours plus sur ses compétences distinctives et sur sa capacité d'adaptation rapide aux changements. Le canton de Neuchâtel dispose de nombreux atouts, d'institutions académiques et scientifiques de classe internationale, d'une base productive diversifiée solide et innovante et, d'entreprises de notoriété nationale et internationale enviable.

Dans ce contexte, l'attraction de nouvelles entreprises étrangères, d'entrepreneurs talentueux et d'activités telles que des séminaires de niveau international, susceptibles de renforcer la visibilité du canton et sa compétitivité semble toujours possible malgré la concurrence mondiale dans le registre des investissements directs étrangers (IDE).

Par ailleurs, la croissance économique forte de nouvelles régions, asiatiques ou sud-américaines, offre aux PME neuchâteloises des opportunités d'affaires qu'elles doivent saisir, éventuellement avec l'aide de l'Etat, pour certaines, afin de diminuer les risques, les coûts et les délais de pénétration d'un nouveau marché.

Enfin, l'enracinement des filiales d'entreprises étrangères semble être possible, même s'il n'est jamais définitif, à condition de maintenir des conditions-cadres très compétitives et de nouer des relations étroites et régulières avec les centres de décision.

3.4.7. Office du registre du commerce

Le registre du commerce sert à la constitution et à l'identification des entités juridiques dans le respect des dispositions du droit fédéral. Il a pour but d'enregistrer et de publier des faits juridiquement pertinents pour garantir la sécurité du droit et la protection des tiers dans le cadre des dispositions impératives du droit privé. En particulier, l'inscription au registre du commerce doit permettre d'établir sans équivoque le régime de la représentation et celui de la responsabilité des entités inscrites.

Le registre du commerce tend ainsi à favoriser les relations d'affaires grâce à l'exactitude et à la publicité des inscriptions, inscriptions transmises pour approbation à l'office fédéral du registre du commerce (OFRC), puis publiées dans la Feuille officielle suisse du commerce.

La publicité est garantie par la consultation du registre, plus spécialement des pièces justificatives déposées à l'appui des réquisitions d'inscriptions, et par un site Internet.

Le préposé au registre du commerce assure en outre la conservation et la consultation du registre des régimes matrimoniaux, clôturé en 1988.

Les prestations de l'office sont soumises à émoluments qui doivent lui permettre d'exercer ses missions. Ils se sont élevés en 2014 à 1.084.305.-, ce qui constitue un record.

Activités métier

L'année 2014 a, comme en 2013, été marquée par un nombre très élevé de nouvelles inscriptions, notamment de personnes morales, au point que le canton de Neuchâtel est le deuxième canton suisse qui a le taux de croissance le plus important au niveau du nombre d'entités inscrites. D'autre part, pour la première fois de son histoire, le registre du commerce compte plus 10.000 entités actives inscrites. Le Conseil d'Etat a marqué l'événement en félicitant et en offrant un cadeau à la dix-millième entreprise inscrite intervenue le 21 novembre.

Informatique

Les travaux en lien avec la refonte de l'application informatique métier du registre du commerce se sont poursuivis tout au long de l'année. Le site Internet du registre du commerce est le deuxième site les plus consulté de l'Etat de Neuchâtel.

Gestion administrative

L'effectif n'a pas changé (4.8 ETP). Une collaboratrice spécialisée a pris sa retraite et a été remplacée. Deux stagiaires notaires ont effectué un stage. Une apprentie est accueillie.

Statistiques et perspectives à moyen terme

Le tableau ci-dessous donne des informations sur le nombre d'entreprises inscrites au registre du commerce, par natures juridiques, ainsi que l'évolution de ce nombre en 2014.

Nature juridique	Total au 31.12.2014	Inscriptions	Radiations	Différence
Entreprises individuelles	3121	317	317	0
Sociétés en nom collectif	345	41	40	+1
Sociétés en commandite	29	0	1	-1
Sociétés à responsabilité limitée	2632	299	77	+222
Sociétés anonymes	2987	183	115	+68
Sociétés coopératives	158	2	2	0
Associations	136	14	5	+9
Fondations	399	5	15	-10
Établissements de droit public	5	0	0	0
Succursales d'entreprises suisses	241	22	20	+2
Succursales d'entreprises étrangères	28	3	7	-4
Totaux	10.081	886	599	+287

3.4.8. Communication

Le Service de l'économie (NECO) a poursuivi, en 2014, ses actions de valorisation de l'image économique du canton de Neuchâtel, de ses atouts industriels et de son économie. En positionnant l'"innovation" comme état d'esprit et au niveau de toute la chaîne de valeur.

Dans ce but, le NECO a notamment coordonné la réalisation d'une double page dans le supplément "Innovation" du magazine Bilan, afin de mettre en lumière deux institutions de l'écosystème économique neuchâtelois parlant de l'innovation dans leurs secteurs respectifs.

Une série de 5 émissions le "Court du jour" de la RTS a également été réalisée sur le thème de l'innovation dans le canton de Neuchâtel "innov@neuchâtel" et a été diffusée sur RTS1 et RTS2 durant toute la semaine d'inauguration de Microcity.

Concernant les manifestations, une conférence pour présenter à des entreprises ciblées les prestations de l'association "Platinn" et son service "coaching en organisation" a été mise sur pied ainsi

que le lancement d'une initiative d'un "club de micro-électronique" réunissant les acteurs principaux sur le plan des entreprises et des acteurs de la recherche.

Par ailleurs, le NECO a été impliqué dans l'organisation du "Bioalps Networking Day" qui s'est tenu le 9 octobre à Neuchâtel et a également joué un rôle de facilitateur et de soutien dans l'organisation d'une dizaine d'événements en lien avec l'économie et l'innovation au cours de l'année 2014.

Une première présence du service au forum étudiant de la HES-SO a été organisée en collaboration avec une société multinationale dans les TIC (technologie de l'information). Cela a permis de présenter les différents atouts et secteurs industriels neuchâtelois à de futurs ingénieurs diplômés romands et potentiellement générer des candidatures spontanées au sein des entreprises de la région.

Au niveau des événements annuels récurrents, le petit-déjeuner réunissant les partenaires du service de l'économie a rencontré un franc succès tout comme la traditionnelle journée neuchâteloise à Baselworld suivi du cocktail organisé en l'honneur des exposants et acteurs horlogers du canton.

Perspectives à moyen terme

À moyen terme, il est prévu de renforcer les ressources visant à soutenir les initiatives ou événements-ciblés en lien avec l'innovation, dont "*Microcity – Pôle d'innovation*" et la promotion du tissu économique cantonal, ceci dans l'intérêt de la place économique neuchâteloise, et de ses entreprises. Une actualisation de certains outils de communication actuellement utilisés pour la promotion territoriale est également prévue.

3.4.9. Pôle de développement économique et terrains

Les travaux d'équipements liés au pôle économique cantonal de Boudry sont terminés. Diverses régularisations foncières interviendront dans le courant 2015. Ce pôle, profilé "Pharma, medtech et high tech", dispose encore de surfaces maîtrisées par l'Etat.

Le pôle économique régional des Saignoles au Locle a fait l'objet d'une modification de plan d'aménagement qui doit encore être sanctionnée, dès réception des derniers éléments de la part des autorités de la Ville. Un grand groupe international, leader dans le domaine du luxe, a acquis une parcelle de l'Etat pour la construction de son nouveau centre de manufacture joaillière qui doit à terme accueillir plus de 300 employés. La manufacture devrait être opérationnelle en été 2015.

Les travaux d'équipements du pôle régional de la Léchère (Val-de-Travers) ont été achevés. Une entreprise dans le biopharma a annoncé son intention de construire un centre de production d'envergure, avec le dépôt d'une demande de permis de construire prévu au premier semestre 2015.

Le manque de disponibilités de locaux industriels dans l'ensemble du canton – mais également les restrictions liées à l'introduction de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT) en 2014 conduisent le service de l'économie (NECO) à renforcer l'appui de l'Etat à la réhabilitation de friches industrielles et hôtelières aux normes actuelles.

Les actions visant à la maîtrise du foncier du pôle économique cantonal de La Tène, interrompues en 2013, ont repris en 2014 en collaboration avec les autorités communales et les services de l'Etat concernés. Des études liées aux coûts d'équipements sont en cours et doivent permettre de confirmer la faisabilité du projet au regard de l'objectif qui vise à proposer aux industriels des surfaces dès 5000 m² à des conditions compétitives.

Les communes hôtes des pôles économiques cantonaux, soit Boudry, La Chaux-de-Fonds et La Tène ont créé une cellule intercommunale. Ce projet répond à un vœu partagé par ces dernières et le Conseil d'Etat, visant à créer une structure de gouvernance partenariale commune.

3.5. Perspectives

Le canton de Neuchâtel est reconnu dans le monde entier pour ses compétences dans le domaine des micro-nanotechnologies et de la micro-fabrication. Le savoir-faire régional se traduit par un dynamisme et des compétences exceptionnelles tout au long de la chaîne de valeur. L'économie neuchâteloise, fortement exportatrice et industrielle, est productrice de richesse et d'innovation.

Elle est néanmoins et fortement dépendante de la santé de l'économie internationale et des conditions-cadres qu'offre la Suisse. Même si notre pays reste pour le moment, en comparaison internationale, toujours une destination très attractive pour investir et innover, la situation risque de se tendre dans un proche avenir au vu des signes d'incertitude envoyés à ses divers partenaires économiques.

L'année 2014 aura coïncidé avec un affaiblissement de la visibilité quant aux conditions-cadres helvétiques. La votation du 9 février 2014 sur l'immigration de masse avant l'abandon début janvier 2015 du taux-plancher par la Banque Nationale Suisse (BNS) sont des signes préoccupants pour le secteur industriel suisse et neuchâtelois, voyant ses marges se réduire dans la zone d'exportation liée à l'Euro. La réforme de la fiscalité des entreprises à l'échelle suisse (RIE III) pourrait constituer un tournant positif, en renforçant la compétitivité helvétique tout en étant conforme aux normes de l'OCDE.

Les défis majeurs identifiés pour le canton de Neuchâtel sont les suivants:

- a) formation et accès à une main d'œuvre qualifiée avec anticipation des besoins;
- b) appui aux entreprises innovantes et exportatrices (pour certaines affectées par le franc fort);
- c) établissement de relations plus étroites avec les centres de décision (internationaux) des entreprises sises sur territoire neuchâtelois, renforcement des centres de décision locaux;
- d) transmission d'entreprises (changement de génération) et pérennisation des savoir-faire;
- e) disponibilité suffisante de foncier industriel dans l'ensemble du canton mais également des restrictions liées à l'introduction de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT) en 2014.

Au cours des dernières années, on a assisté à une croissance de l'emploi et du PIB dans le canton, sous l'impulsion de l'Horlogerie et du Pharma. Les emplois "exportateurs" représentent par ailleurs toujours près de la moitié des emplois neuchâtelois. La diversification de notre tissu économique demeure essentielle, même si les implantations de nouvelles sociétés risquent à court terme d'être fragilisées par un environnement difficile. Raison pour laquelle l'appui et la facilitation pour les projets d'investissements d'entreprises déjà sur sol neuchâtelois doivent être une priorité.

Le service de l'économie (NECO) souhaite donc encore renforcer son rôle de facilitateur et sa transversalité avec les acteurs économiques leur permettant de créer de la valeur économique.

Au niveau des projets soutenus (endogènes et exogènes), le canton de Neuchâtel restera focalisé sur les projets qui s'inscrivent idéalement dans le tissu économique du canton, dans des domaines d'activités prioritaires, sans concurrence avec les sociétés locales, nécessitant des besoins en ressources adaptés à l'offre du canton, avec une utilisation parcimonieuse de l'affectation des ressources et qui présentent un potentiel d'implantation et de succès de développement élevé.

Un projet de loi d'appui au développement économique (LADE) souple et moderne, devrait être avalisé par le Grand Conseil en 2015 avec une stratégie d'appui au développement économique permettant une base légale suffisamment large et adaptée aux missions et enjeux du vingt et unième siècle, s'articulant autour du concept des 4 "i":

iINNOVATION: appui aux acteurs économiques innovants;

iINTEGRATION: facilitateur avec les acteurs privés ou publics;

iIMPLANTATION: acquisition et développement de projets d'entreprises (endogènes ou exogènes) ou de compétences, notamment en concrétisant les pôles de développement économique;

iIMAGE: promotion de la place économique neuchâteloise.

4. SERVICE DE L'EMPLOI

4.1. Missions

Le service de l'emploi (SEMP) est chargé d'assurer une prestation de conseil, de placement public et de réinsertion professionnelle en matière de marché du travail, d'assurance-chômage et de mesures d'insertion et de veiller à l'application des lois dans les différents secteurs pour garantir l'équilibre du marché de l'emploi et le respect des conditions-cadre des assurances sociales (notamment des législations en matière d'assurance-chômage, de mesures d'intégration professionnelle, d'agences de placement et de location de services, ainsi que la loi cantonale sur l'emploi).

De plus, il soutient les acteurs du marché du travail par des mesures de prévention, favorise le développement du canton en participant à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de sa politique de l'emploi, observe et analyse le marché du travail, informe sur les questions juridiques liées à l'emploi, à l'assurance-chômage et au droit du travail et développe des mesures et projets favorisant l'anticipation et l'innovation sur le marché de l'emploi.

Pour accomplir ses missions, le service de l'emploi est composé de 7 entités: la direction générale (DG), l'office de logistique des mesures du marché du travail (LMMT), l'office des emplois temporaires (OFET), l'office régional de placement neuchâtelois (ORPN), l'office juridique et de surveillance (OJSU), l'office de contrôle (OFCO) et l'office de l'inspection du travail (OFIT).

4.2. Objectifs de l'année

L'année 2014 a été placée sous le signe de la poursuite de la réforme lancée en 2012 au sein du service de l'emploi, tout en incluant l'important projet du département de l'économie et de l'action sociale consistant à revoir l'ensemble du dispositif cantonal vers la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi. Le renforcement de la collaboration interinstitutionnelle au travers de la mise sur pied de plusieurs groupes de travail interdisciplinaires en a été un moment fort.

À l'interne, les objectifs ont principalement consisté en la finalisation de la DG, la poursuite des travaux de Profiling et la mise en place des nouveaux chefs de groupe à l'ORPN, la préparation des changements au sein de l'OFET avec la reprise du suivi des demandeurs d'emploi placés, office dans lequel le travail a aussi été fortement impacté par l'entrée en vigueur du nouveau processus ACCORD.

À l'externe, cette année a vu la mise en œuvre de nouveaux cours de technique de recherche d'emploi, ainsi que la fin du projet d'optimisation des programmes spécifiques d'emploi temporaire PSET. La consolidation de la notoriété de ProEntreprises s'est poursuivie au travers d'une campagne radio et de la mise sur pied de deux "5 à 7" dans les secteurs de la vente et des agences de placement et de location de services.

Le service de l'emploi poursuit donc sa mue en s'adaptant aux évolutions du contexte cantonal en matière de réinsertion professionnelle, ceci afin de pérenniser et renforcer son efficacité ainsi que la qualité de ses prestations, toujours dans le but de réinsérer rapidement et durablement les nombreux demandeurs d'emploi neuchâtelois.

4.3. Ressources

4.3.1. Ressources humaines

L'année 2014 a principalement permis une consolidation des structures organisationnelles. Tout d'abord au niveau de la direction générale avec la nomination de deux adjoints à la cheffe de service et l'engagement d'un nouveau chef de projets. De plus, l'ORPN s'est vu doté de nouveaux chefs de groupe pour encourager l'encadrement de proximité des collaborateurs en fonction des centres de compétences créés (Profiling, ProEntreprises, Appui et Administration/Secrétariat).

Cette étape importante de la réorganisation de l'ORPN a nécessité toute l'attention dans l'accompagnement au changement qui se poursuit sur 2015.

Cette année a vu l'arrivée de 12 nouveaux collaborateurs, contre 3 départs dont une personne qui a fait valoir son droit à une retraite bien méritée.

À fin décembre 2014, le service de l'emploi comptait 143 collaborateurs (127,3 EPT) répartis à raison de 73 personnes (67,3 EPT) à l'ORPN, 12 personnes (11 EPT) à l'OFET, 13 personnes (11,6 EPT) à la DG, 9 personnes (8,1 EPT) à la LMMT, 12 personnes (11 EPT) à l'OFCO, 11 personnes (8,6 EPT) à l'OFIT et enfin, 13 personnes (9,7 EPT) à l'OJSU.

Pour terminer, le service a accueilli 5 apprentis (idem en 2013), une stagiaire (52 semaines) en maturité professionnelle commerciale et 13 personnes en emploi temporaire, répartis dans les différents offices.

4.3.2. Ressources matérielles

Durant l'année écoulée, l'ensemble du parc informatique a migré à Windows 7 avec l'appui du service informatique. De ce fait, 115 postes de travail ont été remplacés.

4.3.3. Locaux

L'ORPN du Val-de-Travers a déménagé de Couvet à Fleurier en date du 1er mai 2014. Il a ainsi rejoint l'immeuble occupé par la caisse cantonale neuchâteloise d'assurance chômage (CCNAC). Ce transfert a occasionné des travaux d'aménagement conséquents dans les nouveaux locaux.

Des travaux ont également eu lieu à la rue du Parc 117-119, à La Chaux-de-Fonds, suite à une réorganisation interne des offices et une nouvelle salle de conférence a été inaugurée en décembre 2014.

Le service de l'emploi occupe la totalité de ses locaux et ne dispose d'aucune réserve permettant d'accueillir des collaborateurs supplémentaires en cas de hausse de l'activité.

4.4. Événements principaux

4.4.1. Évolution du chômage en 2014

En moyenne annuelle, le taux de chômage cantonal s'est fixé à 5,3% en 2014, contre 5,2% en 2013. Entre les mois de décembre 2013 et 2014, le taux de chômage a toutefois légèrement reculé passant de 5,8% (5121 chômeurs) à 5,6% (4954 chômeurs), soit une diminution de 0,2 point équivalant à une variation de -167 chômeurs.

Le nombre d'inscriptions et d'annulations de demandeurs d'emploi est resté à un niveau élevé en 2014. Les inscriptions ont reculé de 3,7% (7863 entrées à l'assurance-chômage en 2014) alors que les annulations de dossiers ont augmenté de 6,8% (8063 sorties de l'assurance-chômage en 2014). Parmi ces annulations, 4674 demandeurs d'emploi ont quitté l'ORPN avec un emploi à la clé (soit un taux de retour à l'emploi de 58%) contre 4324 personnes en 2013. En revanche, la durée effective moyenne de la recherche d'emploi augmente de 285 jours en 2013 à 292 jours en 2014.

L'analyse des variations, entre décembre 2013 et décembre 2014, de demandeurs d'emploi selon leur dernière profession exercée, montre des résultats très divers d'un regroupement à un autre. Les professions de l'industrie horlogère voient leur effectif augmenter de 73 personnes. Dans les augmentations importantes, on compte également 29 demandeurs d'emploi supplémentaires dans la catégorie "Entrepreneurs, directeurs et gestion" (essentiellement des chefs de projets et des assistants RH). Certains secteurs ayant subi une hausse importante entre 2012 et 2013 ont cette fois vu leur effectif de demandeurs d'emploi diminuer comme dans le secteur de la construction (-61) et chez les ouvriers de l'industrie (-50).

Le contraste entre l'évolution du chômage et celle de l'emploi, au niveau neuchâtelois, continue d'interpeler. En effet, selon les dernières statistiques disponibles (3^e trimestre 2014), le canton enregistre une hausse d'environ 2150 emplois en variation annuelle. Ce paradoxe est en partie dû à l'inadéquation du profil des demandeurs d'emploi avec celui recherché par les employeurs. En effet, près de 49% des demandeurs d'emploi du canton n'ont pas suivi de formation après la scolarité obligatoire ou ont une formation non reconnue. De plus près de 39% des demandeurs d'emploi recherchent un travail dans les domaines de l'hôtellerie-restauration, de l'industrie, de la construction et du nettoyage alors même que 70% des demandeurs d'emploi de ces professions ne sont pas qualifiés (niveau de formation inférieure ou égale à l'école obligatoire).

Autres professions surreprésentées, les professions commerciales, banques et assurances (principalement des employés de commerce) ainsi que les professions de la vente (essentiellement le commerce de détail) qui représentent respectivement 11% et 8% des demandeurs d'emploi résidant dans le canton de Neuchâtel. Les personnes recherchant un emploi dans les professions commerciales sont plus de 45% à posséder un CFC alors que ce chiffre s'élève à plus de 65% dans les professions de la vente. En comparaison, sur l'ensemble des demandeurs d'emploi du canton, ce chiffre s'élève à environ 35%. On peut donc supposer que les débouchés dans ces professions semblent être limités dans le canton.

Outre cette inadéquation entre l'offre et la demande de main d'œuvre, d'autres facteurs peuvent aussi expliquer le niveau de chômage élevé tels que par exemple l'attractivité de notre marché du travail au-delà des frontières cantonales qui accentue la concurrence pour nos demandeurs d'emploi, notre dépendance au secteur industriel ou encore le fait que le canton de Neuchâtel est relativement urbanisé.

4.4.2. Réorganisation de la direction générale (DG)

Le poste d'adjoint à la cheffe de service, laissé vacant depuis l'été 2012, ainsi que les postes de deux chefs de projets ont été adaptés et ont donné lieu à la création d'un deuxième poste d'adjoint et à la suppression d'un poste de chef de projets. Ainsi, la DG du service de l'emploi est organisée en deux pôles principaux : comptabilité, finances et gestion de projets d'une part, et administration, RH et communication d'autre part. Chacun de ces pôles est assumé par un adjoint, sous la conduite de la cheffe de service. Ainsi, l'organisation qui s'était mise en place durant cette vacance de poste a pu être officialisée et mise en œuvre. Au final, cette réorganisation a permis de réduire le nombre d'EPT de la DG, tout en augmentant l'efficacité.

4.4.3. Poursuite de la réorganisation de l'ORPN et recrutement des chefs de groupe

La réorganisation de l'ORPN s'est poursuivie lors de l'année 2014 avec le recrutement à l'interne de l'office de 7 chefs de groupe. Ces derniers ont pris leur nouvelle fonction le 1^{er} octobre 2014.

Chaque chef de groupe est responsable d'un centre ou d'une partie des 4 centres de compétences de l'ORPN (Appui, ProEntreprises, Profiling et Administration/Secrétariat). Ils sont en charge de l'organisation générale du travail de leur groupe et assurent un management de proximité entre les collaborateurs et la direction de l'ORPN et du SEMP.

Chaque centre de compétences est présent sur les trois sites de l'ORPN et est reparti comme suit:

- **Direction:** 1 chef d'office ainsi qu'1 adjoint (2 EPT);
- **Appui:** 1 chef de groupe (0,3 EPT) et 6 conseillers en personnel (5,8 EPT);
- **Profiling:**
 - domaine primaire-secondaire La Chaux-de-Fonds/Fleurier – 1 chef de groupe (0,3 EPT) et 9 conseillers en personnel (9,5 EPT);
 - domaine primaire-secondaire Neuchâtel – 1 chef de groupe (0,3 EPT) et 9 conseillers en personnel (9,7 EPT);
 - domaine services La Chaux-de-Fonds/Fleurier – 1 chef de groupe (0,3 EPT) et 5 conseillers en personnel (5,5 EPT);
 - domaine services Neuchâtel – 1 chef de groupe (0,3 EPT) et 11 conseillers en personnel (10,3 EPT);
- **ProEntreprises:** 1 chef de groupe (0,3 EPT) et 7 conseillers en personnel (7,3 EPT);
- **Administration/Secrétariat:** – 1 chef de groupe (0,5 EPT) et 17 collaborateurs administratifs (14,6 EPT);
- **Répondant EURES:** 1 conseiller en personnel (0,3 EPT).

Un comité de direction ORPN a été mis en place afin de synchroniser au mieux les efforts dans l'accomplissement de la mission de l'ORPN, qui est de réinsérer rapidement et durablement les demandeurs d'emploi. Une partie de team-building a également été développée et un projet de supervision se verra concrétisé en 2015.

4.4.4. Résultats aux indicateurs du SECO

Dans le cadre de l'exécution de la Loi sur l'assurance-chômage (LACI), un des principaux objectifs fixés par la Confédération aux ORP est de réduire le dommage à l'assurance-chômage en misant sur la réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi. Cet objectif est formalisé dans un accord (portant sur l'exécution de la LACI) signé entre la Confédération et l'ensemble des cantons.

L'atteinte de l'objectif de réinsertion rapide et durable est évaluée annuellement par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) sur la base d'un indice permettant la comparaison entre les cantons et avec la moyenne suisse. Afin de tenir compte des facteurs sur lesquels les ORP n'ont aucune influence (structure économique du canton, profil des demandeurs d'emploi, branches saisonnières, part de frontaliers, etc.), cet indice est corrigé à l'aide d'un modèle économétrique.

Un indice supérieur à 100 indique que le canton obtient de meilleurs résultats en termes de réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi que la moyenne suisse. Un indice inférieur à 100 révèle des performances inférieures à la moyenne, étant entendu que pour des valeurs situées entre 95 et 105, les objectifs sont considérés comme atteints par le SECO.

Après de très mauvais résultats en 2010 (88 pts) et 2011 (87 pts), l'indice corrigé a fortement augmenté en 2012 pour atteindre 97 points. En 2013, cet indice enregistre une diminution à 94 points, légèrement en-deçà du seuil de 95 points constituant la fourchette inférieure de l'atteinte des résultats pour le SECO.

4.4.5. Lancement du projet Intégration Professionnelle

Le projet intégration professionnelle est l'un des objectifs de la législature 2014-2017 du conseil d'Etat. Pour le réaliser, 7 groupes de travail ont été constitués et ont débuté leurs activités à l'automne 2014. Le service de l'emploi est représenté dans tous les groupes et celui consacré à l'évaluation de l'employabilité a été présidé par la cheffe du service de l'emploi. En tout, pas moins de 13 collaborateurs du SEMP ont été directement impliqués dans les différents groupes de travail dont la synthèse aboutira en 2015.

4.4.6. Lancement du projet de lutte contre les abus

Le Conseil d'Etat a fixé comme objectif dans son plan de législature 2014-2017 la lutte contre les abus, qu'il s'agisse de fiscalité, de travail au noir, de respect des conditions de travail ou d'éviter

que des citoyens ne perçoivent des aides sociales indûment. L'OFCO et le service cantonal des contributions ont donc posé les premières bases de la lutte contre les abus au travers de l'organisation de séances préparatoires. Des premières analyses ont été réalisées et un benchmarking auprès des services en charge de la lutte contre les abus d'autres cantons a été réalisé durant le dernier trimestre. Le projet se poursuivra ces prochaines années.

4.4.7. Bilan du projet d'optimisation des PSET

Initié en 2012, le projet d'optimisation des programmes spécifiques d'emploi temporaire (PSET) est arrivé comme prévu à son terme fin 2014. Pour rappel, l'objectif était de transformer en 3 ans les "anciens" programmes d'emplois temporaires (PET) qui avaient souvent été conçus comme des programmes d'occupation dans la perspective de la réouverture d'un droit à l'assurance-chômage. En effet, ce modèle était devenu obsolète par la révision de la loi sur l'assurance-chômage de 2011, qui ne permettait plus la cotisation à l'assurance-chômage pour les personnes placées en emploi temporaire. La volonté du SEMP a donc été de changer entièrement la philosophie de ces programmes pour en faire le "bras armé" de la réinsertion professionnelle en développant des activités aussi proches que possible de celles des entreprises et par là, faciliter le transfert vers le marché de l'emploi.

En développant des ateliers professionnels, mais aussi socio-professionnels, le SEMP a cherché à répondre non seulement aux attentes de l'économie en permettant aux demandeurs d'emploi d'acquérir des compétences spécifiques immédiatement transférables, mais aussi aux besoins des assurés un peu plus éloignés du marché de l'emploi en leur permettant de bénéficier d'un soutien et d'un encadrement adéquats tout en développant des compétences génériques.

Début 2012, le service de l'emploi disposait de 8 ateliers de type professionnel, de 5 ateliers de type socio-professionnel et de 14 ateliers de type occupationnel représentant au total 194 places pour le service de l'emploi, 61 places pour le service de l'action sociale et 5,5 pour le service des migrations.

Au 31 décembre 2014, au terme du projet d'optimisation, le service de l'emploi pouvait compter sur 20 ateliers de type professionnel et 14 ateliers de type socio-professionnel, représentant au total 218 places pour le service de l'emploi, 89 pour le service de l'action sociale et 12 pour le service des migrations.

Parmi les réalisations de l'année, nous relevons en particulier 2 ateliers d'horlogerie, 1 atelier de polissage, 1 salle blanche, et 1 magasin de produits du terroir. On notera également la mise en place d'un concept d'accompagnement et de coaching au sein d'un des ateliers destiné à permettre aux participants de retrouver leur capacité d'autogestion et, par là, de se réappropriier leur projet professionnel.

L'ensemble du projet aura nécessité un investissement de près de 2 millions, en très grande partie financés par le SECO.

Si aujourd'hui, notre canton dispose d'un outil de réinsertion professionnelle performant, l'effort d'amélioration continue devra être poursuivi, afin de suivre l'évolution des besoins et améliorer encore l'impact en termes de retour à l'emploi.

4.4.8. Nouveautés dans le cadre des MIP

Dans le courant de l'année 2014, le service de l'emploi, par l'intermédiaire de la LMMT a développé, avec plusieurs partenaires, 4 nouvelles mesures destinées aux personnes sans droit ou en fin de droit au chômage.

La première, d'une durée de 2 mois, est destinée à permettre aux participants de retrouver confiance en leur potentiel et de les guider dans leurs démarches d'approche du marché de l'emploi. Mêlant travaux de groupe, accompagnement individualisé et informations sur le marché de l'emploi, cette démarche se veut "différente".

La seconde est destinée à compléter les placements des personnes en fin de droit qui sont intégrées dans le cadre de l'administration ou d'organismes paraétatiques. Composée de 2 jours de cours, puis d'un accompagnement individuel durant toute la durée du placement et encore 3 mois

au-delà, le suivi peut se poursuivre, même si la personne retrouve un emploi durant la période considérée.

De plus, 2 autres mesures permettant de se préparer aux entretiens d'embauche, soit d'une manière générale lorsque la probabilité d'un entretien devient grande, soit en vue d'un entretien spécifique ont été étendues aux personnes sans droit ou en fin de droit.

L'ensemble de ce dispositif fait l'objet d'une phase pilote jusqu'à mi-2015. Un rapport d'évaluation sera remis ce printemps par le service de l'emploi au Conseil d'Etat, afin que ce dernier puisse décider ou non de le pérenniser.

4.4.9. Lancement du réseau CII

En 2007, le canton de Neuchâtel avait pris part au projet pilote national CII intitulé "MAMAC", soutenu par la Confédération via l'office fédéral des assurances sociales. Ce projet a pris fin en 2010 et la mise en place aujourd'hui d'un réseau de collaboration interinstitutionnelle (ci-après "Réseau CII NE") vise notamment à reprendre les éléments positifs de l'expérience MAMAC en évitant de reproduire certaines de ses lourdeurs.

Comme MAMAC, le Réseau CII NE a pour but de renforcer la collaboration entre 3 entités (le service de l'emploi via son office régional de placement, l'office de l'assurance-invalidité (OAI) et les services sociaux régionaux), afin de favoriser l'intégration professionnelle de certaines personnes qui les sollicitent.

Le Réseau CII met en place une détection systématique et une prise en charge coordonnée des personnes qui disposent d'un potentiel d'intégration professionnelle, mais qui présentent des difficultés nécessitant la mise en commun des compétences professionnelles des différentes entités consultées et une coordination entre celles-ci.

Le processus de détection systématique doit permettre d'identifier 2 types de situations: les cas dits "simples" et ceux dits "complexes". A la différence des cas simples, qui peuvent être suivis au travers d'une coordination peu formalisée entre les secteurs concernés, les cas complexes nécessitent une évaluation commune par les 3 services (assessment), puis la mise en place et le suivi d'un plan d'intégration professionnelle au travers d'une gestion par cas (case management). En fonction de la complexité de la problématique médicale, le médecin-conseil de l'office de l'assurance-invalidité peut être sollicité.

Depuis la fin de l'année 2014, le Réseau CII est opérationnel et traite, durant une phase pilote fixée à 1 année dans le cadre d'une convention de collaboration, les premières situations soumises par l'une des 3 entités impliquées. Cette phase pilote est précisément prévue de novembre 2014 à novembre 2015. Les premiers assessments ont eu lieu avec les bénéficiaires dont la situation a été identifiée comme complexe. L'identification des dossiers se fait à l'aide d'un outil commun aux 3 services concernés intitulé "grille d'analyse".

Le lancement du signalement des premières situations dans le cadre du Réseau CII NE a été précédé de 5 séances d'information au niveau des équipes en place réunissant plus de 100 collaborateurs (conseillers ORPN, assistants sociaux et conseillers OAI). Ces différentes présentations ont permis de rappeler l'historique de la démarche, de faire le lien avec la volonté du département de l'économie et de l'action sociale de renforcer le système d'appui à l'intégration professionnelle, de présenter les objectifs attendus, de mettre en avant les nouveaux processus de travail discutés et validés dans le cadre du groupe de travail GT, enfin de tester concrètement les outils mis sur pied à l'aide de situations choisies. L'accueil du projet par les professionnels en place a été bon.

A ce stade, les premiers chiffres fournis proviennent de l'ORPN et tendent à démontrer la nécessité du projet. Il est cependant encore trop tôt pour livrer des éléments précis sur le volume de dossiers qui entreront dans le giron du Réseau CII NE.

4.5. Activités/réalisations

4.5.1. "5 à 7" du service de l'emploi et campagne radio ProEntreprises

Dans la poursuite de la philosophie des "5 à 7" du service de l'emploi, 2 manifestations ont été organisées pour sensibiliser les employeurs au recrutement de la main d'œuvre locale et positionner ProEntreprises comme un partenaire privilégié.

La première manifestation a réuni une quarantaine d'établissements publics à l'occasion de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les heures d'ouverture des commerces et la convention collective de travail étendue dans le domaine de la vente au 1er avril 2014. Hormis ces deux thèmes, les prestations de l'ORPN ont également été présentées aux responsables des entreprises présentes.

La seconde manifestation s'est adressée aux agences de placement et de location de services du canton. L'objectif visé était la consolidation du partenariat au travers d'une nouvelle convention de collaboration permettant de renforcer le dialogue et l'échange d'informations, afin de favoriser la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi inscrits à l'ORPN. La manifestation s'est poursuivie avec des tables rondes participatives sur des sujets en lien avec l'employabilité des demandeurs d'emploi, la provenance de la main d'œuvre ou encore la collaboration entre agences et ProEntreprises, autant de thèmes importants sur le plan de la réinsertion neuchâteloise.

Enfin, des actions en vue de maintenir la notoriété de ProEntreprises ont été menées, notamment au travers de la diffusion d'un spot publicitaire sur RTN durant les mois d'avril à juin et de septembre à novembre 2014.

4.5.2. Participation au groupe de travail « Profiling »

Durant le premier semestre 2014, le groupe de travail "Profiling" a poursuivi ses travaux à raison d'une demi-journée toutes les 2 semaines.

Le concept a été validé en septembre 2014 par un groupe composé de conseillers en personnel, de la direction de l'ORPN et du SEMP.

Par la suite, les chefs de groupes ont développé et mis en place le module de formation à l'attention de tous les collaborateurs de l'ORPN. Le démarrage est prévu pour début mars 2015.

4.5.3. Nouveaux cours de techniques de recherche d'emploi

Bien qu'ayant fait l'objet d'une actualisation en continu par les différents organismes de formation qui en avaient la charge, le dispositif de techniques de recherche d'emploi existait déjà depuis de nombreuses années.

Comme cela est prévu par le SECO, le SEMP a remis au concours l'organisation de ces différents cours au début de l'année 2014. Si la segmentation des publics n'a pas fondamentalement changé, les durées ont été revues à la baisse, afin de proposer des formations plus dynamiques. De même, les contenus ont été retravaillés afin d'intégrer notamment, les nouvelles technologies de communication. Chaque participant se voit également remettre une clé USB avec l'ensemble des documents qu'il a produit et des didacticiels. Enfin, l'interaction avec le conseiller ORP a été repensée avec pour objectif de gagner en efficacité et de favoriser la transmission des informations.

Les nouveaux cours ont débuté le 1er juillet 2014. Cette refonte a également été l'occasion d'augmenter les volumes de cours pour que davantage de participants puissent en profiter.

4.5.4. Activités de la commission tripartite chargée de l'observation du marché du travail (CTrip)

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2014, la commission a siégé à 2 reprises et le bureau à 10 reprises.

Les branches en observation renforcée fixées par la Commission tripartite fédérale pour 2014 ont été les suivantes:

- Le second œuvre de la construction
- L'hôtellerie-restauration
- La location de services
- La sécurité
- L'horticulture
- Le commerce de détail de chaussures et de l'habillement
- Le nettoyage

En sus, la CTrip a défini les branches en observation renforcée sur son territoire comme suit:

- Chauffeurs de taxi
- Shops de stations-service

Elle a traité 65 nouveaux cas individuels de sous-enchère salariale en 2014.

Durant l'année écoulée, 16 dossiers ont abouti à l'adaptation du salaire et au remboursement de l'arriéré dû, permettant de récupérer la somme d'environ 90.500 francs. De plus, 16 autres dossiers ont été classés pour d'autres raisons: sous-enchère très faible, liquidation de l'entreprise, transmission d'informations permettant de constater qu'il n'y avait en réalité pas de sous-enchère, etc. Le solde est actuellement toujours en cours.

Dans l'examen de ces situations individuelles, la CTrip s'est montrée très préoccupée par le nombre croissant de situations de stage invoquées pour verser des rémunérations inférieures aux salaires de référence. Elle a décidé de consacrer une partie de ses séances en 2015 à la définition de critères pertinents pour qualifier une telle situation professionnelle, pour éviter ainsi qu'elle ne soit invoquée abusivement. Suite à l'audit-test de 2012, le SECO avait invité la CTrip à améliorer les échanges avec les commissions paritaires, c'est pourquoi le bureau de la CTrip a convoqué l'ensemble des commissions paritaires le 26 mai 2014. Cet échange aura lieu tous les 18 mois environ. Par ailleurs, depuis septembre 2014, la CTrip se réjouit de pouvoir désormais compter sur un appui scientifique grâce au chef de projets de la DG qui vient compléter les compétences avérées de contrôles délivrés par les collaborateurs de l'OFCO.

Enfin, en novembre 2014, le SECO a effectué un audit complémentaire de suivi des résultats de l'audit-test de 2012. Les résultats définitifs des analyses ne sont pas encore parvenus à la CTrip.

4.5.5. Office régional de placement neuchâtelois (ORPN)

Globalement, durant l'année 2014, 4675 demandeurs d'emploi ont été replacés par l'ORPN (4300 en 2013). En variation annuelle, (entre les mois de décembre 2013 et 2014) le taux de chômage est passé de 5,8 % (5121 chômeurs) à 5,6% (4954 chômeurs), soit une diminution de 0,2 points (-167 chômeurs). Sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi a diminué de 226 personnes, passant de 6941 à 6715.

Sur l'année, le nombre d'inscriptions a diminué de 3,7% alors que celui des annulations a augmenté de 6,8%. Sur le même temps, le nombre d'entretiens a connu une hausse de 4% pour dépasser les 40.000. En 2 ans, le nombre d'entretiens est en hausse de presque 20%.

Les ressources de l'ORPN sont quant à elles restées stables. Elles ont été fortement sollicitées dans les différents projets et le changement d'organisation tout en gardant un niveau de prestations élevé dans le suivi des demandeurs d'emploi.

Activités	2014	2013	2012	2011
Nombre de demandeurs d'emploi				
- moyenne annuelle	6525	6353	5797	6187
- au 31 décembre	6715	6941	6318	5945
Nombre de chômeurs				
- moyenne annuelle	4584	4665	4209	4222
- au 31 décembre	4954	5121	4782	4163
Taux de chômage				
- moyenne annuelle	5,2%	5,2%	4,7%	4,7%
- au 31 décembre	5,6%	5,8%	5,4%	4,7%
Inscriptions	7863	8165	7688	6810
Annulations	8063	7549	7338	8299
- avec retour à l'emploi	58%	57%	56%	61%
Nombre d'entretiens de conseil	40.186	38.634	33.508	35.000
- par mois	3349	3220	2792	2917
Nombre de places vacantes acquises	1934	1969	1794	1946
- par mois	161	164	150	162
Assignations à des places vacantes	5241	4934	4629	5924
- par mois	437	411	386	494
Assignations réussies	560	586	458	418
Nombre de sanctions	3362	3441	2381	2071
- en jours de suspension	20.676	20.035	13.934	13.555

Note: La base de données statistique de l'assurance-chômage est actualisée de manière rétroactive. Ainsi, les chiffres ci-dessus peuvent légèrement varier des résultats publiés dans le rapport de gestion 2013.

Source: LAMDA/Plasta, SECO

4.5.6. Office des emplois temporaires (OFET)

En 2014, l'OFET a fait partie intégrante de plusieurs groupes de travail et a dû revoir complètement son organisation, afin de se préparer à ses nouvelles missions, en lien notamment au processus Profiling, entrant en vigueur au 1^{er} mars 2015.

Étude dossiers MIP

L'année 2014 a été marquée par l'entrée en vigueur du processus ACCORD, mettant en lien 5 secteurs prestataires du canton; l'ORACE, l'OFET, l'OCAM, l'OCBE et les services sociaux.

Un temps d'adaptation a été nécessaire pour que ce processus trouve son rythme de croisière. Il est à noter qu'une hausse des demandes de mesures d'intégration professionnelle orientées vers l'OFET a été constatée au cours du dernier trimestre 2014.

En effet, le nombre des demandes MIP en 2014 a été de 1045 (87 demandes par mois en moyenne), clairement supérieur, conformément à nos prévisions, à celui de 2013 (878 demandes, soit 73 demandes par mois en moyenne) en raison des nouvelles conditions d'octroi liées à la loi sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales (LHaCoPS), du 23 février 2005. Le nombre de communications positives rendues en 2014 a été de 544, contre 463 en 2013, corollaire de ce qui précède.

Pour l'ensemble de l'année 2014, l'OFET a donc traité 1045 demandes MIP, rendu 871 communications, dont 544 positives et 327 négatives. Le solde étant constitué de dossiers en suspens ou classés.

Conseil et placement

Durant l'année 2014, l'OFET a effectué 1174 placements en emploi temporaire, dont 730 dans le cadre de la LACI, 437 dans le cadre des MIP et 7 dans le cadre de la CII. Le nombre de placements est légèrement inférieur à 2013 (1269). En revanche, le taux d'occupation des PSET ne cesse de s'améliorer et est passé de 86% en 2013 à 97% en 2014.

4.5.7. Office de logistique des mesures du marché du travail (LMMT)

L'année 2014 s'est caractérisée par une modification du concept des cours de technique de recherche d'emploi (cf. point "nouveaux cours de techniques de recherche d'emploi" ci-dessus). Cette modification a non seulement permis de réduire la durée des cours et d'augmenter les volumes, mais surtout d'adapter les contenus par rapport à l'évolution du marché de l'emploi, et de renforcer encore cet outil technique pour appuyer les conseillers ORP dans la définition d'une stratégie de réinsertion.

Dans le courant de l'année, la LMMT a également développé deux nouveaux concepts d'accompagnement et de coaching destinés aux personnes sans droit ou en fin de droit qui font l'objet d'une période d'essai dans le cadre des MIP (cf. voir point "nouveautés dans le cadres des MIP" ci-dessus).

La LMMT a également participé activement à la semaine CapaCité, en assumant notamment une permanence toute la semaine et en animant une conférence-débat sur la prise d'activité indépendante. Cet exercice a été l'occasion de tester certaines approches qui pourront, par la suite, être développées dans le cadre du projet de cité des métiers, pour lequel l'office LMMT s'est montré également actif.

Au cours de l'année, la LMMT a été également sollicitée à plusieurs reprises pour intervenir dans le cadre de licenciements collectifs, afin de mettre sur pied, en collaboration avec l'entreprise, des mesures de formation et d'accompagnement destinées à éviter le recours au chômage ou tout au moins à en limiter la durée.

Globalement, le nombre de mesures accordées est resté relativement stable, nous notons toutefois une augmentation de tous les tests et des cours de technique de recherche d'emploi.

Le soutien à l'activité indépendante a aussi connu, cette année un niveau record, avec plus de 500 entretiens qui ont permis de suivre 173 personnes désirant se mettre à leur compte. Parmi elles, 104 personnes ont démarré, 39 ont renoncé, le solde étant constitué par les personnes étant encore en phase d'élaboration.

Enfin, le projet d'optimisation des PSET, initié en 2012, est arrivé, comme prévu, à son terme (voir point "bilan du projet d'optimisation des PSET" ci-dessus).

4.5.8. Office de contrôle (OFCO)

Contrôle du marché de l'emploi et mesures d'accompagnement

En novembre 2014, parallèlement à l'audit complémentaire de suivi des résultats de l'audit-test de 2012, le SECO a réalisé un audit portant sur l'exécution du respect de la loi sur le travail au noir, conformément au droit des assurances sociales obligatoires, des étrangers et de l'imposition à la source. Le résultat de cet audit sera communiqué dans le courant de l'année 2015.

Sur les 656 dossiers ouverts en 2014 (626 en 2013), 488 sont à présent clos, 73 sont en attente d'une décision du ministère public et 4 sont en attente d'une décision administrative du service des migrations (SMIG). 225 dossiers concernaient directement des travailleurs européens détachés sur le territoire neuchâtelois. 213 dossiers ont été ouverts à l'initiative des inspecteurs et 53 sur mandats du ministère public. Au total, ce sont les conditions de travail et de salaire de 1043 travailleurs, dont 205 indépendants, qui ont été contrôlées par les inspecteurs de l'OFCO. Le 74% des dossiers 2014 ont été traités au 31 décembre 2014, révélant notamment une masse salariale de 1.299.680 francs non déclarée aux diverses assurances sociales obligatoires. Relevons encore que le SMIG, sur la base de rapports qui lui ont été adressés par l'OFCO, a rendu 19 sanctions administratives et délivré 5 avertissements pour des infractions à la loi sur les travailleurs détachés (Ldét), dont 4 décisions interdisant à des prestataires étrangers de proposer leurs services sur le territoire suisse.

Pour conclure, 64 cas ont été transmis à la commission tripartite neuchâteloise pour traitement ou information à la suite de soupçons de sous-enchère salariale.

Abus de prestations sociales

Ce sont 44 rapports de dénonciation qui ont été adressés au ministère public sur 88 dossiers ouverts durant l'année 2014 suite à des suspicions de fraude signalées par le biais de différentes sources (services sociaux, police, dénonciations, etc.) En outre, 17 mandats d'investigations ont été transmis à l'OFSCO par le Ministère public consécutivement à des plaintes pénales déposées par les différents guichets sociaux. Le montant total non-déclaré au SASO par les bénéficiaires sur la base de rapports envoyés durant l'année 2014 se chiffre à 2.231.283 francs. Ce montant provient de revenus, de biens immobiliers, de fortunes, gains, etc., non annoncés. Selon les chiffres transmis par l'ODAS, il s'agit d'un montant total de 1.886.200 francs qui a été touché indûment par certains bénéficiaires.

Prostitution et pornographie (Lprost)

Au 31 décembre 2014, il y avait 50 salons de massage (54 en 2013) dans le canton de Neuchâtel et 111 prostitué(e)s (106 en 2013) annoncé(e)s en activité. Alors que le nombre de salons a légèrement diminué, le nombre de personnes s'adonnant à la prostitution est assez stable. Les 70 contrôles effectués sur le terrain par l'OFSCO ont permis de constater 6 infractions à la Lprost. Ce sont donc respectivement 3 responsables de salon et 3 personnes s'adonnant à la prostitution qui ont fait l'objet d'une dénonciation. À noter encore que la police neuchâteloise procède également à des contrôles au sein de ces établissements spécialisés.

Le marché du sexe et de la prostitution étant en perpétuelle évolution, force est de constater que l'exercice de la prostitution ne se cantonne plus maintenant à l'unique pratique de salon. Les annonces par le biais d'internet par exemple, démontrent clairement cet état de fait. Aussi, un projet de révision de loi a été initié durant l'année 2014 avec une entrée en vigueur probable en 2016.

Exercices	2014	2013
Contrôle du marché de l'emploi et mesures d'accompagnement		
Dossiers ouverts durant l'année	656	626
Dossiers clos durant l'année	488	427
Dossiers en cours de traitement au 27 février 2015	71	59
Dossiers en attente de décisions d'autres instances	97	174
Masse salariale non déclarée aux assurances sociales obligatoires	1.299.680	442.676
Nombre de sanctions prononcées	267*	55
Montant des amendes**	106.705*	19.150
*Sur la base des peines 2014 prononcées par les autorités judiciaires et communiquées à l'OFSCO à ce jour (chiffres non exhaustifs)		
** Sans tenir compte des frais de justice, ni des amendes assorties d'un sursis		

Déménagement interne

À l'étroit et avec une disposition des locaux peu adaptée aux activités déployées au sein de l'OFSCO, la direction du service de l'emploi s'est penchée sur cette problématique durant l'année. L'office a donc été déménagé au mois de décembre en passant du 1er étage de la rue du Parc 119 au 2e étage du n°117 de la même rue, répondant ainsi aux besoins de l'office.

4.5.9. Office juridique et de surveillance (OJSU)

En plus des 3 domaines de compétence présentés dans le rapport, l'office a continué d'apporter un soutien juridique quotidien aux différents intervenants du SEMP et de fournir des renseignements en matière d'assurance-chômage au public.

Depuis de nombreuses années, l'office avait pris l'habitude de traiter aussi les dossiers de chômage fautif sur délégation de compétence des caisses de chômage. Depuis l'exercice 2014, les caisses ne délèguent plus ces dossiers, afin d'être en ligne avec la pratique des autres cantons.

L'année 2014 a vu le départ en retraite de la collaboratrice responsable de la réduction d'horaire de travail (RHT) et des intempéries depuis de nombreuses années. Une nouvelle collaboratrice a été engagée et se forme dans ce domaine.

Durant l'année écoulée, 18 entreprises ont annoncé des licenciements collectifs ou importants qui ont été suivis.

Indemnité de chômage

Durant l'année 2014, l'OJSU a rendu 2613 décisions en matière d'assurance-chômage. Ce chiffre comprend les premières décisions dans les domaines de l'indemnité de chômage, des recherches de travail, de la RHT, des intempéries et des demandes de remise.

De plus, 135 décisions sur opposition ont été rendues durant l'année en question, dont 14 ont fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal cantonal, Cour de droit public. Partant, sur le nombre total des premières décisions, 5% sont examinées une deuxième fois en opposition et 0,5% sont jugées par notre Cour cantonale. Aucun recours n'a été déposé auprès du Tribunal fédéral à l'encontre d'une décision de l'OJSU durant l'année 2014

Le détail des décisions rendues se présente comme suit:

Exercice	2011	2012	2013	2014
Décisions rendues en matière d'indemnité de chômage	868	880	1085	952
Décisions rendue en matière de recherches d'emploi	790	1015	1378	1400
Décision de remise de l'obligation de restituer	39	34	28	28
Préavis de RHT	127	261	346	188
Préavis en cas d'interruption de travail pour cause d'intempéries	67	242	266	45
Total	1891	2432	3103	2613
Évolution par rapport à l'année 2011		28.65%	64.10%	38
évolution par rapport à l'année 2012				7
évolution par rapport à l'année 2013				-16

Surveillance des sociétés de placement et de location de services (LSE)

En 2014, l'OJSU a autorisé 7 nouvelles sociétés à pratiquer le placement privé et/ou la location de services et octroyé 10 titres d'autorisation, lesquels concernaient les pratiques suivantes:

- 4 autorisations sont liées aux activités de placement privé
- 6 autorisations ont trait à la location de services

En outre, 13 autorisations d'exercer le placement privé et 14 autorisations de pratiquer la location de services ont été modifiées suite à des changements intervenus dans les sociétés concernées (3

changements d'adresse, 11 changements de responsable, 1 changement de raison sociale et 1 sortie d'un responsable non remplacé).

Au total, l'autorité de surveillance LSE a encaissé 22.300 francs à titre d'émoluments.

En raison de cessation d'activité, 5 sociétés ont fait l'objet d'une suppression d'autorisation. Au 31 décembre 2014, 82 sociétés sises dans le canton œuvraient en qualité d'agences de placement privé et/ou de location de services.

En outre, 5 révisions de sociétés de location de services ont été effectuées. Ces contrôles ont porté sur l'analyse de 117 dossiers de travailleurs et 2 avertissements ont été prononcés à l'encontre des bailleurs de services à l'issue desdits contrôles.

L'autorité de surveillance a pour rôle de faire appliquer et faire respecter la LSE, l'ordonnance sur le service de l'emploi (OSE) et l'ordonnance sur les émoluments LSE (OEmol-LSE) dans le secteur des sociétés exerçant le placement privé et/ou la location de services. À ce titre, 2 dénonciations ont été adressées au Ministère public pour non-respect des dispositions légales régissant les activités de placement et de location de services.

Le 29 novembre 2013, le Conseil fédéral a approuvé la modification de l'OSE et de l'OEmol-LSE ainsi que leur entrée en vigueur au 1er janvier 2014. Suite à la révision de l'OEmol-LSE, l'arrêté cantonal fixant les émoluments perçus en vertu de la loi sur le service de l'emploi du 6 décembre 2000 a été abrogé et un nouvel arrêté fixant les émoluments perçus en vertu de la loi sur le service de l'emploi a été adopté par le Conseil d'Etat le 17 décembre 2014 avec entrée en vigueur au 1er janvier 2015.

Surveillance des Caisses de compensation pour allocations familiales (CCAF)

Au 31 décembre 2014, au niveau cantonal, 44 CAF sont recensées dans notre registre des caisses ALFA. Elles comprennent:

- 6 caisses professionnelles et interprofessionnelles reconnues par le canton (art. 14 let. a LAFam);
- 1 caisse cantonale pour allocations familiales (art. 14 let. b LAFam);
- 33 caisses gérées par des caisses AVS et donc admises par le canton (art. 14 let. a LAFam);
- 4 caisses inactives (sans entreprises neuchâteloises affiliées).

Également, au 31 décembre 2014, une caisse a décidé d'arrêter son activité dans le canton pour des raisons financières. Cependant, une nouvelle caisse a débuté son activité dans notre canton à partir du 1er janvier de la même année.

En ce qui concerne les montants minimums des allocations familiales durant l'année 2014, ils sont restés inchangés par rapport à l'année précédente. Néanmoins, et après consultation des caisses d'allocations familiales actives dans le canton, le Conseil d'Etat a fixé une augmentation de 20 francs pour l'allocation de 1er et 2e enfant et ce à partir du 1er janvier 2015. Toutes les autres allocations familiales gardent leurs montants inchangés comme suit:

- Allocation de naissance et d'adoption: 1200 francs;
- Allocation pour enfant;
 - premier et deuxième enfant 220 francs
 - troisième enfant et suivants 250 francs
- Allocation de formation professionnelle comprend l'allocation pour enfant augmentée d'un supplément de formation de 80 francs.

Durant l'année 2014, le Conseil d'Etat a également décidé d'introduire un émolument forfaitaire annuel à charge de toutes les caisses ALFA actives dans le canton. Cet émolument est prévu par l'arrêté qui fixe les émoluments pour les tâches de surveillance des caisses ALFA à partir du 1er janvier 2015.

Le tableau suivant présente les chiffres 2013 pour le canton de Neuchâtel:

Nombre d'affiliés	9918 employeurs 7897 indépendants
Taux moyen de contribution des employeurs et des indépendants du revenu AVS	1,48%
Contributions employeurs Contributions indépendants	117.924.596 francs 5.910.095 francs
Nombre d'allocations familiales	42.672
Montant total d'allocations familiales versées (toutes confondues)	124.892.473 francs
Nombre total de bénéficiaires	23.278 employeurs 493 indépendants

Source : Statistiques 2013, OFAS

Pour une vue plus détaillée des chiffres nationaux et par canton, les données statistiques pour l'exercice 2013 sont publiées sur le site de l'Office fédéral des assurances sociales à l'adresse suivante: www.bsv.admin.ch

4.5.10. Office de l'inspection du travail (OFIT)

Durée du travail et du repos

Cette année, 300 permis d'occuper temporairement des travailleurs ont été délivrés sur la base d'un besoin urgent dûment établi (285 en 2013) soit 178 pour le travail du dimanche (175 en 2013), 95 pour le travail de nuit (110 en 2013) et 27 pour le travail de nuit et du dimanche. 8 demandes ont donné lieu à un refus total ou partiel (19 en 2013); elles concernaient l'occupation de travailleurs le dimanche ou un jour férié pour lesquels le droit en vigueur est le plus restrictif.

62 interventions ont concerné spécifiquement la durée du travail et du repos (62 en 2013).

Sur la base de l'article 51 de la loi sur le travail (LTr), 12 avertissements ont été adressés à des entreprises suite au non-respect de nombreuses dispositions relatives à la durée du travail (16 en 2013).

4 décisions, au sens de l'article 51, 2e alinéa, de la LTr, ont été notifiées à des entreprises qui n'obtempéraient pas aux ordres de l'office.

2 dérogations aux prescriptions de la loi, au sens de l'article 28 LTr, ont été accordées.

1 entreprise a été dénoncée au Ministère public au sens de l'article 59 LTr.

A une reprise, il a été nécessaire de statuer sur l'applicabilité de la loi à une entreprise, au sens de l'article 41, 3e alinéa, LTr.

Concernant l'occupation des jeunes gens, 8 décisions autorisant un début d'apprentissage avant l'âge de 15 ans révolus ont été notifiées, tandis qu'une demande dans ce sens a été rejetée.

En 2014, le SECO a délivré 62 permis fédéraux (sur la base d'une indispensabilité technique ou économique) à des entreprises neuchâteloises (50 en 2013) et, au 31 décembre, 131 de ces permis étaient en vigueur dans les diverses entreprises du canton (133 en 2013).

Examen de plans

500 dossiers ont été examinés (409 en 2013), soit 6 approbations de plans (9 en 2013), au sens de l'article 7 LTr, et 494 préavis sur la base de la loi sur les constructions (400 en 2013).

Interventions

Au cours de cette année, il a été procédé à 195 inspections (130 en 2013) et à 174 enquêtes (225 en 2013); de plus, il a été répondu à 157 demandes de renseignements et d'assistance technique (138 en 2013).

Ordonnances fédérales sur la durée du travail, de la conduite et du repos des conducteurs professionnels de véhicules automobiles (OTR 1 et 2)

Au 31 décembre 2014, le canton dénombrait 235 entreprises soumises aux dispositions des OTR 1 et 2 (262 en 2013), soit 176 entreprises de transport de marchandises (192 en 2013), 10 de cars (11 en 2013) et 49 de taxis (59 en 2013).

Les moyens de contrôle de 17 entreprises ont été analysés (24 en 2013) et il s'en est suivi 12 visites (21 en 2013).

12 avertissements écrits ont été adressés aux entreprises dont le respect de la législation laissait à désirer (16 en 2013).

Personnel

Au cours du premier trimestre, deux collaborateurs ont été engagés pour repourvoir un poste d'inspecteur du travail et un poste d'hygiéniste-inspecteur du travail suite au départ à la retraite des deux titulaires à fin 2013.

4.6. Perspectives

4.6.1. Évolution du marché de l'emploi

En moyenne annuelle, le taux de chômage cantonal s'est fixé à 5,3% en 2014, contre 5,2% en 2013. Entre les mois de décembre 2013 et 2014, le taux de chômage a légèrement reculé passant de 5,8% (5121 chômeurs) à 5,6% (4954 chômeurs), soit une diminution de 0,2 point équivalant à une variation de -167 chômeurs.

Les prévisions du SECO du 18 décembre 2014, prévoient une croissance du PIB national de 2,1% pour 2015, ainsi qu'un léger recul du chômage. Cependant, ces prévisions ayant été calculées avant l'annonce d'abandon du taux plancher par la Banque Nationale Suisse, elles se sont péjorées depuis. Le Groupe d'experts de la Confédération ne procédera pas à une actualisation de ces chiffres avant le prochain communiqué de presse attendu le 19 mars 2015. Il est probable que l'évolution économique soit "bien moins favorable que celle annoncée".

Le communiqué de presse du 5 février 2015 mentionne qu'en cas de forte appréciation du franc, il y aurait pour les entreprises produisant en Suisse, "une perte de compétitivité-prix par rapport à leurs concurrentes étrangères". Dans un canton exportateur comme Neuchâtel, les deux points suivants seront cruciaux:

1) La croissance mondiale

"La croissance de l'économie mondiale, notamment la poursuite de la reprise en Europe, pourrait soutenir les exportations suisses et atténuer les effets négatifs de l'appréciation du cours du change."

2) Le franc suisse

"Selon toute probabilité, une appréciation du franc forte et généralisée (par rapport à plusieurs monnaies) entraînerait une baisse des exportations suivie d'un affaiblissement de la demande intérieure et d'une hausse du chômage. Il faudrait dans ce cas compter avec un fort ralentissement de la croissance du PIB au minimum pour cette année et la suivante. Au mieux, elle resterait tout juste positive, mais on ne pourrait pas exclure un recul du PIB."

4.6.2. Avenir des MIP

Dans le but de favoriser l'intégration professionnelle des demandeurs d'emplois ne bénéficiant pas ou plus des indemnités de l'assurance chômage, l'allocation des moyens financiers consacrés à ce public sera optimisée. Ainsi, dès 2015, les placements auxquels ont droit certains chômeurs arrivant en fin de droit (placements MIP, accessibles sous condition de ressources) seront réorganisés. La durée totale de placement restera de 6 mois au total, mais le placement débutera 2 mois avant l'arrivée en fin de droit, de sorte que la part supportée par les budgets du canton et des communes sera allégée. Les moyens dégagés permettront de financer la mise en test de nouvelles mesures de soutien et d'accompagnement individualisées, comprenant notamment des prestations de coaching et de préparation aux entretiens d'embauche. Au terme de la phase d'essai, ces nouvelles mesures pourront être pérennisées ou affinées. Elles viendront compléter la palette des prestations dont dispose le SEMP pour appuyer les chômeurs non-indemnisés, qu'ils soient ou non bénéficiaires de l'aide sociale. À relever enfin que dans le cadre du nouveau système de placement des chômeurs arrivant en fin de droit, une phase pilote sera menée avec l'introduction d'un suivi en commun des bénéficiaires par le service de l'emploi et 2 services sociaux régionaux. Cette évolution s'inscrit dans une logique de renforcement de la CII et vise à améliorer l'efficacité du dispositif d'appui.

4.6.3. Changement dans le dispositif de prise en charge des demandeurs d'emploi

Le 1er mars 2015 marquera le lancement du projet "Horizon 2015" (projet lancé par la nouvelle direction du SEMP à fin 2011).

Dès cette date, le demandeur d'emploi sera, non plus suivi par le même conseiller en personnel tout au long de son parcours, mais dirigé vers le centre de compétences (Appui, ProEntreprises, Profiling) le plus adapté à ses besoins selon son employabilité. De plus, lors d'un placement en programme d'emploi temporaire (PET) / programme spécifique d'emploi temporaire (PSET), il sera suivi par les conseillers en personnel de l'OFET et non plus par l'ORPN.

Cela impliquera, pour environ 25% des demandeurs d'emploi, un changement de conseiller durant son parcours au service de l'emploi.

Par la mise en place de ce dispositif, il est attendu une amélioration de la qualité du bilan initial d'employabilité du demandeur d'emploi, une activation plus rapide des mesures éventuelles à déployer, et également un succès plus important dans les stratégies mises en place avec l'assuré pour son intégration sur le marché primaire de l'emploi.

4.6.4. Projet Intégration professionnelle et renforcement des liens avec la CII

L'année 2015 verra aboutir un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le sujet. Le service de l'emploi jouant un rôle crucial dans ce nouveau dispositif, il sera attentif et veillera à capitaliser sur les adaptations en cours qui vont dans le même sens, tout en accompagnant de façon optimale les collaborateurs amenés à traduire ces changements dans leur pratique quotidienne sans négliger les prestations à servir dans l'exécution de leur mission principale.

4.6.5. Projet de lutte contre les abus

Les années 2015 et 2016 connaîtront un renforcement de la lutte contre les abus. Cela se déroulera tout d'abord au travers de la prévention, mais les actions de contrôle se renforceront et les synergies entre les services et partenaires seront développées durant le projet. Le recrutement d'inspecteurs est également prévu pour augmenter les effectifs de l'OFCO en charge de la lutte contre le travail au noir sous toutes ses formes.

4.6.6. Reprise des audits des MMT

Mis de côté durant un temps afin de permettre aux PSET d'effectuer leur migration, les audits des différentes mesures qu'effectue la LMMT reprendront en 2015.

Ces audits qui répondent à une obligation du SECO font partie des outils de suivi et d'amélioration de la qualité dont dispose le SEMP. Si la bonne utilisation des subventions versées, les conditions de travail ou la sécurité sont examinées, l'audit est surtout l'occasion pour le service de l'emploi de porter un regard attentif sur une mesure en particulier et d'envisager, avec l'organisateur, les possibilités d'amélioration, toujours dans le but de favoriser le retour à l'emploi.

4.6.7. Renforcement de la notoriété de ProEntreprises et "5 à 7"

Dans la lignée du projet intégration professionnelle du DEAS, ProEntreprises sera également mis en avant durant 2015, notamment au travers de l'organisation d'un "5 à 7" dans le domaine du bâtiment au début de la saison, le 20 février 2015. À cela s'ajoute la création de fiches présentant les nouveaux programmes professionnels à destination des entreprises et qui seront envoyées à certains secteurs économiques durant l'année 2015, faisant également la promotion de ProEntreprises.

4.6.8. Nombre de placements en PET et en PSET

Les perspectives 2015 pour l'OFET sont le démarrage et l'implication dans le processus Profiling, en tant que centre de compétence pour les placements en emplois temporaires. L'analyse fine des profils des demandeurs d'emploi, devra permettre des placements en adéquation avec les exigences du marché du travail, et partant, un retour à l'emploi plus rapide et durable. La gestion opérationnelle de l'office, devra permettre également de maintenir le taux de remplissage des PSET et d'assurer le niveau des placements PET. La mise en place d'une collaboration renforcée avec l'aide sociale est également un des grands objectifs de l'OFET pour l'année 2015.

5. SERVICE DES MIGRATIONS

5.1. Missions

Le service des migrations (SMIG) est chargé de l'application de la législation fédérale sur les étrangers (LEtr) ainsi que de celle sur l'asile (LAsi) en matière de procédure, d'accueil et d'encadrement des requérants d'asile. Il applique en outre les législations fédérales et cantonales régissant le domaine de la main-d'œuvre étrangère. Il est également l'autorité cantonale compétente au sens de la législation sur les travailleurs détachés.

5.2. Ressources

Composé d'une direction juridique (DJUR), d'une direction finances et administration (DIFA) et de trois offices, l'office social de l'asile en second accueil (OSAS), l'office du séjour et de l'établissement (OSET) et l'office de la main-d'œuvre (OMOE), le service des migrations occupait des locaux sur sept sites différents dans le canton au 31 décembre 2014: deux centres d'hébergement collectif pour requérants d'asile (Couvet et Fontainemelon), deux structures d'accueil provisoire en abri de protection civile (La Tène et Les Haut-Geneveys), deux bureaux d'accueil (La Chaux-de-Fonds et Les Charmettes à Neuchâtel), le reste du service tenant ses quartiers à la rue de Tivoli 28 à Neuchâtel

Au niveau des effectifs, le service des migrations occupait un peu plus d'une centaine de collaboratrices et collaborateurs représentant 89 postes équivalents plein-temps (EPT) répartis comme suit:

Structures du SMIG	EPT
Direction du SMIG (chef de service + assistante)	2,0
Direction juridique (DJUR)	9,1
Direction finances et administration (DIFA)	13,2
Office du séjour et de l'établissement (OSET)	17,4
Office social de l'asile en second accueil (OSAS)	18,2
Office de la main-d'œuvre (OMOE)	3,0
Centre d'hébergement de Couvet	9,3
Centre d'hébergement de Fontainemelon	10,0
Abris PC La Tène et Les Gollières	6,8

5.3. Événements principaux

La Conférence nationale sur l'asile s'est tenue à Berne le 28 mars 2014. À cette occasion, les représentants de la Confédération, des cantons, des villes et des communes ont approuvé, dans une déclaration commune, les lignes directrices de la restructuration du domaine de l'asile dont l'objectif consiste à clore définitivement la majorité des procédures d'asile dans les centres de la Confédération, de manière à ce que les cantons aient moins de requérants d'asile à prendre en charge qu'aujourd'hui. Les participants à la Conférence ont également avalisé la création et la définition de six régions sur le territoire suisse offrant au total 5000 places d'hébergement pour les besoins de la Confédération. Dans chacune des régions, la Confédération exploitera un centre de procédure et jusqu'à trois centres de départ. La région de suisse romande comprend les cantons de Fribourg, Genève, Vaud, Jura, Valais et Neuchâtel. L'ouverture du centre fédéral de Perreux s'inscrit dans la perspective de cette restructuration du domaine de l'asile.

L'année sous revue a été marquée par un afflux significatif de requérants d'asile en Suisse. Ce phénomène, conjugué d'une part avec la fermeture au mois d'avril du cantonnement militaire des Pradières utilisé par la Confédération pour ses propres besoins d'hébergement dans le domaine de l'asile et, d'autre part, avec le retard pris dans la mise en exploitation du centre fédéral de Perreux par rapport au calendrier initialement prévu au 1^{er} janvier 2014, a conduit le Conseil d'Etat à décider de l'ouverture urgente de deux nouvelles structures provisoires d'accueil en abri de protection civile, l'une à La Tène au mois de juillet, l'autre aux Haut-Geneveys au mois d'octobre.

2014 aura ainsi été une année particulièrement intense pour le SMIG sur le front de l'asile. Les collaboratrices et collaborateurs du service sont parvenus à relever le défi et la pression permanente qui caractérisent la gestion d'une augmentation importante du nombre d'arrivées de requérants d'asile et l'exploitation de quatre structures de premier accueil, mais aussi l'accélération du rythme et du nombre de transferts vers le second accueil, avec la recherche d'appartements appropriés comme corollaire.

Au cours de l'année sous revue, le SMIG a également participé activement aux travaux menés dans le cadre de projets fédérateurs du département, comme ceux concernant la facture sociale harmonisée ou encore l'intégration professionnelle.

5.4. Activités/Réalisations

Direction juridique (DJUR)

Dossiers instruits

Durant l'année 2014, la direction juridique a eu en charge l'instruction de:

- 835 nouveaux dossiers concernant des demandes d'octroi d'autorisation de séjour pour études;
- 532 dossiers d'autorisation de séjour pour études en cours;
- 900 nouveaux dossiers relatifs à des demandes concernant des autorisations de séjour et d'établissement;
- 10 dossiers de main-d'œuvre étrangère;
- 20 dossiers en matière de premier et second accueil de requérants d'asile.

Décisions en matière de titres de séjour et d'assistance administrative

La direction juridique a rendu un total de 196 décisions sujettes à recours relatives à la loi fédérale sur les étrangers, l'accord sur la libre circulation des personnes et l'assistance administrative, dont 54 en matière d'autorisation de séjour pour études.

Les instructions de dossiers et les procédures deviennent sans cesse plus complexes et génèrent un travail toujours plus important pour les collaborateurs et les collaboratrices de la direction juridique. La législation en matière de droit des étrangers subit de très nombreuses modifications et la jurisprudence du Tribunal fédéral est en constante évolution.

Autorisations de séjour pour cas de rigueur

L'application des articles 14, alinéa 2 de la loi sur l'asile (LAsi), permettant au canton de proposer à l'approbation du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) l'octroi d'autorisations de séjour (permis B) à des requérants d'asile en procédure (permis N) ou déboutés (RAD et NEM), dont la durée du séjour est supérieure à cinq ans et présentant une intégration réussie (cas de rigueur), et 84, alinéa 5 de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) concernant l'octroi d'autorisation de séjour (permis B) à des personnes admises à titre provisoire (permis F), a continué de générer de nouvelles demandes dont le nombre a légèrement augmenté.

Détail des demandes déposées selon le statut de séjour

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Requérants d'asile (permis N)	51	13	12	0	0	4	3	8
Requérants d'asile déboutés (RAD)	87	39	6	4	7	11	12	13
Non-entrées en matière (NEM)	0	1	0	0	1	0	1	0
Personnes admises à titre provisoire (permis F)	264	256	110	91	64	55	58	64
Total	402	309	128	95	72	70	74	85

Etat du traitement des dossiers au 31 décembre

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Octroi permis B	138	241	202	143	87	82	59	55
Octroi permis B par mariage	1	8	1	1	5	0	0	0
Refus permis B par le canton	17	24	37	13	10	13	5	16
Refus permis B par le SEM	3	2	13	23	15	2	8	6
Classement	5	13	28	8	7	2	7	5
En suspens à le SEM	0	3	66	11	17	6	16	12
En suspens au SMIG	1	11	10	42	25	7	14	7
En cours	1	52	102	104	82	85	85	71
Total	166	354	459	345	248	197	194	172

Permis B octroyés selon le statut

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Personnes admises à titre provisoire (permis F)	108	164	173	120	78	82	55	51
Requérants d'asile (permis N)	9	29	9	4	1	0	0	0
Requérants d'asile déboutés (RAD)	21	47	20	19	8	0	4	4
Non-entrées en matière (NEM)	0	1	0	0	0	0	0	0
Total	138	241	202	143	87	82	59	55

La commission consultative en matière d'asile (CCMA), dont la direction juridique assure le secrétariat, a siégé à 5 reprises et a examiné 30 propositions d'octroi d'autorisation de séjour soumises par le service des migrations au SEM.

Visas de retour

La direction juridique a délivré 162 visas de retour à des personnes dont le dossier se trouve en cours de procédure au niveau du service des migrations ou des autorités de recours et a prononcé 2 refus (validité du passeport et changement de canton). La prise de position sur ces demandes nécessite une audition des requérants, un examen des motifs invoqués et une étude sommaire du dossier.

Garanties de retour

La direction juridique a examiné 173 demandes de garantie de retour par des titulaires d'autorisation d'établissement (permis C) et en a refusé trois. Une autorisation d'établissement ne peut être maintenue que si le titulaire a effectivement l'intention de revenir en Suisse dans un délai maximum de quatre ans. Entrent notamment en considération les séjours à l'étranger qui, par leur nature, sont temporaires.

Autres prestations

La direction juridique a aussi fourni des observations au Département de l'économie et de l'action sociale, à la Cour de droit public du Tribunal cantonal et au Tribunal fédéral dans le cadre de procédures de recours contre des décisions d'application de la LEtr et de l'ALCP. Elle a émis des avis de droit et a assisté par ses conseils la direction, les offices et les structures du service.

Elle a dénoncé pénalement 1 cas pour bigamie, 1 cas pour violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires (art. 285 CP) et 1 cas pour comportement frauduleux à l'égard des autorités (art. 118 LEtr). Elle a aussi assisté les collaborateurs de la cellule de renvoi devant le Tribunal des mesures de contrainte dans le cadre de l'examen de la légalité et de l'adéquation de la détention administrative.

Elle a rédigé les réponses ou a participé à 23 consultations fédérales, cantonales, du SEM ou dans le cadre de la collaboration avec d'autres services cantonaux de migration et avec l'association des services cantonaux de migration.

Elle a élaboré 3 arrêtés, à savoir un arrêté portant modification de l'arrêté fixant les normes pour le calcul de l'aide matérielle versée aux requérants d'asile et personnes admises provisoirement et deux arrêtés modifiant l'arrêté concernant les émoluments perçus en application de la loi fédérale sur les étrangers.

Direction finances et administration (DIFA)

La direction finances et administration (DIFA) du service des migrations a assuré la gestion d'un budget qui se montait, pour l'année sous revue, à 26,4 millions de francs de charges et à 22,1 millions de francs de revenus. Les rubriques les plus importantes de ce budget concernent les dépenses d'aide sociale versées aux requérants d'asile accueillis dans le canton et dont le financement est assuré à hauteur d'environ 80% par la Confédération au travers des forfaits.

Charges liées à l'aide sociale des requérants d'asile	Charges 2013	Rép. %	Charges 2014	Rép. %	Diff. Charges 2013/2014	Diff. Charges 2013/2014 Rép. %
Hébergement et assistance en premier accueil - centres	770.000	8,7	598.500	7,0	-171.500	-22,3
Hébergement et assistance en premier accueil – abris PC			328.600	3,9	+328.600	
Hébergement et assistance en second accueil	4.218.400	47,7	4.206.200	49,5	-12.200	-0,3
Programmes d'occupation et de formation	601.000	6,8	338.200	4,0	-262.800	-43,7
Entretien des logements	49.000	0,6	16.500	0,2	-32.500	-66,3
Assurances et frais maladie, accident et dentaires	3.211.000	36,2	3.001.800	35,4	-209.200	-6,5
TOTAL	8.849.400	100	8.489.800	100	-359.600	-4,1

Les charges 2014 doivent encore faire l'objet de modifications en vue des clôtures définitives.

Effectif lié aux personnes relevant du domaine de l'asile	Situation au 31.12.13	Situation au 31.12.14	Diff. nbre 2013/2014	Diff. % 2013/2014
Requérants d'asile en procédure Permis N	469	477	+8	+1,7
Admis à titre provisoire – 7 ans Permis F	202	270	+68	+33,7
Admis à titre provisoire + 7 ans (AP+) Permis F	136	116	-20	-14,7
Réfugiés reconnus – 5 ans Réfugiés admis à titre provisoire – 7 ans Permis B	250	415	+165	+66
Requérants d'asile déboutés (RAD) Aucun permis	82	80	-2	-2,4
Personnes frappées d'une décision de non entrée en matière Aucun permis (NEM)	68	69	+1	+1,5
TOTAL	1.207	1.427	+220	+18,2

Par rapport à l'année précédente, on constate une forte augmentation du nombre de personnes dont le statut de réfugié a été reconnu par la Confédération ainsi que du nombre de personnes ayant été mises au bénéfice d'une admission provisoire. C'est ici le lieu de préciser que l'accompagnement et l'octroi de l'aide sociale aux réfugiés statutaires et réfugiés admis à titre provisoire sont assurés par les œuvres d'entraide (CSP et Caritas) sur la base d'une convention leur déléguant ces tâches. Le service des migrations, par son secteur réfugiés, a la responsabilité de contrôler les dépenses d'aide sociale sur la base des normes cantonales en vigueur et de vérifier les subventions versées par la Confédération pour ces catégories de personnes.

Les personnes avec un statut de NEM, RAD ou AP+ ne sont plus prises en charges financièrement par la Confédération depuis 2008. Ce sont les cantons et les communes qui assument désormais les coûts résultant de la prise en charge sociale de ces personnes.

Les personnes NEM et RAD sont exclues de l'aide sociale et peuvent bénéficier, si elles le demandent, d'une aide d'urgence conformément à la Constitution. Dans le canton de Neuchâtel, cette aide consiste en l'octroi d'un hébergement en centre collectif, de prestations de soins médicaux de base et de la remise d'un montant de 8 francs par jour pour couvrir le frais de subsistance (le petit déjeuner est compris dans la prestation d'hébergement).

Outre un important secteur comptable, la DIFA comprend également un secteur chargé de l'informatique et des statistiques dans le domaine de l'asile, un secteur en charge de la gestion de questions en lien avec les assurances et les caisses maladies auprès desquelles les requérants d'asile sont affiliés, et enfin un secteur ayant pour tâche de mettre en place des programmes de formation et d'occupation, ainsi que des travaux d'utilité publique pour les requérants d'asile.

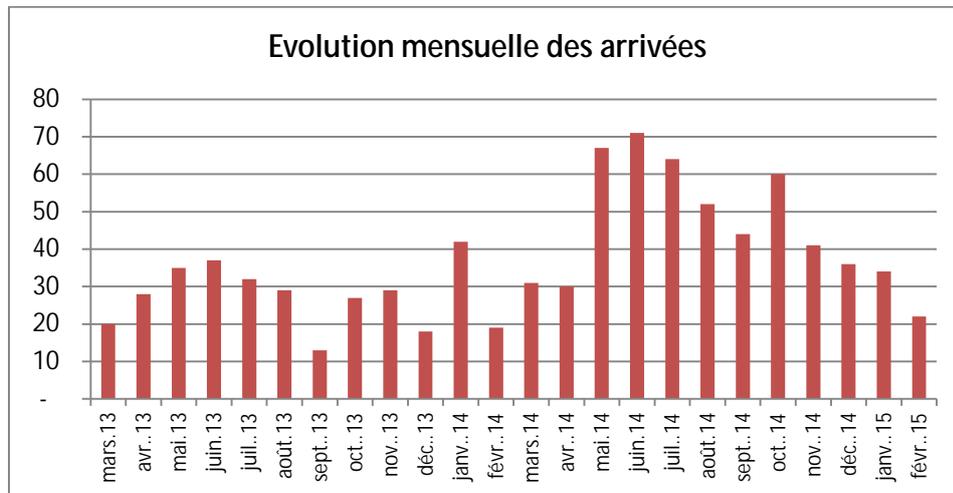
Premier accueil des requérants d'asile

Suite à la fermeture au mois de décembre 2013 du centre d'accueil de Perreux, le maintien de l'office social de l'asile en premier accueil (OSAP) ne se justifiait plus. Le Conseil d'Etat a donc en conséquence décidé sa suppression et confié formellement à la direction du service les tâches de coordination entre les centres d'accueil de Couvet et de Fontainemelon à compter du 1^{er} janvier 2014.

Si la baisse du nombre d'arrivées de requérants d'asile en Suisse amorcée en septembre 2013 s'est poursuivie jusqu'en avril de l'année sous revue, la Suisse a enregistré un nouvel afflux marqué de requérants d'asile dès le mois de mai. Avec la fermeture du centre fédéral provisoire des Pradières au printemps et le retard pris par la Confédération dans la mise en exploitation du centre fédéral de Perreux, les compensations en termes d'attributions de requérants d'asile au canton de Neuchâtel n'ont pas produit les effets escomptés.

Afin de faire face à cette nouvelle progression des flux migratoires dans le domaine de l'asile, les centres de Couvet et Fontainemelon étant totalement saturés, il a été nécessaire d'ouvrir en ur-

gence une structure d'accueil provisoire en abri de protection civile à La Tène le 21 juillet. La pression migratoire, en provenance principalement d'Erythrée, s'est poursuivie au cours des mois suivants et de telle manière que l'ouverture d'une seconde structure d'hébergement collectif de la protection civile aux Hauts-Geneveys à la fin du mois d'octobre 2014 a été rendue nécessaire.



Office social de l'asile en second accueil (OSAS)

Mission

L'office social de l'asile en second accueil (OSAS) prend en charge les requérants d'asile et personnes admises à titre provisoire qui sont hébergés en appartements. Il assure aux bénéficiaires une prise en charge financière, un accès aux soins, aux écoles obligatoires, et leur délivre informations, écoute et conseils dans leurs démarches administratives. Dans cette tâche d'accompagnement, l'office aide les bénéficiaires à s'intégrer dans la société, et leur propose divers programmes d'occupation et de formation visant à accroître leur autonomie personnelle et financière.

Nouvelle organisation

Précédemment placé sous la responsabilité de la DIFA, le secteur logement, en charge de l'entretien des appartements mis à disposition des requérants d'asile et de la conclusion des nouveaux baux nécessaires à l'hébergement des requérants transférés depuis les structures de premier accueil à un rythme soutenu et en plus grand nombre, a été rattaché à l'OSAS. À fin décembre de l'année sous revue, l'office gérait 375 appartements répartis entre le haut et le bas du canton. La situation de pénurie que connaît le marché cantonal du logement rend la tâche de l'office dans ce domaine particulièrement délicate et complexe.

Nouvelle prestation

Depuis le début de l'année sous revue, des cours de français sont dispensés en second accueil. Ces cours sont réservés aux requérants d'asile en procédure et personnes admises à titre provisoire depuis plus de 7 ans, qui n'ont pas accès aux prestations financées au travers des forfaits d'intégration versés par la Confédération et perçus par le COSM. Deux salles de cours ont été installées, l'une à Neuchâtel et l'autre à la Chaux-de-Fonds. Assurés par deux enseignants à temps partiel, ces cours de français remportent un grand succès et répondent véritablement à un besoin.

Événements particuliers:

Pour l'OSAS, l'année sous revue aura été marquée par un renouvellement très important des dossiers suivis. D'une part en raison de l'augmentation significative des arrivées de requérants d'asile en Suisse et dans le canton, mais aussi, d'autre part, en raison du nombre particulièrement élevé d'octrois d'asile prononcés par la Confédération ou de permis B humanitaires accordés.

Ce renouvellement important a été l'occasion d'intensifier les contacts avec les institutions relais, œuvres d'entraide et services sociaux communaux.

À fin 2014, 918 personnes étaient suivies par l'OSAS, dont 148 avec lesquelles l'office n'entretenait que des liens administratifs de type remboursement de dettes ou paiement de loyers.

Office du séjour et de l'établissement (OSET)

Autorisations¹

Livrets B: autorisations annuelles (OASA) et autorisations de séjour UE/AELE

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes, on distingue formellement deux types de livrets B: les livrets délivrés aux ressortissants extra-européens, renouvelables chaque année d'une part, et les livrets octroyés aux ressortissants européens, d'autre part. Ces derniers portent la mention "B-UE/AELE" et ont une durée de validité de 5 ans. L'effectif total des ressortissants étrangers bénéficiant d'un livret B était au 31 octobre 2014 de 13.853 (13.159 au 30 novembre 2013). Cela revient à dire que 9492 titulaires de cette catégorie de livret (8815 en 2013) sont ressortissants de l'Union européenne (UE) et 4361 (4344 en 2013) sont ressortissants d'États tiers. Les livrets B humanitaires (art. 30, al.1, let. b, LEtr) sont compris dans ce total.

Livret C: autorisations d'établissement

L'accord sur la libre circulation des personnes n'a pas d'incidence sur les autorisations d'établissement. L'effectif des ressortissants étrangers établis dans le canton de Neuchâtel, au 31 octobre 2014, était de 30.605 (30.345 en 2013). Les ressortissants de l'Union européenne représentent, dans notre canton, l'immense majorité des détenteurs de livret C avec 25.264 personnes (25.122 en 2013), pour 5341 ressortissants d'États tiers (5223 en 2013). En outre, 1537 détenteurs de permis B se sont vus transformer leur autorisation (1988 en 2013) au profit d'un livret C.

Livret G: autorisations frontalières

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes, les travailleurs frontaliers ne sont plus tenus de rentrer à leur domicile quotidiennement, mais de manière hebdomadaire. Par ailleurs, la durée de leur autorisation dépend de la durée de leur contrat de travail si celui-ci est conclu pour moins de 365 jours. Si le contrat de travail est conclu pour plus d'une année ou pour une durée indéterminée, l'autorisation est en revanche valable 5 ans. Au 31 octobre 2014, on dénombrait 13.034 frontaliers, contre 12.631 à la même période en 2013.

Livret L: autorisations de courte durée

Les entreprises ont la possibilité d'engager du personnel pour une durée limitée. Pour les travailleurs ressortissants de l'UE/AELE, une autorisation de séjour de courte durée (livret L-UE/AELE) est accordée sur présentation d'un contrat de travail de moins de 365 jours et sa validité correspond à la durée du contrat.

Les ressortissants d'États tiers demeurent soumis au régime de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA) qui prévoit qu'une autorisation de courte durée peut être délivrée à des ressortissants extra-européens pour des activités n'excédant pas 364 jours au maximum. Une telle autorisation ne peut être octroyée que si la preuve du besoin a été rapportée et avec l'approbation du SEM. Elle peut être prolongée à titre exceptionnel jusqu'à 24 mois au maximum.

A la fin de l'année sous revue, quelque 527 personnes ressortissantes de l'Union européenne (675 en 2013) et 185 ressortissantes d'États tiers (188 en 2013) étaient titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée. En outre, 56 personnes étaient au bénéfice d'une autorisation de courte durée de moins de 4 mois (110 en 2013). Au total, on comptait ainsi 768 livrets L contre 973 au 30 novembre 2013.

¹Au moment de l'élaboration du présent rapport, seules les données statistiques couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 octobre 2014 étaient techniquement disponibles auprès du Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM) s'agissant du nombre d'autorisations de séjour et d'établissement.

Déclarations de garantie

Au cours de l'année 2014, l'OSET a examiné 486 déclarations de garantie (438 en 2013), dont 475 ont été préavisées favorablement (431 en 2013) pour des personnes désirant effectuer un séjour touristique en provenance de pays pour lesquels l'obligation d'un visa est encore de rigueur. L'OSET a également analysé et prolongé 55 visas pour des personnes désireuses de poursuivre leur séjour en Suisse au-delà des limites prévues par la déclaration de garantie initiale (39 en 2013).

Octroi de visas de retour

L'OSET a délivré 478 visas (398 en 2013) à des ressortissants étrangers séjournant dans notre canton et souhaitant pouvoir y revenir après un séjour temporaire à l'étranger.

Autorisations pour danseuses de cabarets

Quelques 144 autorisations (147 en 2013) ont été établies pour des danseuses engagées auprès des 6 cabarets que comptait le canton à fin décembre 2014. On notera que le statut de danseuses de cabaret cessera d'exister en Suisse à compter du 1^{er} janvier 2016.

Récapitulation des autorisations

	Livrets B	Livrets C	Livrets G	Livrets L
2010	11.214	28.165	9747	731
2011	11.701	28928	11153	700
2012	12.307	29.623	11970	905
2013	13.159	30.345	12.631	973
2014	13.853	30.605	13.034	768

Analyse particulière de dossiers en vue de prolongation d'une autorisation de séjour

Au cours de l'année sous revue, l'OSET a été amené à vérifier de manière particulièrement approfondie 738 dossiers (702 en 2013) sous l'angle des conditions de prolongation d'une autorisation de séjour: 379 pour des motifs liés à l'aide sociale, 283 pour des motifs liés à la rupture de l'union conjugale, 49 pour des auditions, 25 pour des motifs liés à l'approbation du SEM.

Le bureau Conseils en vue du retour

Le bureau Conseils en vue du retour (CVR) a pour mission d'informer les requérants d'asile sur les modalités de départ et les différentes aides qu'ils peuvent obtenir en cas de retour volontaire dans leur pays. L'aide au retour soutient ainsi la planification et la réalisation des voyages de retour et facilite une réintégration au pays. En collaboration avec le SEM, une aide financière de base est accordée, à certaines conditions, aux personnes respectant l'obligation de quitter la Suisse. Des aides complémentaires sont également possibles afin de soutenir des projets professionnels, d'apporter des solutions de relogement ou de permettre la poursuite d'un traitement médical.

Le CVR est également chargé d'informer les requérants quant à l'existence de programmes de réinstallation mis sur pied par le SEM en collaboration avec l'Organisation internationale des migrations (OIM) et les gouvernements des pays concernés. Par son action, le CVR contribue à augmenter le nombre de départs volontaires de personnes dont la procédure d'asile est arrivée à son terme et à réduire ainsi les rapatriements sous la contrainte, en offrant un retour dans la dignité.

Les statistiques CVR pour 2014 se présentent ainsi: (36 départs, 72 en 2013)

- 24 départs volontaires avec l'aide financière au retour
- 12 départs volontaires sans aide

En plus de ces aides financières, le CVR apporte un soutien afin de trouver des solutions personnalisées permettant un retour au pays dans les meilleures conditions possibles (scolarité, accès au marché du travail, accès aux soins).

Renvois et mesures de contrainte

Durant l'année sous revue, 40 décisions de renvoi ont été rendues (35 en 2013). Viennent s'ajouter à cela 14 décisions d'interdiction de pénétrer sur le territoire neuchâtelois (22 en 2013). S'agissant des mesures de contrainte relevant de la compétence de l'OSET, 50 ordres de mise en détention (63 en 2013) ont été exécutés. A l'exception des cas Dublin (32) qui ne nécessitent pas d'intervention du Tribunal des mesures de contrainte durant les 30 premiers jours, 12 cas (2 en 2013) ont entraîné une détention de plus de 72 heures, durée au-delà de laquelle le dossier doit obligatoirement être transmis au Tribunal des mesures de contrainte concerné afin que l'adéquation et la légalité de la détention soient confirmées. 15 ordres de mise en rétention ont été délivrés cette année (4 en 2013). Il a été organisé 73 renvois par avion (138 en 2013) à destination des pays d'origine ou de provenance des personnes détenues, dont 41 dans le cadre de la procédure de refoulement Dublin (108 en 2013). Enfin, l'OSET a proposé 38 interdictions d'entrée en Suisse au SEM à des ressortissants étrangers indésirables dans notre pays (30 en 2013).

La diminution du nombre de départs volontaires dans le cadre du CVR et des renvois d'une manière plus générale au cours de l'année sous revue n'est pas propre au canton de Neuchâtel et s'explique par la très forte augmentation du nombre de décisions d'octroi d'asile et d'admission provisoire rendues par la Confédération durant cette année.

Office de la main-d'œuvre (OMOE)

Annonces

L'une des principales nouveautés découlant de l'entrée en vigueur de la deuxième phase d'application de l'accord sur la libre circulation des personnes, outre l'abandon du principe de la priorité à la main-d'œuvre résidente et du contrôle des salaires et des conditions d'engagement, réside dans la possibilité offerte d'exercer une activité lucrative en Suisse sans avoir à solliciter une autorisation formelle à cette fin. Depuis le 1^{er} juin 2004, les activités lucratives de moins de 3 mois ou 90 jours non-consécutifs durant l'année civile ne sont plus soumises à autorisation, mais à une obligation d'annonce.

Cette procédure concerne trois catégories de travailleurs:

- Les travailleurs détachés, à savoir les personnes venant exercer une activité lucrative en Suisse pour le compte d'un employeur ayant son siège dans un des pays membres de l'Union européenne;
- Les travailleurs engagés par un employeur suisse pour moins de trois mois ou 90 jours non-consécutifs;
- Les prestataires de services indépendants.

L'obligation d'annonce incombe non pas au travailleur, mais à l'employeur, respectivement au prestataire de service indépendant. Le tableau ci-dessous met en évidence le succès remporté par cette procédure et l'usage privilégié qu'en font les agences de placement et de travail temporaire suisses. On précisera que la procédure d'annonce ne s'applique qu'aux travailleurs issus des 25 États membres initiaux de l'UE et de l'AELE (ainsi que Chypre et Malte). Les travailleurs issus des autres États membres de l'UE ("UE 2" – Roumanie/Bulgarie) demeurent pour l'heure encore soumis aux prescriptions du marché du travail (demande de main-d'œuvre étrangère déposée par l'employeur, vérification des conditions de salaire et d'engagement, priorité à la main-d'œuvre indigène, etc.).

	2013	2014
Total annonces	7887	7388
Travailleurs détachés	1702	1986
Prestataires de service indépendants	1591	1621
Agences de placement et de travail temporaire suisses	3234	2417
Autres employeurs suisses	1360	1364

Collaboration avec l'Office de contrôle (OFCO) et l'Office juridique de surveillance (OJSU) du Service de l'emploi (SEMP)

Au cours de l'année sous revue, la collaboration entre l'OMOE et l'OFCO s'est poursuivie. En effet, dans le cadre des activités de surveillance des agences de location de service et de placement, l'OMOE participe activement aux révisions effectuées au sein des agences du canton, tâche découlant de la Loi fédérale sur le service de l'emploi et la location de service (LSE). En outre, l'OMOE établit, chaque mois, des statistiques détaillées relatives aux travailleurs européens exerçant une activité lucrative en Suisse dans le cadre de la "procédure d'annonce des activités lucratives non-soumises à autorisation" (90 jours au maximum par année civile). Enfin, l'OMOE et l'OFCO dispensent ensemble une demi-journée de cours pour chaque volée des participants au cours de cafetiers (patente).

Contingents UE/AELE

Au printemps 2013, le Conseil fédéral a décidé de maintenir, respectivement de réintroduire le contingent des autorisations de séjour B délivrées aux travailleurs issus de l'Union européenne (UE-25) et ce jusqu'au mois de mai 2014. Ce sont ainsi quelque 55.892 permis B qui sont mis à disposition des cantons. Les contingents sont libérés par les autorités fédérales sur une base trimestrielle et les cantons ne peuvent se fier qu'à une valeur de référence du nombre d'autorisations qu'il leur sera possible d'octroyer. Le système fonctionne selon le principe "premier arrivé, premier servi". Pour le canton de Neuchâtel, l'activation de la clause de sauvegarde par le Conseil fédéral n'a pas porté à conséquence. On relèvera que les autorisations de courte durée (permis L) ne sont pas contingentées. S'agissant des ressortissants roumains et bulgares (UE-2), on précisera qu'ils restent soumis à une réglementation transitoire et à des contingents séparés jusqu'au 31 mai 2016.

Sur demande de l'OSET, l'OMOE a été amené à intervenir dans le traitement et le règlement de 194 dossiers de ressortissants UE-25. Cette intervention consistait par exemple à examiner les conditions pour l'exercice d'une activité lucrative indépendante, de jeunes gens au pair, ou à régler certains problèmes liés à la rémunération, au contenu du contrat de travail, au non-respect par l'employeur du devoir de diligence qui lui incombe, etc.

Contingents États tiers

La période de contingentement des autorisations réservées aux ressortissants d'États tiers s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre. Pour le canton de Neuchâtel, le Conseil fédéral a fixé les contingents à hauteur de 39 unités annuelles (permis B) et 56 unités de courte durée (permis L).

En 2014, le contingent des unités annuelles n'a pas suffi aux besoins de l'économie neuchâteloise. En effet, le service des migrations a dû solliciter 20 unités supplémentaires annuelles auprès du SEM, qui a accédé favorablement à cette demande.

On notera qu'à compter du 1^{er} janvier 2015, ces contingents seront réduits une nouvelle fois sur décision du Conseil fédéral. Pour le canton de Neuchâtel, ils s'élèveront à 28 permis B et 45 permis L.

Nombre de dossiers traités

Les demandes de main-d'œuvre étrangère reçues du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, toutes catégories de permis confondues, se décomposent comme suit:

Secteurs	Entrées	Transferts	Prolongations	Totaux
Agriculture	19	0	0	19
Machines	83	2	41	126
Tertiaire	166	5	65	236
Horlogerie, microtechnique	45	3	33	81
Bâtiment	40	1	3	44
Hôtellerie, restauration	81	10	76	167
Santé publique	160	0	105	265
Cabaret (procédure spéciale)	181	0	2	183
Total	775	21	325	1121

En 2014, l'OMOE a donc traité 1121 dossiers (1317 l'année précédente). Pour des raisons de place dans le tableau ci-dessus, les noms des secteurs ont été résumés. En effet, le secteur "tertiaire" par exemple comprend les commerces de détail, l'alimentation, le textile, l'informatique et le sport également.

S'agissant du domaine des cabarets, la mise en application de "l'Arrêté concernant les conditions d'engagement ainsi que la fixation du nombre par établissement des danseuses de cabaret" a conduit à une diminution du nombre de cabarets dans le canton, ce qui explique le fait que les demandes de main-d'œuvre étrangère dans ce secteur sont moins nombreuses qu'auparavant. D'autre part, les cabaretiers font de plus en plus appel à des danseuses de cabaret européennes (non-soumises au contingentement et à une procédure de demande de main-d'œuvre étrangère). Il n'en demeure pas moins que ce secteur continue d'exiger de la part de l'OMOE une attention constante et des contrôles et vérifications systématiques tout au long de l'année.

On relèvera enfin qu'en dépit d'une diminution du nombre de dossiers à traiter l'OMOE est confronté à une complexification croissante des dispositions légales et réglementaires en vigueur, nécessitant un investissement encore plus soutenu que par le passé de l'office pour expliquer aux usagers (employeurs et travailleurs indépendants) les procédures à suivre et à respecter.

Enquêtes, avertissements et mises en garde

Au cours de l'année sous revue, l'OMOE a adressé 19 avertissements et deux sanctions administratives aux employeurs du canton qui ne respectaient pas les prescriptions légales en vigueur, s'agissant de l'engagement de ressortissants extra-européens au bénéfice d'autorisations de séjour (permis N, F, étudiants, etc.), sous l'angle de l'art. 122 de la loi sur les étrangers-LEtr. En outre, 26 sanctions administratives et 10 avertissements ont été infligés à des entreprises européennes/prestataires de services indépendants européens dans le cadre des mesures d'accompagnement découlant de la loi sur les travailleurs détachés-Ldét pour violation de l'obligation d'annonce. Les manquements à la "procédure d'annonce des activités lucratives non-soumises à autorisation" (90 jours) de la part d'employeurs suisses ont fait l'objet d'une dizaine de lettres de "mise en garde" pour des infractions de peu de gravité.

5.5. Perspectives

Pour le service des migrations, les perspectives seront étroitement liées à l'évolution de la situation sur le front de l'asile et plus particulièrement à l'avancement des travaux dans le cadre du projet fédéral de restructuration du domaine de l'asile. D'autre part l'acceptation, le 9 février 2014, de l'initiative populaire fédérale "Contre l'immigration de masse" et la mise en œuvre des révisions législatives et réglementaires qui en découleront viendront directement impacter les activités du service à l'avenir.

6. SERVICE DE LA COHÉSION MULTICULTURELLE

6.1. Missions

Le service de la cohésion multiculturelle (COSM) est le service cantonal chargé d'appliquer les législations fédérale et cantonale concernant l'intégration des étrangers et la lutte contre le racisme. Son but essentiel est de favoriser des relations harmonieuses entre suisses et migrant-e-s et de promouvoir la cohésion sociale et multiculturelle, une égalité de droits et de devoirs pour tous les habitants du canton et de prévenir toutes les formes de discrimination raciale. Le service agit en étroite collaboration avec la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM), commission consultative du Conseil d'Etat.

6.2. Objectifs de l'année

2014 a été l'année de la mise en œuvre du Programme d'intégration cantonal dont les objectifs s'étendent sur quatre ans et concernent les domaines d'encouragement suivants: primo-information, conseil, protection contre la discrimination, langue, encouragement préscolaire, employabilité, interprétariat communautaire et intégration sociale. La gestion des forfaits d'intégration (concernant l'intégration socio-professionnelle de certain-e-s réfugié-e-s et personnes admises à titre provisoire) est transversale aux autres domaines.

A la suite de l'audit du service mandaté par le Conseil d'Etat en 2012, le COSM a aussi eu pour mandat de mettre en place en 2014 des mesures d'amélioration, incluant notamment une réorganisation de sa structure hiérarchique.

6.3. Ressources

L'équipe interdisciplinaire du COSM comprend 16 personnes (11,41 ETP). 9 personnes supplémentaires ont également renforcé l'action du COSM dans le cadre de stages ou de programmes d'emploi temporaire. 4 enseignant-e-s de français donnent des cours dans les locaux du COSM. Le siège du service est à La Chaux-de-Fonds, avec une antenne à Neuchâtel. Dans les deux locaux se trouvent un guichet d'accueil, des bureaux de consultations et des salles de cours.

Les financements du COSM proviennent principalement de la Confédération, par le biais de l'encouragement spécifique (Programme cantonal d'intégration, 823.850 francs) et les forfaits d'intégration versés selon le nombre de personnes réfugiées et admises à titre provisoire attribuées aux cantons (893.549 francs). Ces sommes ont été définies pour les années 2014-2017. Un ajustement régulier (nombre de personnes ayant obtenu l'asile) compense financièrement l'année suivante les arrivées supplémentaires (ce qui sera le cas pour 2014-2015).

L'Office fédéral des migrations (ODM) (actuellement Secrétariat d'Etat aux migrations-SEM) octroie également au COSM, dans le cadre du projet "Mariages forcés" une subvention de 30.000 francs.

Le COSM perçoit enfin une partie des émoluments de naturalisation qui s'est élevée en 2014 à 198.885 francs.

6.4. Événements principaux

6.4.1. Programme d'intégration cantonal (PIC)

La convention qui lie le canton à la Confédération pour les années 2014-2017 et fixe les objectifs stratégiques et opérationnels de la politique d'encouragement de l'intégration est entrée en vigueur en 2014.

Parmi les huit domaines définis par la Confédération et répondant au travail effectué dans le canton depuis de nombreuses années, le COSM a axé ses actions, en 2014, sur l'étude des mesures d'amélioration à mettre en place pour la suite du programme, en particulier en lien avec les objectifs suivants:

- Renforcer l'accueil des nouvelles et nouveaux arrivant-e-s, notamment par des entretiens individualisés: une enquête a été réalisée auprès des communes et la gestion des entretiens individuels et en groupe a été redéfinie;
- Optimiser le parcours de l'apprentissage linguistique et de son articulation avec l'insertion professionnelle: une évaluation dont les résultats permettront la mise en place de mesures dès 2015 a été mandatée;
- Assurer une meilleure coordination des offres d'encouragement préscolaire ainsi qu'un renforcement du suivi à domicile et des mesures qui favorisent l'égalité des chances: la coordination SPAJ/COSM est effective et plusieurs projets ont été soutenus en 2014;
- Renforcer les collaborations interinstitutionnelles dans le domaine de l'emploi: le service a été inclus dans la collaboration interinstitutionnelle (groupe de pilotage et de coordination), dans les réflexions menées dans le cadre de la stratégie départementale et a élaboré un catalogue de mesures commun avec le service des migrations pour le public asile.

6.4.2. Nouvelle organisation du COSM

Suite à différents audits menés auprès du service et du départ des deux précédents délégués aux étranger-ère-s, le Conseil d'Etat a souhaité que le COSM, chargé depuis plus de vingt ans de la gestion de la diversité (intégration des étranger-ère-s et prévention des discriminations) du canton, se réorganise.

Au cours de cette année, les prestations effectuées par le COSM ont été réparties dans différents secteurs, avec une équipe de direction qui assure la transversalité des thématiques:

- Administration et finances: l'équipe administrative est chargée de garantir un accueil et une orientation personnalisés des usagères et des usagers et d'assurer le fonctionnement administratif et financier du service;
- Accueil, conseil et information: les spécialistes en migration et relations interculturelles veillent à assurer les conseils, informations et orientations nécessaires afin de soutenir les personnes et les collectivités et de favoriser la compréhension mutuelle entre les populations suisses et étrangères ou issues de la migration;
- Encouragement de l'intégration: les chargé-e-s de projets de ce secteur mettent en œuvre et promeuvent les mesures et soutiennent les structures afin de favoriser la pleine participation sociale, culturelle, professionnelle et civique des personnes issues de la migration;
- Naturalisations: les collaborateurs spécialisés en migration assurent, en partenariat avec le service de la justice, l'équité dans la procédure de naturalisation et d'autres enquêtes d'intégration.

Cette réorganisation a été accompagnée par les réflexions du service autour de ses missions et prestations, en lien avec la mise en place de la gestion par mandats et prestations (gem-light) dès 2015.

6.5. Activités/Réalisations

Un rapport d'activités complet est disponible sur www.ne.ch/cosm. Il permet notamment d'avoir des données plus précises, sous forme de tableaux, sur les consultations et recense l'ensemble des activités du service. Les nouveaux secteurs du COSM n'étant opérationnels que depuis début

2015, le présent rapport s'articule autour des huit domaines du Programme d'intégration cantonal et des autres activités et ne suit pas la structure organisationnelle.

6.5.1. Domaine "Primo-information"

En 2014, un questionnaire portant sur le programme d'accueil des nouveaux et nouvelles arrivant-e-s, la charte de la citoyenneté et la primo-information a été adressé à toutes les communes du canton, il visait à dresser un état des lieux en matière d'accueil dans le canton. Suite aux résultats qui seront présentés aux partenaires en 2015, de nouvelles mesures pour améliorer les procédures seront proposées.

Accueil des nouvelles et nouveaux arrivant-e-s (ANA) et charte de la citoyenneté

Le programme d'accueil des nouveaux-elles arrivant-e-s (ANA), qui vise à offrir un accueil plus personnalisé à toute personne, suisse ou étrangère, qui prend domicile dans l'une des communes partenaires (Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Le Landeron, Boudry, Cortaillod, Bevaix et Val-de-Travers) et à améliorer l'information afin de leur permettre de se mouvoir plus aisément dans leur nouvel environnement a continué avec des rencontres régulières des conseillères communales et des conseillers communaux concerné-e-s (pilotage) et des préposé-e-s aux contrôles des habitant-e-s (coordination des mesures). Des contacts ont été pris avec deux nouvelles communes pour favoriser leur adhésion au programme et les échanges d'expériences.

Durant l'année 2014, le COSM a distribué environ 1000 chartes de la citoyenneté² dans les villes et communes du canton qui les remettent à chaque nouvel-le arrivant-e. Elle continue par ailleurs à être distribuée dans différents cours des programmes "Accueil des nouveaux-elles arrivant-e-s" et "Asile", dans le cours "La Suisse... et moi" proposé par le Centre de rencontres et d'échanges interculturels pour femmes (RECIF) ainsi que lors des rencontres de primo-information. Elle est aussi remise aux personnes nouvellement naturalisées.

Dispositif de primo-information

Depuis janvier 2014 et suite à une phase pilote qui s'est déroulée de 2011 à 2013, un nouveau dispositif dit de primo-information vient compléter les mesures déjà mises en place.

Organisé par le COSM en collaboration avec les communes partenaires, ce dispositif vise à offrir un entretien personnalisé, en groupe ou individuel, à tout-e nouvel-le arrivant-e (vivant dans le canton depuis moins d'un an et qui a la volonté de s'y établir durablement) afin de favoriser un lien social entre celui-ci-celle-ci, la commune et le canton par une information et une orientation individualisée dans l'une des langues parlées ou maîtrisées par l'intéressé-e.

D'une part, des séances de groupe pour les collectivités étrangères et/ou langues les plus représentées dans le canton (français, espagnol et portugais) sont organisées et, d'autre part, des entretiens individuels pour les personnes d'origine ou de langue moins représentée. Ces rencontres consistent en un moment d'échange sur les premières expériences d'installation, les difficultés rencontrées et les besoins et demandes spécifiques des intéressé-e-s ainsi que les offres à leur disposition.

Une quinzaine d'entretiens individuels ont été réalisés en 2014 avec les nouveaux-elles arrivant-e-s des trois communes partenaires actuelles, à savoir Val-de-Travers, La Chaux-de-Fonds et Boudry. En raison du manque d'inscription, les trois séances collectives planifiées et destinées à un

² Outil primordial pour favoriser l'accueil des nouvelles et nouveaux arrivant-e-s dans le canton, la charte, élaborée en partenariat avec l'Université de Neuchâtel et en étroite collaboration notamment avec la CICM, les villes et les communes ainsi que l'Association des communes neuchâteloises, contient de nombreux documents utiles, dont: les "Fondements et principes de la République et Canton de Neuchâtel"; une brochure listant les principales adresses utiles; les dépliants de présentation des cours existants, ainsi que "Quatre saisons – à vivre !", un calendrier des principaux rendez-vous régionaux de la vie sociale et culturelle neuchâteloises. Les documents les plus importants sont traduits dans les neuf langues les plus couramment parlées dans le canton de Neuchâtel.

public francophone (environ 80 personnes conviées), ont été remplacées par des entretiens individuels.

6.5.2. Domaine "Conseil"

Le COSM met progressivement en œuvre une série de prestations afin de répondre aux besoins en matière de médiation, d'information et de conseil en faveur de la population, des professionnels ainsi que des collectivités publiques et privées. Le service réalise également une série d'actions, d'information et de sensibilisation auprès du public neuchâtelois dans le domaine de l'intégration et de la prévention du racisme. Enfin, il propose des programmes de formation dans les domaines de la gestion, de la diversité et des relations interculturelles.

Médiations

Le COSM assure une fonction de médiation entre les autorités et instances officielles du canton et les collectivités migrantes. Sur demande, cette prestation s'étend aussi aux institutions privées. En 2014, une quarantaine de médiations ont été effectuées entre les individus et les collectivités publiques ou privées.

La médiation implique également d'entretenir des liens et des contacts avec tous les milieux concernés. Dans ce cadre et comme chaque année, plusieurs rencontres ont eu lieu en particulier avec les associations et groupements turcs, kurdes, africains, latino-amérindiens et musulmans. Une collaboration avec les collectivités turques et grecques a permis la réalisation d'une activité culturelle pour l'ouverture de la saison du Théâtre Populaire Romand (TPR). En 2014, un travail de médiation avec les gens du voyage suisses et étrangers a débuté.

Centre de compétence intégration

Le Centre de compétence intégration est un dispositif qui fournit quotidiennement des consultations et des informations sociales spécialisées dans le domaine des migrations et de l'intégration à toute personne, indépendamment de son origine ou de son titre de séjour ainsi qu'aux organismes publics et privés intéressés. Il sert en particulier d'interface facilitant l'accès, pour les personnes qui le consultent, à l'ensemble des prestations, ressources et services disponibles.

Durant l'année 2014, 1077 entretiens ont été réalisés en faveur de 586 personnes dont 322 consultaient le centre pour la première fois. Ces personnes ont reçu un soutien personnalisé (information personnalisée, soutien administratif, conseil/orientation, médiation, accompagnement et traduction orale). Le nombre total des personnes ayant consulté le centre ainsi que le nombre de consultations ont continué à diminuer par rapport aux années précédentes, ceci étant dû principalement à la diminution des permanences (non remplacement d'un collaborateur puis réorganisation du service).

Le nombre de premières consultations (nouveaux dossiers) constituait environ 56,7% de l'ensemble des dossiers individuels traités (48,5% en 2013). Parmi les premières consultations, la part des ressortissant-e-s des pays membres de l'Union européenne a continué d'augmenter en 2014. C'est également le cas, avec une tendance plus prononcée, pour les personnes provenant de l'Europe extra-communautaire contre une diminution de la part des personnes provenant de l'Asie, de l'Afrique subsaharienne et de l'Amérique latine.

Formations organisées par le COSM et interventions publiques

Le service est intervenu à 23 reprises pour dispenser des formations et octroyer des informations à des publics divers (356 participant-e-s) durant l'année 2014. Il a proposé des séances d'information sur la politique d'intégration et ses activités à des étudiant-e-s et des professionnel-le-s, des conseils sur la gestion de projets et la création d'une association aux migrant-e-s. Outre les formations liées aux mutilations génitales féminines et aux discriminations, le COSM a proposé des formations ciblées destinées à des publics de professionnel-le-s ou à des étudiant-e-s et qui concernaient les thématiques des mariages forcés, les questions de migration et santé ou encore d'interculturalité.

Migrations féminines

En 2014, un accent particulier a été mis sur la préparation et la mise en activité d'un espace de consultation "femmes migrantes" traitant notamment les questions liées à la violence conjugale, à la traite d'êtres humains, aux mariages forcés et aux mutilations génitales féminines.

En collaboration avec le service des migrations (SMIG) et l'antenne SIDA NE, le COSM a organisé 12 séances d'informations (administratives, juridiques et relatives à la santé) destinées aux artistes de cabaret en 2014 (36 personnes reçues).

Le projet-pilote visant à coordonner l'action de prévention contre les mariages forcés a continué en 2014 et un nouveau projet a été déposé pour poursuivre le travail en réseau sur ce thème jusqu'en 2018.

En ce qui concerne la stratégie pour lutter contre les mutilations génitales féminines, la réflexion sur les actions à mener s'est poursuivie (tant institutionnelles qu'auprès des collectivités) et le groupe cantonal interdisciplinaire MGF s'est réuni pour la seconde fois. En 2014, les priorités ont été la prise en charge (le suivi individualisé peut rapidement être mis sur pied) et la formation et la sensibilisation, pour lesquelles des collaborations avec les milieux scolaires et de santé seront renforcées.

Enfin, le COSM a participé à la mise à jour de la nouvelle brochure "Violence conjugale que faire?" éditée par l'OPFE en novembre 2013. Un résumé de la même brochure a été traduit en 2014, dans les 9 langues les plus parlées dans le canton et est téléchargeable sur les sites du COSM et de l'OPFE.

Actions de communication

En 2014, 14 candidatures (11 en 2013) sont parvenues au jury du prix "Salut l'étranger!". Celui-ci a décerné le prix 2014 à Messieurs Belul Bajrami et Christian Beuret ainsi qu'aux élèves et à leur enseignant de la HEP BEJUNE, site de la Chaux-de-Fonds, lors de la cérémonie de remise et la conférence de presse tenues le 19 décembre 2014 au château de Neuchâtel.

Le bulletin d'information du COSM intitulé "NeuCHâtel-MondeS" a été diffusé 7 fois en 2014 aux associations de migrant-e-s ainsi qu'aux partenaires de l'intégration (990 adresses).

Le service a aussi soutenu la diffusion de 10 annonces radio (RTN) promouvant des manifestations culturelles et sportives significatives sous l'angle de l'intégration des migrants et des relations interculturelles se déroulant dans le canton.

Le programme "Vivre ici en venant d'ailleurs", qui vise à offrir un espace d'expression et de prise de parole des personnes migrantes vivant dans le canton a permis la publication de 12 portraits publiés dans Le Courrier neuchâtelois ainsi que le même nombre de reportages radiophoniques (diffusés sur RTN). Ces 12 personnes d'origine et de parcours divers ont pu transmettre leur parcours migratoire, la situation historique et politique de leur pays d'origine ainsi que leur vie quotidienne dans le canton.

6.5.3. Domaine "Protection contre la discrimination"

En parallèle aux activités de conseil et d'information, le COSM a continué son travail spécifique lié à la prévention du racisme, en recevant notamment les personnes victimes ou témoins d'actes racistes ou de discriminations raciales (centre de compétence prévention du racisme). En 2014, 206 entretiens (téléphoniques ou personnels) ont été réalisés en faveur de 74 personnes dont 60 pour la première fois. Les questions étaient diverses (refus d'embauche pour des motifs racistes, inégalités dans l'accès au logement, refus de service ou d'accès dans les établissements publics, témoignages de violences racistes et de comportements discriminatoires, etc.) et des solutions individuelles ont été trouvées. Il n'y a pas d'augmentation ou de diminution notable des cas pour 2014.

Le service a aussi répondu à huit questions de jeunes sur la thématique "Discrimination et racisme(s)" pour le site ciao.ch.

Coordonné par le COSM, le Forum "Tous différents-Tous égaux" (ci-après, le Forum) a organisé sa traditionnelle Journée contre le racisme le 22 mars 2014, sur le thème "Exprime tes racines!", autour de la société multiculturelle et des richesses de la diversité.

Le service a aussi soutenu l'organisation de la Journée du réfugié, le 14 juin 2014, lors de laquelle la problématique de l'intégration professionnelle et sociale des réfugié-e-s a été mise en avant.

Différentes mesures destinées à sensibiliser les employeur-euse-s et institutions ont été menées en 2014. Ainsi, l'objectif principal du domaine discrimination dans le cadre du PIC, une charte de la diversité destinée à l'administration publique, est en cours de rédaction en partenariat avec le service des communes, le service des ressources humaines et l'office de la politique familiale et de l'égalité.

6.5.4. Domaine "Langue et formation"

Le COSM soutient l'organisation et la tenue de cours de langue en complément aux offres existantes. En 2014, plusieurs institutions publiques et associatives (CEFNA, Lycée Jean-Piaget, RECIF, Mosaïque, ainsi que des soutiens occasionnels à des projets) ont reçu une subvention pour l'organisation de cours destinés à un public adulte qui ne peut accéder à d'autres offres.

En ce qui concerne spécifiquement les nouveaux et nouvelles arrivant-e-s, au total, 34 cours ont été organisés sur l'année civile 2014 par le CEFNA, dont six étaient des cours dédoublés (5h/semaine au lieu de 2,5h). Ces cours ont permis à plus de 353 personnes d'apprendre le français (297 en 2013).

D'autre part, un dispositif spécifique (Programme d'intégration et de connaissances civiques) qui vise à familiariser les migrant-e-s à leur contexte de vie en Suisse et à la pratique du français dans les situations quotidiennes courantes est coordonné par le COSM. En 2014, cinq programmes distincts ont été réalisés en neuf classes annuelles, semestrielles ou trimestrielles (9 en 2013), pour 226 participant-e-s provenant de 50 pays. Les enseignant-e-s/animateur-trice-s ont réalisé au total 706 périodes d'activités en classe ou à l'extérieur, ce qui représente une augmentation de 12 périodes de cours par rapport à l'année précédente.

En ce qui concerne les cours spécifiques destinés au public des forfaits d'intégration (personnes réfugiées et admises à titre provisoire en Suisse depuis moins de 5 ans, respectivement 7, pour lesquels le canton reçoit un financement spécifique), 151 inscriptions à différents types de cours de langue ont été effectuées.

Une évaluation externe a été mandatée (en partenariat avec le service de l'emploi) dans le but de rendre plus efficace le parcours de formation dans l'apprentissage et notamment l'articulation avec le marché du travail.

Dans le but de faire progresser la certification des compétences acquises, l'accès au test de positionnement a été favorisé pour les apprenant-e-s des écoles à but non lucratif qui font appel à des formateur-trice-s bénévoles. Ainsi, 23 apprenantes de RECIF y ont eu recours.

6.5.5. Domaine "Encouragement préscolaire"

Afin de permettre aux familles de migrant-e-s d'avoir accès à des offres d'encouragement préscolaire adaptées à leur situation, dans le respect du principe de l'égalité des chances, le canton de Neuchâtel a été actif sur différents plans en 2014: la mise en œuvre d'une coordination bicéphale assurée par le service de la cohésion multiculturelle (COSM) et le service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ), le soutien et développement du suivi à domicile des familles avec des enfants en âge préscolaire, en particulier pour celles avec des besoins spécifiques et enfin le renforcement et l'extension des mesures favorisant l'égalité des chances.

Six projets se déroulant à La Chaux-de-Fonds, au Locle et à Neuchâtel, qui visent à la fois les enfants, leurs parents et les professionnel-le-s qui les encadrent, ont été soutenus en 2014, que ce soit notamment pour renforcer les compétences langagières des enfants, valoriser la langue et la culture d'origine ou renforcer les compétences éducatives des parents.

Coordonné par la Croix-Rouge NE et soutenu par le COSM, le "Réseau de mères de contact", dont le but est d'améliorer les liens sociaux des mères ayant des enfants en âge préscolaire (0-4 ans) et de fournir des orientations et des informations générales (sanitaires, socio-éducatives) sur le système suisse et/ou cantonal a continué ses activités dans la commune de Neuchâtel. En 2014, 139 mamans ont été contactées par une mère de contact. 18 visites ont eu lieu pour 16 femmes ren-

contrées. 173 femmes, sans numéro de téléphone, ont reçu un courrier leur proposant de prendre contact avec la coordinatrice du réseau pour une visite.

Deux cycles de la formation "Valoriser la diversité dès l'enfance" ont été organisés entre 2013 et 2014. Ouverte à l'ensemble des professionnel-le-s qui encadrent des enfants de 0 à 4 ans, 55 professionnel-le-s issu-e-s de six cantons différents se sont rencontré-e-s dans le cadre de huit journées de formation, qui leur ont permis de réfléchir ensemble et d'échanger autour de connaissances, outils et expériences relevant de thématiques en lien avec la migration et l'interculturalité.

6.5.6. Domaine "Employabilité"

Devenue nouvellement une attribution spécifique des bureaux d'intégration avec le programme d'intégration cantonal (PIC), l'employabilité a été le sujet de nombreuses réflexions en 2014. Le service a été inclus dans les groupes de pilotage et de coordination de la collaboration interinstitutionnelle (CII) et a participé aux travaux de la stratégie départementale. Si son rôle est transversal, le COSM est principalement actif sur la question de la prévention des discriminations et de l'intégration professionnelle des personnes relevant de l'asile. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2008, le COSM est chargé de gérer les forfaits fédéraux d'intégration destinés aux réfugié-e-s et aux personnes admises à titre provisoire. Outre les cours de français mentionné plus haut, différentes mesures de soutien spécifique à cette population ont été mises en place, en particulier des mesures de coaching individuel. A la demande des œuvres d'entraide et du service des migrations, une septantaine de projets individuels (formation, stage, mesure d'occupation, etc.) ont été soutenus.

En 2014 ont débuté deux projets-pilote de coaching. Une mesure mise en place par l'association CAP consistant en un accompagnement ciblé de trois femmes issues de la migration afin d'être au plus près des exigences du marché du travail en définissant un projet professionnel réaliste et réalisable. Pro-Act-e de l'association Découvrir vise à soutenir concrètement les personnes migrantes qualifiées dans l'élaboration d'un projet professionnel viable en lien avec leurs formations et expériences professionnelles acquise dans leur pays d'origine. La mesure concerne 6 personnes dont l'accompagnement se poursuivra en 2015.

6.5.7. Domaine "Interprétariat communautaire"

Le Centre d'interprétariat communautaire et de traduction (CIC) compte 106 traducteur-trice-s/interprètes parlant 44 langues. Au cours du premier semestre 2014, une hausse de 32 actes (86 heures) d'interprétariat a été constatée dans le cadre des activités du CIC. Ce sont les instances juridiques qui ont sollicité le plus souvent le service des interprètes (365 heures), suivies par les professionnel-le-s du domaine social (373 heures) et celui de la santé (312 heures).

Les secteurs de l'administration (1472 lignes) et de la santé (1110 lignes) ont demandé à traduire une quantité importante d'informations durant le premier semestre de l'année 2014.

La collaboration avec le Centre d'interprétariat "Se comprendre", qui regroupe les cantons de Fribourg, du Jura et la partie francophone du canton de Berne, a continué durant l'année écoulée. Au mois de mai 2014, 16 interprètes récemment engagés, dont 13 personnes du CIC, ont notamment participé à une formation de base à Neuchâtel. En 2014, le COSM a envoyé quatre interprètes à Appartenances à Lausanne pour suivre une formation en vue de l'obtention d'un certificat reconnu d'interprète communautaire.

6.5.8. Domaine "Intégration sociale"

Le programme d'intégration cantonal (PIC) prévoit que le COSM favorise la mise sur pied de projets d'intégration par des organisateurs potentiels (associations de migrants et/ou interculturelles, institutions publiques et privées). Ce soutien se traduit d'une part par des aides financières allouées pour les actions concrètes et d'autre part par un accompagnement et du conseil aux projets. En 2014, le COSM a traité 25 demandes de subvention d'associations et de groupements œuvrant en faveur de l'intégration des migrant-e-s. 22 projets ont été soutenus.

En plus du soutien aux initiatives privées, le COSM a continué en 2014 d'accompagner le programme IntégraVal dans le Val-de-Travers. Ce projet cofinancé par la Commission fédérale pour les questions de migrations dans le cadre des projets périurbains se terminera fin 2015. De ce fait, un partenariat avec le Réseau urbain neuchâtelois (RUN) et l'Agglomération urbaine du Doubs (AUD) pour lancer un nouveau programme périurbain dans le canton de Neuchâtel a démarré en 2014. Innovant, ce projet qui sera déposé en mars 2015 concerne la zone transfrontalière.

Le COSM a aussi continué son soutien au programme Alter connexion, dont le but est de soutenir l'intégration des jeunes migrant-e-s qui se trouvent en situation de risque de rupture sociale et professionnelle, en s'appuyant sur des mentors. Dans le Littoral, au total une cinquantaine de jeunes, dont 10 jeunes femmes connaissant un risque de rupture sociale et professionnelle, ont été suivis par 6 mentors en activité. Pour 21 d'entre eux-elles, les mentors ont pu trouver une solution (travail, stage, programme de formation, etc.), le suivi continuant pour les jeunes restés sans solution et gardant encore des contacts avec leurs mentors. Dans les Montagnes neuchâteloises, ce sont au total 28 jeunes dont 7 jeunes femmes qui ont été suivi-e-s par 6 mentors en activité dans la même période. 5 d'entre eux ont pu trouver une solution concrète en 2014.

6.5.9. Naturalisations

A la fin 2014, 800 dossiers étaient enregistrés au COSM (soit une augmentation de 150 dossiers par rapport à l'année 2013 ou 23% de majoration), dont 240 dossiers de naturalisation facilitée et 212 dossiers de personnes de 2ème génération. Cette explosion de dossiers peut s'expliquer par deux faits majeurs: d'une part par le vote du 9 février 2014 et d'autre part par l'adoption au plan fédéral de la nouvelle loi sur la nationalité qui impose des conditions plus restrictives, dont entre autres la possession du permis C pour introduire une demande de naturalisation (entrée en vigueur prévue pour 2017).

En 2014, 745 dossiers (dont 241 reçus en 2013) ont été traités et transmis au service de la justice.

En 2014, le COSM a aussi dirigé 5 auditions rogatoires, concernant des personnes soupçonnées d'avoir obtenu la naturalisation facilitée par des déclarations mensongères ou par la dissimulation de faits essentiels, en vertu de l'article 41, alinéa 1 LN (loi sur la nationalité).

6.5.10. Communauté de travail pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM)

En 2014, la CICM s'est réunie à trois reprises en séance plénière. La communauté a concentré ses travaux sur le rapport de législature 2009-2013 et les recommandations pour 2014-2017 tout en accordant une place prépondérante aux questions en lien avec l'actualité, les migrations internationales, l'intégration des migrant-e-s et la gestion de la diversité. La communauté étant composée de représentants de milieux très variés, les thématiques, généralement complexes, ont été traitées sous des éclairages diversifiés par le biais de discussions et d'ateliers participatifs.

En vertu des constats établis et des évolutions récentes, la CICM considère l'insertion socio-professionnelle, l'accueil et l'information, les migrations féminines, la jeunesse et la migration ainsi que la prévention des discriminations comme étant prioritaires pour les prochaines années.

La commission "Migrations féminines" s'est réunie à trois reprises et a choisi de travailler autour de quatre axes principaux: la consolidation et la poursuite des actions menées durant la précédente législature en complément de mesures permettant une meilleure insertion professionnelle des femmes, un meilleur accès au système de santé ainsi qu'une meilleure connaissance du contexte social et du système politique. Elle s'est aussi particulièrement penchée sur la thématique de l'intégration socio-professionnelle des femmes migrantes.

La commission "Information" s'est réunie à deux reprises, notamment pour fixer les priorités en matière d'information. Selon son plan d'action, la commission a décidé de s'intéresser aux messages qui doivent atteindre la population et les instruments à mettre en œuvre à cet effet (notamment les médias), le rôle de l'administration et plus particulièrement des communes en matière d'accueil des migrant-e-s (sensibilisation du personnel, complémentarité des offres et prestations, dépliant

d'information), et la sensibilisation des communautés étrangères à leurs droits et devoirs, notamment sur le plan civique.

La commission "Travail et problèmes sociaux" a tenu trois séances consacrées à l'insertion socio-professionnelles des migrant-e-s. Un exercice participatif lors de la séance plénière de la CICM du mois de février a permis de dégager des besoins et des bonnes pratiques en matière de formation, de discrimination et de pratiques des employeurs à l'égard des migrant-e-s et leur accès au marché du travail. Sur cette base, la commission a défini son plan d'action et les actions possibles durant la législature et a décidé de concentrer ses réflexions sur les questions en lien avec les entreprises (définition des besoins et des bonnes pratiques, sensibilisation, perfectionnement et formation des employés, notamment migrant-e-s et/ou allophones), la formation (articulation apprentissage linguistique/insertion professionnelle, acquisition des compétences de base, valorisation des formations duales et de l'Attestation fédérale de formation professionnelle (ATF), consolidation des dispositifs existants), l'information (rappel des prestations existantes au sein de l'Etat, renforcement des collaborations) et enfin la collaboration avec les communautés migrantes (personnes relais/ressources, coaching).

Lors des trois séances qu'il a tenues en 2014, le Groupe de contacts "Musulmans" a traité différentes thématiques en lien avec la situation dans le canton ou l'actualité mondiale, notamment la mise en œuvre des carrés multiconfessionnels de longue durée dans les cimetières, les besoins et possibilités de concilier fêtes religieuses et vie professionnelle, la prévention auprès des jeunes qui pourraient rejoindre les groupes djihadistes au Moyen-Orient, le rôle de l'interreligiosité dans les cités interculturelles ou encore la sensibilisation du public quant aux possibles amalgames entre Etat islamique et musulmans de Neuchâtel et leurs effets sur le vivre ensemble. Cette dernière thématique a notamment été appuyée par un point de presse tenu le 17 septembre en présence du président de la CICM, du commandant de la police, de la déléguée aux étranger-ère-s et des 3 représentants des communautés musulmanes.

6.5.11. Collaborations nationales, intercantionales et internationales

Une étroite collaboration a été instituée depuis plusieurs années avec la Commission fédérale pour les questions de migrations (CFM), la Commission fédérale contre le racisme (CFR), le Service fédéral de lutte contre le racisme (SLR), la Conférence suisse des délégués à l'intégration (CDI) et l'Office fédéral des migrations (ODM).

Le COSM est régulièrement présent aux rencontres nationales, qu'elles soient organisées par les institutions chargées d'un mandat de prestations fédéral ou à des rencontres publiques organisées par la CFM. La direction du COSM rencontre, sur une base régulière, ses homologues dans les cantons et communes latines et suisses. Ces collaborations supra-cantoniales complètent celles que le COSM assume couramment dans le canton avec de nombreuses entités publiques ou privées.

Le COSM est aussi un membre actif de la Conférence suisse des services spécialisés dans l'intégration (CoSI) et une collaboratrice du COSM fait partie de son comité.

6.5.12. Cités interculturelles

Lublin pour tous

Ce projet débuté en 2012 s'est achevé en septembre 2014. Au total, huit rencontres ont eu lieu à Neuchâtel et à Lublin entre 2012 et 2014 dont une visite d'expert-e-s. La dernière visite à Neuchâtel s'est tenue en mars 2014. À cette occasion, la politique d'accueil du canton ainsi que les offres de formation du COSM portant sur l'interculturalité et destinées aux entreprises et à l'administration ont été présentées à la délégation polonaise. Une séance a notamment été organisée avec des représentant-e-s de la police neuchâteloise autour de la problématique de la gestion de l'interculturalité dans le cadre de leurs fonctions.

Le projet s'est clôt en septembre lors d'une ultime visite à Lublin au cours de laquelle un bilan de ces deux années de collaboration a été dressé. Quant au rapport final d'évaluation concernant le projet "Lublin for all", il a été remis aux partenaires en novembre. Avant son retour en Suisse, la

délégation neuchâteloise a eu, par ailleurs, l'opportunité de participer activement au 2ème Forum national sur la politique migratoire tenu à Varsovie, dont le but est de créer un réseau, basé sur le modèle des Cités interculturelles (CI), entre les villes polonaises intéressées afin de mettre en commun leurs réflexions et expériences en matière d'intégration et de gestion de la diversité.

Visite d'études

Le COSM a pris part à une rencontre organisée par le Conseil de l'Europe dans le cadre du programme des Cités interculturelles (CI) en mars 2014 sur la thématique de l'interreligiosité dans le but de questionner la place de la religion dans une politique d'intégration et d'interculturalité. Neuchâtel y a présenté la mise en œuvre des carrés multiconfessionnels d'inhumation de longue durée qui a permis d'aborder la question de la laïcité par intégration et d'expression des croyances dans l'espace public.

En mai 2014, le service a aussi été convié, avec cinq autres représentant-e-s de cités européennes et accompagné d'un expert du Conseil de l'Europe, à présenter les bases de la politique interculturelle neuchâteloise lors d'un colloque professionnel à Montréal au Canada. Une publication issue de ce colloque international servira de base pour la construction de la politique interculturelle de la Ville de Montréal.

6.6. Perspectives

Après une première année du nouveau Programme d'intégration cantonal (PIC) et une réorganisation en profondeur qui a intensément occupé le service et ses collaborateur-trice-s en 2014, le COSM doit continuer à œuvrer pour l'égalité de chaque neuchâtelois-e. L'intégration sociale et civique est particulièrement avancée à Neuchâtel, parce que des mesures régulières ont été prises et qu'elles perdurent. L'intégration professionnelle des migrant-e-s demeure un défi qui doit être relevé par un ensemble de partenaires et on ne peut faire l'impasse d'améliorer encore les mesures destinées à l'intégration professionnelle des réfugié-e-s et admis-e-s provisoires. Il convient aussi de garantir aux personnes résidant en Suisse depuis plus longtemps un égal accès au marché de l'emploi. Des mesures visant à garantir la non-discrimination doivent dans ce sens s'intensifier. Il faudra aussi veiller à informer la population neuchâteloise et à collaborer pour des actions de sensibilisation avec les différentes collectivités, afin de réduire la stigmatisation de certains groupes spécifiques, en raison notamment de leur confession (musulman-e-s), de leur mode de vie (gens du voyage suisse et étranger) ou de leur lieu de résidence (frontaliers).

7. SERVICE DE L'ACTION SOCIALE

7.1. Missions

Le service de l'action sociale (SASO) est constitué de 5 entités fonctionnelles qui poursuivent les missions suivantes:

- Direction du service (SASO-Dir): diriger les activités des entités du service et assurer la coordination de l'action sociale, qu'elle soit publique ou privée;
- Office cantonal de l'aide sociale (ODAS): conseiller et surveiller les services sociaux communaux/régionaux, contrôler et répartir les charges d'aide matérielle. Organiser et assurer le financement de l'offre d'insertion socioprofessionnelle s'adressant aux bénéficiaires de l'aide sociale;
- Office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (ORACE): apporter une aide administrative, juridique et financière aux créanciers alimentaires en difficulté;
- Office des bourses (OCBE): favoriser par une aide financière les études et la formation des personnes qui ont les aptitudes nécessaires sans disposer des ressources financières suffisantes;
- Office cantonal de l'assurance-maladie (OCAM): veiller au respect de l'obligation de s'assurer. Accorder des réductions de primes LAMal aux assurés de condition modeste. En matière de contentieux, régler les créances des assurés auprès des assureurs afin d'éviter toute suspension du droit aux prestations.

7.2. Objectifs de l'année

Parmi les objectifs prioritaires de l'année 2014 pour le service de l'action sociale, on citera évidemment l'entrée en production du Dispositif ACCORD. En effet, après une longue phase de mise en place dédiée à la concrétisation de la volonté du législateur d'harmoniser et de permettre une plus grande coordination des prestations sociales (LHaCoPS), 8 Guichets sociaux régionaux (GSR) ont ouvert leurs portes le 6 janvier 2014 (voir chapitre ci-dessous). Plus concrètement pour 3 offices prestataires du SASO (ORACE, OCAM et OCBE) cela a nécessité de nouveaux processus de travail internes, une adaptation des applications informatiques en lien avec la Bacedos mais aussi un engagement renforcé des collaborateurs, notamment pour venir en soutien des nouveaux gestionnaires des GSR et de l'équipe de projet du SASO qui s'est muée en "support ACCORD" (assurant par exemple une hotline).

Dans le domaine de l'aide sociale, l'année 2014 a été marquée par la mise en place de mesures d'économie dans les prestations d'aide matérielle (objectif d'économie de 4 millions de francs). Ces mesures consistent essentiellement, d'une part, en la modification du forfait pour l'entretien, avec l'introduction d'un forfait différencié (diminué de 15%) pour les personnes de moins de 35 ans, sans charge de famille, et d'autre part, en la diminution du montant du supplément ménage, accordé à toutes les entités familiales comprenant au moins un enfant. En outre, la réduction de diverses prestations circonstanciées complète de manière calibrée la panoplie de mesures adoptées par le Conseil d'Etat et qui sont entrées en vigueur au 1^{er} mars 2014 (RSN 831.02).

Enfin, l'année a permis de préparer l'entrée en vigueur de la facture sociale harmonisée au 1^{er} janvier 2015 (Rapport 13.050). L'harmonisation des taux de financement des prestations d'action sociale consacre la volonté de conserver une implication active de l'Etat et des communes dans la conduite de la politique sociale, tout en supprimant des distorsions néfastes qui empêchent d'aborder l'indispensable réforme des outils d'action sociale. Ainsi, un Conseil de la facture sociale a réuni officieusement à plusieurs reprises, sous l'égide du chef du DEAS et en présence du SASO, des représentants des autorités politiques en charge du social provenant des 8 régions qui correspondent aux guichets sociaux régionaux.

7.3. Ressources

Les effectifs du service de l'action sociale au 31 décembre 2014 enregistrent une baisse significative en comparaison avec l'exercice précédent soit: 52 collaborateurs (dotation officielle, sans le personnel placé temporairement, ni les stagiaires ou apprentis) pour un total de 40,4 EPT selon la répartition suivante:

- Direction du service avec 3,1 EPT, soit: 1 chef de service (100%); 1 juriste (70%); 1 collaborateur scientifique (40%) et 1 responsable financier (100%);
- ODAS avec 11,8 EPT, soit: 1 chef d'office (100%), 1 responsable des programmes d'insertion (80%), 1 collaboratrice spécialisée en insertion (80%), 1 conseillère sociale pour l'insertion des personnes de moins de 30 ans (70%), 2 animateurs pour le programme d'insertion Ressources (150%), 1 collaboratrice administrative pour le programme d'insertion Ressources (40%), 1 conseiller administratif (100%), 1 conseiller social (100%), 1 responsable du contrôle de la gestion des dossiers (100%), 2 collaboratrices administratives chargées du contrôle de la gestion des dossiers (100%), 1 comptable (100%), 2 collaboratrices administratives chargées du secrétariat (160%);
- ORACE avec 8,3 EPT, soit: 1 chef d'office (100%), 6 juristes, gestionnaires de dossiers (450%), 4 collaboratrices administratives (200% pour le secrétariat et 80% pour la comptabilité) et 1 apprentie employée de commerce en 3^e année (hors dotation);
- OCBE avec 2,8 EPT, soit: 1 chef d'office (80%), 3 collaboratrices spécialisées (200%); compte tenu de l'introduction de la nouvelle Loi sur les aides à la formation, l'office a été renforcé d'une personne à plein temps encore durant les 5 premiers mois de l'année 2014;
- OCAM, avec 14,4 EPT, soit: 1 chef d'office et 1 adjoint (200%), 4 collaborateurs au secrétariat/réception/courrier (240%), 3 collaboratrices à la révision financière/contentieux (250%), 5 collaboratrices à la révision des subsides (400%), 5 collaboratrices à la gestion de l'affiliation (300%) et 1 collaboratrice à la gestion de l'UE (50%).

7.4. Événements principaux

Durant toute l'année, le service par sa direction et par l'ODAS (spécialement son secteur "insertion") a participé de manière active aux travaux initiés par le DEAS concernant la nouvelle stratégie d'appui à l'intégration professionnelle. Il a pris part aux manifestations d'envergure organisées dans ce domaine et pas moins de 8 collaborateurs ont intégré les différents comités de pilotage et groupes de travail chargés de la réflexion.

Dans le domaine des bourses, le Conseil d'Etat a modifié le règlement d'application de la loi sur les aides à la formation. Cette modification, entrée en vigueur en juillet pour les demandes de bourses de l'année 2014-2015, a permis d'opérer les premiers correctifs et de compléter plusieurs dispositions réglementaires un an après l'implémentation de la nouvelle loi.

Au niveau de l'assurance-maladie, l'OCAM a dû gérer les débuts plutôt difficiles de la nouvelle application informatique DIOCAM. Par ailleurs, est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2014 l'arrêté fixant les normes de classification et les montants des subsides en matière d'assurance obligatoire des soins pour l'année 2014. Conformément à la décision du mois de décembre 2013 du Grand Conseil, il a été imputé au pot commun de l'aide sociale, le 100% du différentiel entre le subside intégral et le subside de catégorie 1 pour les assurés bénéficiaires de l'aide sociale. En septembre 2014, le Conseil d'Etat a décidé de limiter pour l'année 2015 le subside octroyé en faveur des bénéficiaires de l'aide sociale matérielle au maximum d'une prime de référence cantonale.

Enfin, on notera que dans la perspective de la facture sociale harmonisée, une nouvelle organisation comptable a été créée pour le service, qui sert désormais d'unique centre financier de référence pour l'ensemble des prestations intégrées dans la nouvelle facture sociale.

7.5. Activités/Réalisations

Après un bref aperçu de quelques-unes des activités menées par la Direction du service, on passera en revue celles développées dans chaque office du SASO.

Harmonisation et coordination des prestations sociales: Dispositif ACCORD et mise en place des guichets sociaux régionaux (GSR)

Dès le 6 janvier 2014, bien informés (site Internet, dépliants), les usagers se sont rapidement adressés aux GSR, nouvelles portes d'entrée du social dans les régions, dans le but de déposer une demande de prestations sociales (DPS). Une fois leur situation familiale et financière clarifiée et analysée, leur demande a pu être transmise vers un ou plusieurs des 5 secteurs prestataires cantonaux rattachés au dispositif (www.ne.ch/saso/gsr).

Afin de répondre à cette nouvelle réalité, 15,5 postes (EPT) de gestionnaires ACCORD ont été créés par les communes (financement partagé avec l'Etat). Du côté du SASO, l'équipe de projet s'est muée en unité de support dédié à l'appui de ces nouveaux gestionnaires ACCORD qui ont suivi une formation modulaire à fin 2013. En effet, la mise en place des GSR rime avec la mise en place d'un nouveau métier. La détermination du revenu déterminant unifié (RDU), qui nécessite des compétences particulières et une expertise détaillée, a notamment fait l'objet de nombreuses clarifications.

L'année 2014 a été ponctuée par le déploiement de versions successives de l'application informatique permettant la gestion des DPS (Base centralisée de données sociales, BACEDOS), par 4 cycles de formation proposés à plus de 200 collaborateurs des secteurs prestataires et par de nombreux ajustements faisant suite à un suivi continu par l'équipe de projet de la mise en place des 5 instruments de la réforme ACCORD. Au niveau RH, en fin d'année, un modèle de financement pour l'exercice 2015 a été validé; il est basé sur la reconnaissance des postes créés dans les communes sièges des 8 GSR à l'aide d'une fourchette tenant compte du volume de dossiers traités.

Le comité de pilotage ACCORD, lieu privilégié d'échanges entre les nombreux partenaires du projet, a continué de se réunir en 2014. Ce comité laissera la place à terme à une commission de coordination (Etat-communes). Le lien avec le pilotage politique, quant à lui, a été assuré par une participation régulière de l'équipe de projet aux séances de la Conférence des directeurs communaux en charge du social (CdC-Social) et par une coordination étroite avec le chef du DEAS.

Collaboration interinstitutionnelle (CII)

La collaboration interinstitutionnelle est une démarche coordonnée menée dans le domaine de l'insertion sous l'égide d'un groupe de pilotage (GP CII) afin de proposer une vision stratégique de la question. Elle réunit les responsables des secteurs de l'assurance-chômage, de l'assurance-invalidité, des formations post-obligatoires, des migrations et de l'action sociale en étroite collaboration avec les chefs de département concernés (DEAS et DEF depuis le mois de mai 2013).

En 2014, les réflexions du GP CII ont notamment porté sur la nouvelle stratégie d'appui à l'intégration professionnelle développée par le DEAS et sur les échanges d'informations et l'efforts de coordination concernant des projets émergents dans les secteurs concernés.

Le GP CII a défini la stratégie de mise en place d'une expérience pilote de détection systématique et de prise en charge coordonnée en vue de traiter des cas complexes (usager sollicitant plusieurs dispositifs: aide sociale, assurance-chômage et/ou assurance-invalidité). Baptisée Réseau CII neuchâtelois, cette expérience a démarré à toute fin 2014 et durera une année.

Coordination interdépartementale de la politique sociale (CIPOS)

La loi sur l'action sociale confie au Conseil d'Etat le soin d'assurer la coordination interdépartementale de la politique sociale. Cette coordination est confiée au SASO en collaboration avec un groupe de travail (GT CIPOS) composé de représentants des services de l'administration cantonale concernés par la politique sociale de l'Etat.

Le GT CIPOS s'est réuni à quatre reprises en 2014. Il a pris connaissance d'un rapport du service de statistique sur le taux de risque de pauvreté relatif dans le canton, et d'une communication sur

le nouveau calcul du taux de participation des parents à l'accueil extrafamilial. Il a poursuivi son accompagnement de la situation du logement dans le canton. Il a pris connaissance des travaux lancés par le Conseil d'Etat en matière d'intégration professionnelle et a été informé de l'état de la réforme sur la gouvernance des partenariats, de l'impact de la LFinEC notamment dans le domaine des subventions ainsi que de l'introduction de la facture sociale Etat-communes. Il a validé le tableau des prestations sociales 2013. Sur le plan fédéral il a suivi les premiers pas de la réforme de la prévoyance vieillesse 2020.

Le GT CIPOS a suivi également l'évolution des législations fédérale et cantonale dans le cadre de la veille qu'il assure des réformes conduites en matière de prestations sociales et a été régulièrement informé des premières étapes de mise en œuvre de la réforme ACCORD.

Subventions aux organismes du domaine social ambulatoire

Durant l'exercice 2014, les organismes du domaine social privé suivants ont pu compter sur les subventions octroyées par le service cantonal de l'action sociale, essentiellement sur la base de contrats de prestations:

Organismes subventionnés	Montants payés
	Fr.
Association neuchâteloise de médiation familiale	18.000.–
Caritas Neuchâtel	113.300.–
Caritas, indemnisation pour la gérance des dossiers des réfugiés statutaires C	213.500.–
Caritas, service des dettes	120.000.–
Centrevue (FAS)	175.500.–
Centre œcuménique de rencontre et d'animation (CORA), Fleurier	65.000.–
Centre social protestant	206.000.–
Centre social protestant, indemnisation pour gérance des dossiers réfugiés stat. C	259.000.–
Centre social protestant, service de consultations conjugales	82.400.–
Centre social protestant, service des dettes	240.000.–
Divers organismes: aide financière relative à la hausse des cotisations LPP	11.884.–
FAS, redevance informatique des services privés	66.000.–
FAS, service de consultations conjugales, La Chaux-de-Fonds	82.400.–
Fondation SEREI, La Chaux-de-Fonds	70.000.–
La Main tendue	30.000.–
Partage, collectif de distribution alimentaire, La Chaux-de-Fonds	4.000.–
Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale (FAS)	377.000.–
Pro Senectute	247.200.–
Centres de consultation LAVI (FAS)	770.000.–
Total des subventions versées aux organismes	3.151.184.–

Application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI)

L'activité relative à la LAVI dans le canton de Neuchâtel relève pour l'essentiel de la compétence des centres de consultation situés à Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds et placés sous la responsabilité de la Fondation pour la coordination de l'action sociale (FAS). À ce titre, on relèvera que 822 dossiers LAVI ont été traités en 2014 (443 nouveaux), dont 214 ont fait l'objet d'une aide financière.

Le service de l'action sociale, pour sa part, tient le rôle d'autorité de subventionnement LAVI, via un contrat de prestations passé avec la FAS. Il a versé en 2014:

- 770.000 francs pour l'exploitation des deux centres de consultation;
- 186.572 francs pour les aides financières accordées par les centres de consultation (rubrique "aide LAVI");
- 75.140 francs pour les 16 demandes d'indemnisation et de réparation morale approuvées par décision du chef du DEAS (rubrique "indemnités LAVI").

Enfin, dans le cadre de la lutte contre la traite des êtres humains (TEH), une indemnité de 100.000 francs a été versée par le SASO à la FAS pour couvrir les coûts du poste de chargée de mission latine; cette dépense est refacturée aux cantons latins sur la base d'une convention CLASS.

Fonds de désendettement et de prévention à l'endettement

Le comité de direction du Fonds de désendettement et de prévention à l'endettement a tenu 5 séances de travail en 2014, présidées par le chef du service de l'action sociale. Pour sa part, le Conseil de fondation s'est réuni, sous la présidence du chef du DEAS, en septembre pour sa séance annuelle. Il a alors pris connaissance du rapport oral annuel (2013) du comité de direction, a examiné le rapport du contrôle cantonal des finances et accepté les comptes à l'unanimité.

En 2014, six demandes de prêts ont été adressées par les services agréés (Caritas et CSP) au comité de direction; quatre ont été acceptées, pour un montant total de 37.190 fr. 35 (en 2013 trois demandes ont été acceptées pour un total de 86.963 francs). À fin 2014, le montant total des 20 prêts en cours s'élevait à 159.626 fr. 25 (222.457 francs à fin 2013).

7.5.1. Office cantonal de l'aide sociale (ODAS)

La rigueur des législations fédérales en matière sociale a continué en 2014 de produire des reports de situations, et donc de charges supplémentaires, sur l'aide sociale. En particulier, la modification de la loi sur l'assurance-chômage (LACI), entrée en vigueur au 1^{er} avril 2011, continue d'influencer de manière sensible le recours à l'aide sociale. En effet, celle-ci prévoit notamment une diminution importante du nombre maximum d'indemnités de chômage, ainsi qu'une prolongation des délais d'attente avant de pouvoir bénéficier d'indemnités. Ainsi, toujours plus de personnes sont contraintes de solliciter un soutien financier pour ces motifs.

En matière de charges d'aide matérielle de la communauté neuchâteloise, le résultat final de l'année 2013 (soit l'aide matérielle versée par les services sociaux régionaux (SSR) et l'ODAS en 2013, avec bouclage définitif à la fin du 1^{er} semestre 2014) s'élève à 101.228.385 fr. 07. Ces dépenses sont supérieures de 9.000.186 fr. 93 à celles de l'année précédente (+ 9,76%). Pour rappel, ces montants sont répartis entre l'Etat et les communes, à raison de 40% à charge de l'Etat et 60% à charge de l'ensemble des communes. La répartition entre communes est faite au prorata de la population.

En 2013, l'ensemble des SSR a enregistré globalement des dépenses légèrement supérieures à celles de l'année précédente (+ 4,28%). Par contre, les dépenses de l'Etat ont augmenté de manière importante, ce qui s'explique notamment par deux motifs: premièrement, l'ODAS avait bénéficié, lors de l'exercice précédent, d'un remboursement exceptionnellement élevé de la part du service des migrations, après réception de forfaits accordés par la Confédération. Deuxièmement, la refacturation des participations des assurés insolubles que l'office cantonal de l'assurance-maladie (OCAM) adresse chaque année à l'ODAS a été particulièrement élevée en 2013.

En ce qui concerne les charges d'aide matérielle 2014 (avant bouclage définitif), on indiquera un montant total de 101.436.735 francs, soit une stabilisation des dépenses par rapport à l'exercice précédent (+ 208.350 francs).

À propos des nouveaux dossiers ouverts au cours de l'année 2014, on constate une baisse sensible puisque leur nombre a diminué de 4,4%, passant de 2377 en 2013 à 2273 en 2014. Ceci s'explique notamment par l'effet des mesures d'économie entrées en vigueur au 1^{er} mars 2014 qui, dans bon nombre de situations, ont élevé le seuil d'entrée à l'aide sociale.

Parmi les causes d'indigence, les plus importantes restent toujours les causes économiques, avec la cause "défaut de gain" (54,6% des nouveaux dossiers) et la cause "chômage" (26,7% des nouveaux dossiers).

Concernant les nouveaux dossiers ouverts en 2014, par groupe d'âge, on constate que les jeunes sont toujours les plus touchés. La catégorie des 18-29 ans représente 34,6% des nouveaux dossiers (34,9% en 2013) et la catégorie des 30-39 ans pas moins de 21,2% (contre 22,9% en 2013). Relevons enfin que la catégorie des 50 ans et plus connaît en 2014 une augmentation sensible avec 21,8% des nouveaux dossiers (contre 20% en 2013).

Parallèlement aux dossiers qui s'ouvrent dans les SSR, des dossiers se ferment. Ainsi en 2014 nous avons enregistré pas moins de 2029 fermetures de dossiers. La variation entre les nouveaux dossiers ouverts (2273) et ceux fermés est donc de + 244 dossiers. Parmi les causes de fermeture, les plus nombreuses sont celle inhérentes à une fin d'intervention en raison de revenus suffisants (reprise d'une activité lucrative, augmentation des revenus, aide en amont de l'aide sociale, etc.), soit 33,1% des causes de fermeture. Autre cause importante: l'octroi d'une prestation d'une assurance du 1^{er} pilier ou d'une autre assurance (maladie ou accident), soit 12,2% des causes. Citons encore l'octroi d'une prestation liée à l'assurance-chômage (indemnités, mesure LACI, MIP), soit 11,1% des causes.

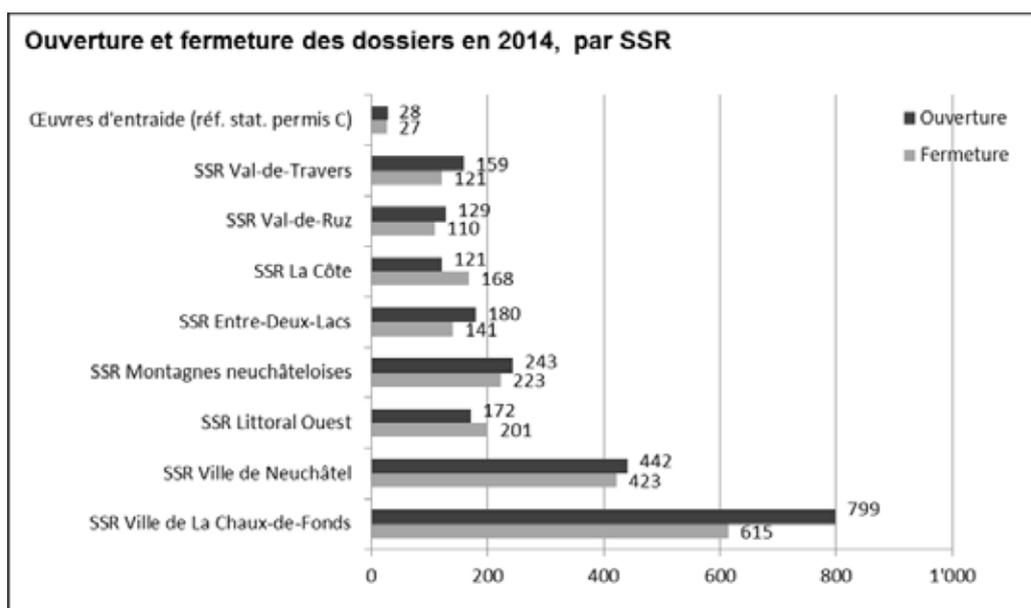
STATISTIQUE DES NOUVEAUX DOSSIERS OUVERTS EN COURS D'ANNEE

1. Par cause d'indigence		Nb de dossiers			En % du total		
		2014	2013	2012	2014	2013	2012
	Handicap physique ou psychique	150	176	177	6.6	7.3	7.4
10	Maladie	60	47	61	2.6	2.0	2.5
12	Accident	7	10	15	0.3	0.4	0.6
14	Maladie psychique	9	26	15	0.4	1.1	0.6
16	Demande AI en cours	74	93	86	3.3	3.9	3.6
	Défaut de soutien	164	193	193	7.3	8.1	8.1
20	Carence de la parenté	39	43	35	1.7	1.8	1.5
22	Séparation, divorce ou abandon	125	150	158	5.5	6.3	6.6
	Placement personnes âgées + décès	68	69	52	3.0	2.9	2.2
30	Placement home pour personnes âgées	4	3	3	0.2	0.1	0.1
32	Décès	64	66	49	2.8	2.8	2.0
	Inadaptation sociale	19	12	21	0.8	0.5	0.8
40	Délinquance	9	7	15	0.4	0.4	0.6
42	Alcoolisme	4	2	1	0.2	0.1	0.0
44	Toxicomanie	6	3	5	0.3	0.1	0.2
	Causes économiques	1'872	1'927	1'951	82.4	81.0	81.6
50	Défaut de gain	1'240	1'268	1'302	54.6	53.3	54.5
52	Chômage	606	606	603	26.7	25.5	25.2
54	Rapatriement	26	53	46	1.1	2.2	1.9
Total :		2'273	2'377	2'394	100	100	100

2. Par groupe d'âge (selon le chef de famille titulaire du dossier)		Nb de dossiers			En % du total		
		2014	2013	2012	2014	2013	2012
Moins de 18 ans		39	52	54	1.7	2.2	2.3
De 18 à 24 ans		467	498	498	20.5	21.0	20.8
De 25 à 29 ans		321	330	328	14.1	13.9	13.7
De 30 à 39 ans		482	545	520	21.2	22.9	21.7
De 40 à 49 ans		468	478	487	20.6	20.1	20.3
De 50 à 59 ans		344	320	350	15.1	13.5	14.6
60 ans et plus		152	154	157	6.7	6.5	6.6
Total :		2'273	2'377	2'394	100	100	100

Remarque :

Par rapport à l'année 2013, le nombre de nouveaux dossiers ouverts en 2014 a diminué de 4.4 %.



Principales données des années 2011, 2012 et 2013, selon OFS

	2011	2012	2013	
Vue d'ensemble	Nombre	Nombre	Nombre	Différence en % (2012-2013)
Total dossiers avec prestation durant la PE	6'642	7'091	7'364	3.8
Total bénéficiaires avec prestations durant la PE	11'497	12'139	12'658	4.3
Nombre de personne par dossier	1.73	1.71	1.72	0.5
Taux d'aide sociale	6.7	7.0	7.3	4.3
Nombre nouveaux dossiers (selon règles gestion OFS)	2'503	2'489	2'401	-3.5
Nombre de dossiers clos (selon règles gestion OFS)	1'768	1'989	2'009	1.0

Structure des bénéficiaires

Age	2011		2012		2013		Différence en % (2012-2013)
	Nombre	Prop. En %	Nombre	Prop. En %	Nombre	Prop. En %	
Total	11'497	100.0	12'138	100.0	12'656	100.0	4.3
0 - 17 ans	3'403	29.6	3'580	29.5	3'685	29.1	2.9
18 - 25 ans	1'748	15.2	1'816	15.0	1'880	14.9	3.5
26 - 35 ans	1'800	15.7	1'872	15.4	2'007	15.9	7.2
36 - 45 ans	1'921	16.7	2'022	16.7	2'081	16.4	2.9
46 - 55 ans	1'693	14.7	1'794	14.8	1'882	14.9	4.9
56 - 64 ans	810	7.0	924	7.6	965	7.6	4.4
65 - 79 ans	93	0.8	92	0.8	123	1.0	33.7
80 ans et plus	29	0.3	38	0.3	33	0.3	-13.2
Non répondu	0	0.0	1	0.0	2	0.0	-

Remarques :

- PE = période d'enquête.

- Les données sont issues de la statistique de l'aide sociale du canton de Neuchâtel établie annuellement par l'OFS.
(avec prise en compte des réfugiés et personnes admis provisoirement - AP +7)

Dispositif d'insertion géré par l'ODAS

Durant l'année 2014, l'ODAS a collaboré avec dix-huit programmes d'insertion: le programme Ressources-ISP (le seul placé entièrement sous la responsabilité de l'ODAS), Feu-Vert Entreprise, les Ateliers Phénix, La Joliette, Télé "Objectif-Réussir", Teen-Services, Evologia, Les Couturiers du Temps, Pôle Industrie, Drop-In – Le13Ouvert, EcoVal, les Villages d'Artisans du Bas et du Haut.

Caritas a regroupé ses 4 structures (Espace des Montagnes, Épiceries Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, Le Pantin) pour n'en faire plus qu'une seule entité dénommée les programmes ISP de Caritas. De plus, l'ODAS a entamé plusieurs nouvelles collaborations avec les organismes suivants: IPT Intégration Pour Tous, l'Atelier 93, Comm'zone et MyFlore.

Au total, ces programmes ont offert en permanence environ 336 places disponibles (à mi-temps). Les activités qui y sont déployées s'apparentent dans la mesure du possible à celles que l'on peut rencontrer dans le secteur économique. À relever que plusieurs programmes ont développé des ateliers professionnels. Par ailleurs, deux programmes proposent aux participants une démarche intellectuelle sur eux-mêmes et les aident à mettre sur pied et à concrétiser un projet individuel d'insertion sociale ou professionnelle.

De plus, l'autorité d'aide sociale et le bénéficiaire peuvent convenir d'un projet d'insertion individuel qui se réalise en dehors d'une structure de groupe, s'il apparaît comme une solution préférable pour l'intéressé (par exemple: stage de trois mois dans une PME, auprès d'un artisan ou autre).

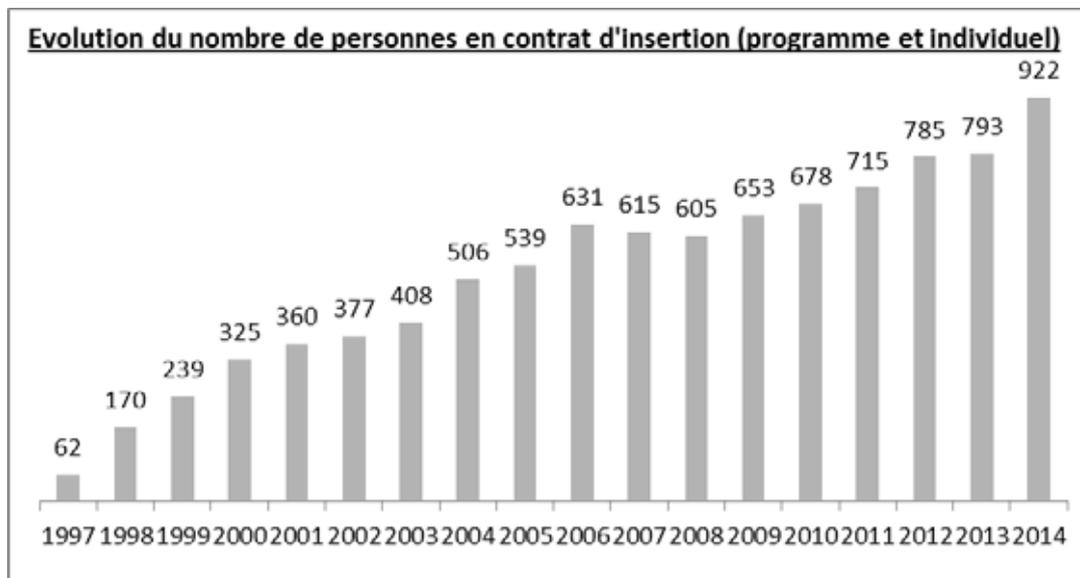
Durant l'année 2014, pas moins de 922 bénéficiaires de l'aide sociale ont signé un contrat d'insertion (+ 16% par rapport à 2013). Parmi ceux-ci, nous pouvons relever les chiffres suivants: 58% ont intégré un programme d'insertion subventionné par l'ODAS (les autres ont formulé un projet individuel), 25% sont âgés de moins de 30 ans, 26% ont entre 40 et 49 ans et 38% sont des femmes.

Un examen approfondi a permis de constater qu'en 2014 quelques 97 participants à une mesure d'insertion ont connu un débouché positif, soit en trouvant un emploi, soit en reprenant des études ou une formation. 10,5% des bénéficiaires ayant signé un contrat d'insertion.

Par ailleurs, le secteur insertion de l'ODAS a pu utiliser une certaine partie de son budget pour financer des formations de courte ou moyenne durée. Cette opportunité s'est soldée par un franc succès et confirme que les bénéficiaires de l'aide sociale sont particulièrement intéressés à se former ou à compléter leurs formations en vue de se réinsérer sur le marché du travail.

À propos de la population-cible des jeunes en difficultés multiples, ce ne sont pas moins de 94 demandes de suivi par le "case management de la formation professionnelle" qui ont été adressées, en 2014, par les huit services sociaux régionaux au service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO/OFIJ). Le but recherché dans ce partenariat est d'aboutir, si la situation le permet et si les prérequis existent, à une entrée en formation essentiellement de type CFC ou AFP. Tenter de favoriser l'entrée en formation de jeunes en difficultés multiples s'avère un processus de longue haleine, incluant de nombreux partenaires et s'envisageant la plupart du temps par étapes successives.

Enfin, le concept d'entreprise sociale productive développé par le service de l'action sociale (NE-ESO) a continué de progresser modestement. Ce ne sont pas moins de 7 personnes qui ont été placées en contrat ISP pour "observation" et finalement 5 personnes qui ont été engagées via un contrat de travail de durée indéterminée. Il s'agit de 2 postes à 100% et de 2 postes à 50% à l'Es-space des Solidarités (aides de cuisine-livreurs) et d'un poste à 100% chez Alfaset (employé de maintenance). Pour 4 de ces personnes, l'objectif de permettre la sortie de l'aide sociale a été atteint (la 5^{ème} personne, employée à 50%, a encore recours à l'aide sociale en raison de charges familiales supérieures à son revenu).



7.5.2. Office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (ORACE)

Le nombre de nouveaux dossiers enregistrés à l'ORACE en 2014, à savoir 238 unités, est légèrement supérieur à celui de l'année précédente (222 nouveaux cas). Sur ces 238 nouveaux dossiers, 133 incluaient une demande d'octroi d'avances, dont 62 ont reçu une réponse favorable. En termes de proportions, ces chiffres sont légèrement inférieurs à ceux de l'année 2013.

D'autre part, sur l'ensemble de l'année 2014 et en application des dispositions légales actuellement en vigueur, l'ORACE a supprimé son aide financière dans 44 dossiers, le montant dû à l'Etat ayant atteint, dans chacun des dossiers en question, l'équivalent de 24 mois d'avances. Ce nombre est supérieur à celui de l'année dernière, durant laquelle les avances avaient dû être supprimées dans 34 dossiers.

S'agissant du nombre total de dossiers traités, l'augmentation se poursuit inexorablement depuis plus de 15 ans. Avec 2864 dossiers, contre 2774 à fin 2013, l'année 2014 ne fait donc pas exception à la règle et enregistre une hausse de 3,3%.

En revanche, le nombre de dossiers faisant l'objet d'avances enregistre, lui, une baisse extrêmement importante avec 174 unités au 31 décembre 2014 (contre 249 en 2013), ce qui correspond à une diminution de l'ordre de 30% par rapport à l'année précédente. Cette baisse surprenante, à tout le moins dans ses proportions, s'explique néanmoins par les raisons qui seront exposées ci-dessous. Cette diminution conduit logiquement à une baisse, bien que beaucoup plus contenue (2,5%), du montant total des avances octroyées, puisqu'en 2014 ce dernier se monte à 1.642.074 francs (contre 1.683.466 francs en 2013).

La dépense effective, à savoir la différence entre le montant des avances consenties et celui des avances récupérées, s'élève à 500.035 francs, soit un montant largement inférieur au découvert prévu au budget (600.000 francs). Ce résultat très positif est notamment le fruit de l'excellent taux de recouvrement réalisé par l'office, qui a atteint un niveau record en 2014 avec 69,5%.

Dans le cadre de ses démarches de recouvrement, l'ORACE a par ailleurs engagé en 2014 un total de 393 procédures judiciaires (civiles, pénales, LP), soit une cinquantaine de plus qu'en 2013. A

ce sujet, l'office se réjouit de la bonne collaboration qui s'est notamment établie avec le Ministère public neuchâtelois ainsi qu'avec l'office des poursuites du canton.

Comme pour tous les autres secteurs prestataires impliqués dans la réforme ACCORD, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014, l'ORACE a dû adapter ses processus de travail et son application informatique aux exigences introduites par ce nouveau système de délivrance des prestations sociales. Tout au long de l'année 2014, l'office s'est en outre employé, dans la modeste mesure qui est la sienne, à soutenir et faciliter la mise en place et la stabilisation de la réforme, tant auprès des guichets sociaux régionaux (GSR) et du support ACCORD que des usagers. Au mois de février, pour soulager quelque peu les GSR très fortement sollicités et éviter que des usagers ne se retrouvent sans solution en raison du retard pris dans le traitement de leur situation, l'ORACE a ainsi proposé de continuer à gérer le renouvellement des avances, provisoirement jusqu'au mois de septembre 2014. Cette mesure exceptionnelle et transitoire ayant été acceptée par le Conseil d'Etat, les usagers ont par conséquent pu obtenir le réexamen de leur droit aux avances sans passer par les GSR. Dès le mois d'octobre, le processus normal, prévu par le Dispositif ACCORD, a néanmoins été rétabli. Depuis cette date, tous les bénéficiaires d'avances à renouveler, s'adressant aux GSR en vue de remplir une demande de prestations sociales (DPS). Toutefois, le temps de traitement des dossiers était encore relativement long auprès des GSR. De plus, de nombreux usagers ont attendu trop longtemps avant de s'adresser aux guichets sociaux ou ont tardé à compléter leur DPS. C'est pourquoi, à fin 2014, un grand nombre de dossiers était encore bloqué auprès des GSR et n'a donc pas pu faire l'objet du renouvellement attendu. Ce phénomène qui explique l'importante diminution du nombre de dossiers d'avances que l'ORACE a enregistré en 2014. La situation devrait cependant revenir à la normale dès les premiers mois de l'année 2015.

Il est à noter également que, depuis le mois d'octobre 2014, deux collaboratrices administratives de l'ORACE consacrent une partie de leur temps de travail au renfort de l'équipe ACCORD, pour la gestion manuelle des "cas d'obsolescence" (changement de situation dans les DPS). Cela nécessite temporairement une réorganisation et une redistribution du travail au sein du secteur administratif de l'office.

7.5.3. Office des bourses (OCBE)

L'année 2014 s'est à nouveau inscrite sous le signe des innovations pour l'OCBE.

La Loi sur les aides à la formation (LAF), entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013, a introduit un nouveau mode de calcul des bourses d'études dès l'année de formation 2013-2014, de sorte que l'année 2014 est la première année comptable où seule la nouvelle LAF est appliquée.

Dans son rapport à l'appui de celle-ci, le Conseil d'Etat avait marqué son intention d'améliorer l'enveloppe budgétaire des bourses d'études, avec un budget de 7 millions de francs à disposition. Au final, le modèle de calcul retenu s'est avéré probablement trop restrictif. Pour l'année 2014, 27% du budget n'a pas été dépensé. Le modèle de calcul retenu contient divers paramètres qui peuvent être modifiés afin de permettre d'adapter le modèle à l'enveloppe budgétaire à disposition. Une telle adaptation n'était pas envisageable en juillet 2014, le calcul des bourses 2013-2014 n'étant pas encore terminé. Les réflexions portent sur une adaptation pour la rentrée scolaire et universitaire de l'été 2015.

De plus, avec l'introduction au 1^{er} janvier 2014 du Dispositif ACCORD, les demandes de bourses sont déposées sous forme d'une demande de prestations sociales qui permet la détermination de l'UER et du RDU. Ainsi les collaborateurs de l'OCBE ont dû apprendre à s'appuyer sur un dossier constitué par les GSR pour calculer l'octroi d'une bourse. Si cela peut être interprété comme une perte d'autonomie, c'est plutôt d'un enrichissement dont il faut parler. Les échanges entre les GSR et l'OCBE sont nombreux et permettent de partager des points de vue, parfois divergents, sur une même situation.

Types d'aides financières accordées en 2014

	Dépenses de l'Etat * Fr.	Bénéficiaires
Bourses d'études et de formation	5.119.638.–	843
Subsides de recherche	27.600.–	5
Prêts d'études et de formation	139.316.–	26

Les subsides de recherche sont des prestations allouées à fonds perdu par l'Etat pour encourager la préparation et la publication de thèses de doctorat, d'ouvrages scientifiques, artistiques ou littéraires, ainsi que pour favoriser des séjours à l'étranger en rapport avec une activité de chercheurs.

Les prêts se distinguent des bourses par le fait que ceux-ci sont remboursables. La Loi sur les aides à la formation ne permet plus l'octroi d'un prêt complémentaire à une bourse d'études. Cette possibilité n'a d'ailleurs plus de sens dans la mesure où, en l'absence de financement potentiel des parents, la bourse maximale (24.000 francs) couvre l'ensemble des dépenses d'un étudiant.

Bourses d'études versées en 2014

Niveau de formation	Montants des aides		Nombre de boursiers		Montant moyen
Secondaire II	1.425.891.–	28%	433	51%	3293.–
Tertiaire	3.693.747.–	72%	410	49%	9009.–
Total	5.119.638.–		843		6073.–

L'effet de la nouvelle LAF s'inscrit clairement dans les résultats du tableau ci-dessus. Dans son rapport 12.058, le Conseil d'Etat annonçait son objectif de "passer du système de l'arrosoir à des aides davantage ciblées sur les besoins". Le nombre de boursiers enregistre une baisse spectaculaire de 43%, passant de 1477 en 2013 à 843 en 2014. Le secteur du secondaire 2 est particulièrement touché, dans la mesure où les frais générés par des études à ce niveau sont généralement relativement peu élevés et ne nécessitent souvent pas une intervention significative des collectivités publiques.

Autre effet voulu de la LAF, celui de permettre d'octroyer des aides plus conséquentes. En 2014, le montant moyen des bourses octroyées est en hausse de 64%. La bourse moyenne neuchâteloise est passée de 3712 francs en 2013 à 6073 francs en 2014, se rapprochant ainsi de la moyenne suisse.

Enfin, les dépenses de l'Etat en matière de bourses sont en partie subventionnées par la Confédération. Depuis 2009, la subvention fédérale se limite au financement du secteur tertiaire et est calculée en fonction de la population résidant dans le canton de Neuchâtel. Elle s'élève ainsi à 550.830 francs pour l'année 2014 indépendamment des dépenses effectives (sauf si les dépenses sont inférieures au montant que pourrait octroyer la Confédération).

7.5.4. Office cantonal de l'assurance-maladie (OCAM)

Sur le plan de l'évolution des primes d'assurance-maladie, on constate dans le canton de Neuchâtel les variations suivantes pour 2014:

- + 1,5% (404 francs) pour les adultes dès 26 ans (2013: + 0,5% / 398 francs)
- + 1,6% (387 francs) pour les jeunes adultes de 19 à 25 ans (2013: + 1,7% / 381 francs)
- + 0,4% (88 francs) pour les enfants jusqu'à 18 ans (2013: - 2,3% / 87 francs)

Quant à l'objectif de réduction individuelle des primes, l'année 2014 se caractérise par une augmentation de l'allocation budgétaire en matière de subsides LAMal de 7 millions de francs en faveur des personnes de condition économique modeste.

Les mesures introduites par le Conseil d'Etat au 1^{er} janvier 2014 sont les suivantes:

- Augmentation de + 5% des montants mensuels des subsides pour les adultes (dès 26 ans) et les jeunes adultes (18 à 25 ans) des catégories 1 à 2; de + 10% pour la catégorie 3, de + 5% pour la catégorie 4, la catégorie 5 demeure inchangée par rapport à 2013;
- Maintien des montants mensuels des subsides pour les enfants (0 à 18 ans) des catégories 1 à 5 à 60 francs;
- Maintien des montants mensuels des subsides pour les adultes et les jeunes adultes en formation initiale à 250 francs;
- Adaptation des subsides à hauteur de la prime moyenne cantonale (PMC) destinés aux bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS-AI. La référence à la PMC est en principe appliquée aux bénéficiaires de l'aide sociale matérielle.

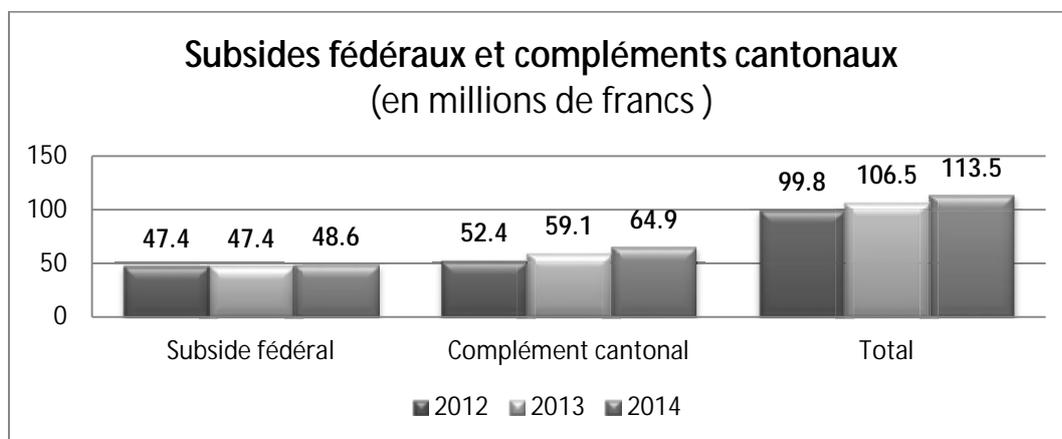
Contrôle initial de l'obligation d'assurance; assurés LAMal

L'office procède au contrôle de l'affiliation de toute personne prenant domicile sur le territoire cantonal, conformément aux dispositions de la LAMal. Le cas échéant, il prononce l'affiliation d'office de toute personne ne donnant pas suite à son obligation d'assurance. En 2014, l'OCAM a concrétisé finalement 235 affiliations d'office (366 en 2013). En outre, l'activité de contrôle de l'affiliation comporte le traitement des demandes d'exemption de l'obligation d'assurance en Suisse (dispense). Au 31 décembre 2014, 1594 personnes domiciliées dans le canton formaient l'effectif dispensé d'une affiliation auprès d'un assureur LAMal (1234 en 2013). Il s'agit principalement de personnes en provenance de l'étranger prenant domicile temporairement dans notre canton, à des fins d'études, de formation ou d'activité professionnelle et qui sont au bénéfice d'une couverture d'assurance étrangère dont l'étendue est équivalente à celle de la LAMal. L'effectif au 31 décembre 2014 ne reflète cependant pas le nombre de dossiers traités. En effet, cette statistique ne recense pas toutes les dispenses accordées dans le courant de l'année et celles ayant pris fin avant le 31 décembre 2013.

Réduction des primes; contexte global

Pour l'exercice 2014, comme l'année précédente, les cantons perçoivent, proportionnellement aux coûts de la santé en Suisse, un montant identique par assuré. Il leur appartient de compléter le subside fédéral par des moyens financiers cantonaux afin de réaliser les "objectifs" de réduction des primes de la LAMal. Ces objectifs sont la réduction des primes des "assurés de condition économique modeste" (art. 65, al. 1, LAMal), ainsi que la réduction des primes d'au moins 50% des enfants et jeunes en formation des "bas et moyens revenus" (art. 65, al. 1bis, LAMal).

Pour les années 2012 à 2014, les subsides fédéraux et compléments cantonaux sont les suivants:

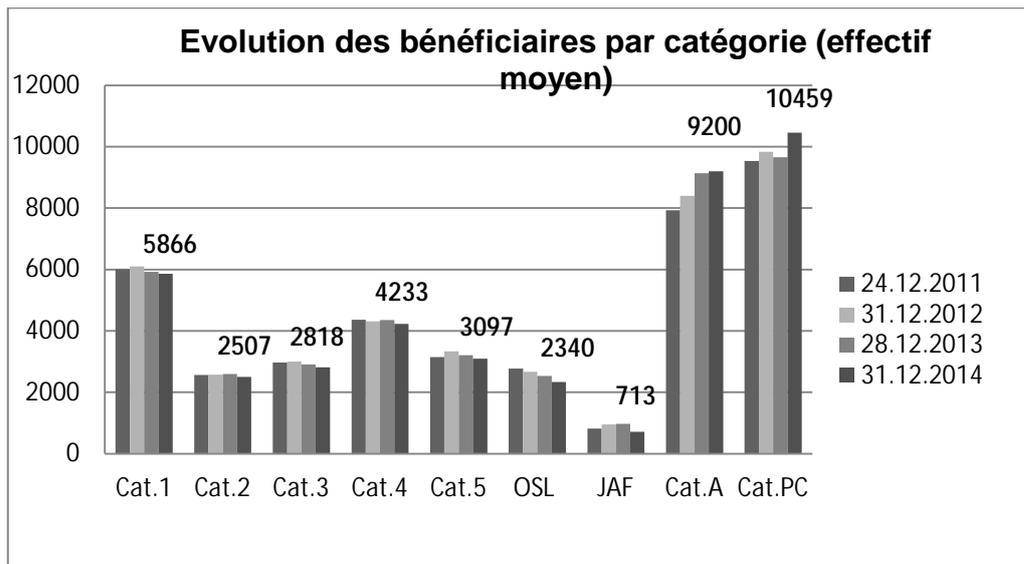


Réduction des primes; évolution de l'effectif 2013-2014

L'année 2014 a vu le maintien des 5 catégories ordinaires de bénéficiaires, en plus des "objectif social LAMal" (OSL), jeunes adultes en formation (JAF), bénéficiaires de l'aide sociale (cat. A) et bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI (cat. PC).

En outre, les normes de classifications (limites de revenus) sont restées identiques à celles de 2013. Par contre, les montants des subsides ont été majorés pour l'année 2014 afin d'apporter, à l'instar de l'année 2013, une aide significative en faveur des familles de condition économique modeste et de lutter contre la perversité des effets de seuil. Le nombre de bénéficiaires en 2014 (41.233) a été légèrement inférieur à la prévision effectuée en novembre 2013 (42.600)

La répartition des bénéficiaires, selon les catégories, est la suivante:



Classifications et révisions de classifications

Selon le système en vigueur de la classification permanente jusqu'en 2006, les réductions de primes sont attribuées, modifiées ou supprimées aux assurés automatiquement en fonction des données déterminantes de leur déclaration fiscale de l'année en cours, au fur et à mesure que les taxations sont rendues. Les assurés ont cependant la possibilité de demander la révision de leur classification, soit en raison d'un décalage par rapport aux données de leur déclaration fiscale déterminante, soit en raison de modification de leur situation personnelle ou financière. En outre, de nombreuses révisions de classifications sont réalisées suite à des modifications de situations diverses (mariage, séparation, divorce, veuvage, naissance ou arrivée d'un enfant, fin de chômage, octroi ou suppression de prestations complémentaires à l'AVS-AI, etc.).

Dans le domaine de la révision des classifications, le nombre de décisions rendues par l'OCAM s'élève à 12.099. La durée moyenne de traitement d'une demande de révision est d'environ 2 mois.

Durant le 1^{er} semestre de l'année 2014, le Dispositif ACCORD a fortement mobilisé les collaboratrices du secteur révision des subsides. De nombreuses demandes de prestations sociales ont été corrigées. Des collaboratrices des guichets sociaux régionaux ont été accueillies au sein du secteur révision des subsides dans le but d'améliorer la détermination de l'union économique de référence (UER) et le calcul revenu déterminant (RDU) lors de l'établissement des demandes de prestations sociales.

Comptes 2014

Rubrique 366.310 Loi assurance-maladie obligatoire

Le montant inscrit au budget 2014 pour la rubrique "366.310 Loi assurance-maladie obligatoire" est de 113,5 millions de francs. Le budget a été utilisé de la manière suivante:

Report de l'année 2013	fr.	400.000.--
Versements directs de subsides aux assureurs	fr.	106.585.330,20
Versements des subsides aux assureurs pour les années antérieures	fr.	2.309.585,05
Versements directs aux assurés	fr.	159.722,55
Report sur l'année 2014 (solde de subsides aux caisses)	fr.	<u>2.200.000.--</u>
Total, montant figurant dans les comptes 2014	fr.	<u>110.854.637,50</u>

Dès l'année 2014, le règlement des subsides en faveur des requérants d'asile fait l'objet d'une comptabilisation différenciée

Versement au SMIG (frais de santé, cotisations)	fr.	731.431.--
Refacturation à l'ODAS (pot commun de l'aide sociale) pour l'entier du différentiel entre le subside intégral et le subside de catégorie 1 conformément à la modification temporaire selon la volonté du Grand Conseil le 4 décembre 2012 (modification de la LILAMal)	fr.	8.211.473,85

7.6. Perspectives

Le nouvel accès aux prestations sociales est opérationnel, fonctionnel et en voie de stabilisation. Du chemin reste cependant à faire pour consolider le Dispositif ACCORD dans le but de gagner encore en cohérence et en efficacité et afin d'assurer un aiguillage optimal des demandes dans le complexe système social. La mise en place des GSR fera l'objet d'un suivi régulier en 2015 et d'un bilan intermédiaire assuré par l'équipe de projet basée au SASO.

En ce qui concerne l'aide sociale, l'ODAS espère pouvoir collaborer encore plus étroitement avec les services sociaux régionaux, que ce soit dans la détermination de l'efficacité dans la prise en charge des bénéficiaires, ou le respect des normes et directives par l'ensemble des assistants sociaux. Il compte également pouvoir nouer de nouvelles collaborations avec d'autres partenaires, en matière d'insertion sociale spécialement. Enfin l'ODAS devra porter une attention toute particulière aux travaux de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), dont les recommandations sont reconnues et intégrées dans tous les cantons. En effet, un grand chantier concernant la révision des normes s'ouvre en 2015.

Les avances de contributions d'entretien, jusqu'à présent entièrement à charge de l'Etat, font désormais partie des prestations sociales dont la charge financière sera répartie entre l'Etat et les communes, dans le cadre de l'harmonisation de la facture sociale. Pour l'ORACE, cette nouveauté implique de réétudier sa logique financière et ses processus comptables. Cela nécessitera probablement aussi des modifications de son logiciel informatique.

D'autre part, s'agissant de l'harmonisation de l'aide au recouvrement au niveau fédéral, les cantons sont toujours dans l'attente de l'ordonnance promise par le Conseil fédéral, qui a décidé de légiférer en vue d'assurer l'optimisation de l'aide accordée par les cantons. Cette nouvelle réglementation devrait voir le jour avec la modification du code civil concernant le droit à l'entretien de l'enfant, en même temps qu'une modification législative très attendue concernant la garantie de l'avoir de prévoyance en cas de négligence de l'obligation d'entretien.

En ce qui concerne l'assurance-maladie, le budget consacré à la réduction des primes LAMal a été fixé pour 2015 à plus de 116 millions de francs. Ces majorations substantielles et successives permettent de poursuivre la lutte contre les effets de seuil et d'aider significativement les familles et les jeunes adultes de condition économique modeste. Cela réduit notamment l'écart entre le subside de la catégorie 1 et la prime moyenne cantonale pour l'ensemble des groupes d'âge et ren-

force la catégorie 3 afin de réduire un effet de seuil important à l'intérieur du régime ordinaire de la réduction des primes. A l'avenir, ce secteur doit continuer à demeurer une priorité dans la politique sociale cantonale. Par ailleurs, l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015 d'une prime de référence cantonale en faveur des bénéficiaires de l'aide sociale matérielle devrait permettre d'une part de réduire l'effet de seuil à la sortie de l'aide sociale et, d'autre part, de contenir la progression des dépenses au titre des subsides pour cette catégorie de bénéficiaires.

Enfin, 2015 représentera la 1^{ère} année de la facture sociale harmonisée, ce qui impliquera un partenariat étroit entre le canton et les communes et associera désormais de nouveaux secteurs de prestations sociales, autre que l'aide sociale dont le financement est traditionnellement et de longue date partagé entre les deux niveaux de collectivités publiques dans le canton de Neuchâtel (pot commun des charges d'aide matérielle).

8. SERVICE DE STATISTIQUE

8.1. Missions

Les missions du service de statistique (STAT), définies dans la loi sur la statistique cantonale (LStat) du 25 janvier 2011, sont les suivantes:

- Fournir aux autorités cantonales et communales ainsi qu'à la collectivité des informations statistiques pertinentes, significatives, fiables et cohérentes;
- Collecter, produire, traiter, analyser et stocker des données à but statistique sur la base de principes scientifiques choisis en toute indépendance, dans le respect de la charte de la statistique publique suisse;
- Contribuer au développement du système suisse d'information statistique en collaborant avec la Confédération, les autres cantons, les communes, les organismes régionaux, les milieux scientifiques, les milieux économiques, les partenaires sociaux et la corporation statistique internationale.

8.2. Objectifs de l'année

Dans son programme de législature, en particulier dans le volet de la nouvelle approche de l'Etat, le Conseil d'Etat préconise que le gouvernement et l'administration cantonale se dotent d'outils et d'instruments de pilotage modernes et adaptés à leur temps. Il affirme notamment que la statistique doit être capable de définir et de proposer des indicateurs scientifiquement et méthodologiquement irréprochables pour assurer le suivi et la gestion politique de ses mesures. Le fonctionnement de l'Etat pourra être amélioré grâce à la mise en place de nouveaux outils de pilotage, tels que mentionnés dans le vaste projet de redressement des finances et de réforme de l'Etat.

En outre, au même titre que les autres services centraux, le service de statistique doit pouvoir assister et seconder tous les départements dans la mise en œuvre et le suivi des réformes.

Les informations statistiques exploitées et produites par le service de statistique contribuent à:

- Améliorer la connaissance et l'analyse des phénomènes collectifs et leur évolution;
- Préparer, guider et évaluer les politiques publiques et en mesurer les effets;
- Répondre, dans la mesure du possible, aux besoins d'information des collectivités publiques, des milieux scientifiques, de l'économie, des partenaires sociaux, de divers groupes d'intérêts, des médias et du public en général;
- Réaliser des projets de recherche et des études prospectives d'intérêt général.

8.3. Ressources

Le service de statistique a été créé en 2011, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la statistique cantonale, adoptée par le Grand Conseil le 25 janvier 2011. Par ce geste fort, le Conseil d'Etat confère à la statistique un rôle transversal, voire central, renforcé et doté d'une meilleure visibilité à l'interne de l'administration cantonale, mais également envers ses partenaires et le public au sens large.

En termes de ressources humaines, à fin 2014, le service de statistique compte 5,4 emplois en équivalents plein temps (EPT).

Les ressources humaines 2014 sont réparties comme suit:

Chef de service	1 EPT
Assistante de direction	0,5 EPT
Chefs de projets	3,9 EPT

En plus des postes cités ci-dessus, une ressource du service de l'emploi effectue une partie de ses tâches statistiques dans les locaux du service de statistique. Ce partenariat répond à la volonté du Conseil d'Etat de rationaliser les compétences statistiques de l'administration en évitant une dispersion des forces et des ressources.

Le but de cette collaboration est de dégager des économies d'échelles et de profiter d'effets de synergie: échanges d'expériences, utilisation de logiciels statistiques spécifiques, connaissances dans le traitement et l'analyse de grandes bases de données, exploitation de données issues de sondage, etc.

En 2014, le service de statistique a procédé à l'actualisation de son catalogue de prestations et de ses activités. Cette démarche préparatoire en vue de sa gestion par enveloppe et mandat de prestations (GEM) a notamment permis de mettre en place le cadre nécessaire à la saisie des temps de travail, qui sera opérationnelle en 2015.

8.4. Activités/Réalisations

8.4.1. Tableaux de bord et cockpit pour le Conseil d'Etat

Dans le cadre du projet de réforme de l'Etat, il est prévu que le système de conduite de l'administration cantonale soit entièrement revu. L'un des éléments de ce système de pilotage est constitué par une batterie d'indicateurs statistiques centralisés sous la forme de tableaux de bord. Ils permettront de renseigner le Conseil d'Etat sur son environnement et sur l'avancement de son plan d'action, ainsi que sur l'état des ressources à disposition pour mener ses projets.

Les objectifs principaux de ce nouvel outil sont la maîtrise de l'information, la compréhension et le suivi chiffré des phénomènes et, si possible, l'anticipation des changements.

De nombreuses informations sont disponibles à différents niveaux et pourraient être exploitées sous la forme d'indicateurs statistiques. En outre, ce projet permettra d'exploiter des outils de visualisation et de présentation modernes de l'information, qui offrent de l'interactivité, du dynamisme et surtout une grande souplesse d'utilisation.

8.4.2. Résultats du recensement cantonal de la population

Le communiqué de presse présentant une partie des résultats du recensement cantonal de la population au 31 décembre 2013 a été publié le 7 février 2014. La population cantonale à la fin 2013 s'élevait à 176.241 habitants.

La publication du rapport exposant ces résultats de manière plus détaillée a été réalisée le 3 juillet 2014; le rapport contient de nombreux graphiques, tableaux et autres indicateurs cartographiques.

8.4.3. Participation à d'importants travaux du DFS

A l'instar de ces dernières années, le service de statistique a participé activement à l'élaboration et au suivi d'importants dossiers pilotés par le DFS, en étroite collaboration avec le service des communes, le service financier, le service des contributions et le secrétariat général du département.

Le service de statistique a tout d'abord participé activement à la mise en place et à l'accompagnement technique du projet de nouvelle bascule d'impôt entre l'Etat et les communes. Cette contribu-

tion a essentiellement consisté à élaborer des projections financières destinées tant à l'Etat qu'aux communes neuchâtelaises.

Toujours en lien direct avec la fiscalité, le service de statistique a pris part à l'élaboration et à l'implémentation du nouveau fonds intercommunal de répartition de l'impôt des personnes morales. Les principaux travaux réalisés en 2014 concernent la validation et l'apport des données sources (population, emplois) ainsi qu'un appui technique dans le cadre de l'automatisation informatisée des calculs de ce fonds.

Dernière contribution du service de statistique dans le domaine des flux financiers intercommunaux durant l'année 2014: le nouveau système péréquatif intercommunal. Acceptée par le Grand Conseil en fin d'année, la modification du volet péréquatif des ressources a demandé de nombreuses simulations chiffrées et un nombre important d'heures afin d'expliquer et de matérialiser les enjeux de cette réforme.

8.4.4. Étude démographique des flux migratoires de l'année 2012

Pour la première fois, les fichiers envoyés de manière trimestrielle à l'OFS, et sur lesquels le Recensement cantonal de la population est basé, ont été utilisés afin de réaliser une analyse des flux migratoires.

Ces fichiers contiennent de nombreuses données relatives aux habitants présents à la date de référence ainsi que des informations sur les personnes arrivées, parties, nées et décédées dans une commune neuchâtelaise durant les douze mois précédant cette même date de référence. Ils permettent d'identifier les flux naturels (naissances/décès) et migratoires (arrivées/départs) durant une année donnée.

Les informations relatives aux personnes (commune de domicile, sexe, âge, état civil, type de permis de séjour, etc.) rendent possible la réalisation d'une étude démographique de ces mouvements migratoires. Seules les personnes installées dans le canton de Neuchâtel en domicile principal ont été incluses dans cette analyse.

L'analyse réalisée en 2014 présente les arrivées et départs effectués vers et depuis le canton de Neuchâtel au cours de l'année 2012. Les personnes arrivées d'un autre pays et celles parties à l'étranger constituent les flux internationaux. Celles provenant de et partant vers un autre canton composent les mouvements migratoires intercantonaux.

Ce document a été effectué dans le cadre de l'analyse des flux de contribuables. Il a permis d'allier données fiscales et relatives à la fortune aux informations démographiques. Sa publication est prévue dans le courant de l'année 2015.

Les mouvements migratoires entre communes neuchâtelaises n'ont pas été traités dans cette étude mais feront l'objet d'une analyse ultérieure.

8.4.5. Transmission d'informations des gérances aux Contrôles des habitants communaux

Depuis 2010, chaque personne résidant en Suisse et inscrite dans les registres communaux des habitants possède un identificateur de bâtiment et de logement provenant du Registre fédéral des bâtiments et logements (RegBL) géré par l'OFS. Ce registre recense tous les bâtiments à usage d'habitation se trouvant sur le territoire de la Suisse et les communes procèdent à sa mise à jour continue, en fonction des modifications de leur parc de bâtiments et de logements.

Selon la Loi concernant l'harmonisation des registres officiels de personnes et le contrôle des habitants (LHRCH, articles 16 et 17), les gérances et propriétaires de logements sont tenus d'indiquer ces deux identificateurs sur les nouveaux contrats de baux à loyer. Par ailleurs, ils doivent également indiquer aux communes concernées chaque déménagement de leurs locataires.

En 2014, le service de statistique a donc rempli son rôle de garant de la qualité des informations saisies dans les registres, en collaboration avec les gérants de biens immobiliers.

En premier lieu, il leur a fourni des directives ainsi qu'un soutien actif dans la procédure d'obtention de ces deux identificateurs auprès de l'OFS.

Dans un deuxième temps, les gérances ont eu la possibilité de se connecter à une plateforme Web mise à disposition par l'OFS afin de transmettre aux Contrôles des habitants communaux les données relatives aux déménagements de leurs locataires.

Le service de statistique a assisté les gérances et les communes neuchâteloises dans les différentes phases de ce processus de mise en application de la LHRCH.

8.4.6. Enquête annuelle sur les logements et les locaux industriels ou commerciaux vacants dans le canton de Neuchâtel

Le service de statistique procède chaque année depuis 1994 à un dénombrement des logements ainsi que des locaux industriels ou commerciaux vacants dans le canton de Neuchâtel. La date de référence pour ce recensement est fixée au 1^{er} juin.

Conformément aux législations fédérales et cantonales, tous les propriétaires, gérants d'immeubles et communes sont tenus de participer à cet inventaire. Le service gère chaque étape de cette enquête et rend publics les résultats de ce dénombrement par deux communiqués de presse (logements / locaux industriels ou commerciaux) ainsi que par la publication de tableaux statistiques sur la page de son site Internet.

Un taux de vacance des logements, selon le nombre de pièces et par commune, est produit par cette enquête. L'application de ce taux de pénurie est fixée dans un arrêté annuel déterminant le champ d'application de la loi limitant la mise en vente d'appartements loués (LVAL).

Depuis 2013, et à la demande de la Commission pour la mise en vente d'appartements loués (CVAL), le service de statistique calcule également le taux de vacance pour les communes neuchâteloises selon leur configuration de 2008, à savoir 62 communes. Il s'agit d'un traitement complémentaire à celui des 37 communes officielles.

8.4.7. Statistique de la formation obligatoire et postobligatoire

Comme chaque année, le service de statistique apporte son soutien au service de l'enseignement obligatoire (SEO) et au service des formations postobligatoires (SFPO), par exemple en livrant à l'OFS les fichiers de microdonnées permettant d'élaborer quantités de statistiques sur les élèves, les enseignants et les taux de réussites des diplômes délivrés dans le canton. Le service de statistique apporte également son appui sur des questions de méthodologie, par exemple sur des études ponctuelles d'évaluation de moyens d'enseignement dans le cadre de l'enseignement obligatoire.

8.4.8. Publication des indicateurs de l'enseignement obligatoire

En 2014 a été finalisée la publication sur Internet des nouveaux indicateurs de l'enseignement obligatoire. Réalisés en étroite collaboration avec le service de l'enseignement obligatoire, ces indicateurs sont des diagrammes interactifs qui fournissent des informations précises et offrent à l'internaute la possibilité d'interagir dynamiquement avec celles-ci.

Ces indicateurs permettent entre autres de mettre à disposition du public des séries temporelles facilitant ainsi la mesure de tendances sur plusieurs années scolaires. Sur certains d'entre eux, des seuils fixes ont également été ajoutés, permettant aux directions d'école de vérifier leur situation.

Chaque année durant le mois de novembre, les indicateurs sont mis à jour à partir des derniers chiffres de l'année scolaire en cours. Bien évidemment, le service de statistique s'assure d'une to-

tale cohérence avec les autres statistiques de référence comme par exemple le Mémento de l'école neuchâteloise.

Ajouté à ces indicateurs, les prévisions d'effectifs d'élèves sont également maintenant diffusées. On peut trouver ces indicateurs ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires sur le site du service de statistique sous le domaine scolarité et formation: www.ne.ch/stateduc.

8.4.9. Analyse de l'évolution des notes des élèves

Pour le compte de la direction du SEO, le STAT a réalisé une analyse comparative des notes des élèves de 11e année HarmoS.

La forme de cette analyse consiste en une série de graphiques interactifs et de tables de contingence. Partant du principe que les moyennes des notes obtenues par des groupes d'élèves peuvent être comparées, même si les élèves appartiennent à des sections différentes, plusieurs hypothèses peuvent être testées de manière fiable. Par exemple, les indicateurs graphiques permettent de vérifier si, sur une période de 6 semestres, le comportement évolutif de 5% des élèves les plus faibles de section préprofessionnelle par rapport aux 5% des élèves les plus faibles de la section maturité. Le rôle du service de statistique est de fournir des outils permettant de répondre à ce genre de question en apportant des éléments objectifs et mesurables.

8.4.10. Informatisation des données financières communales

En parallèle aux statistiques financières de l'Etat, le service de statistique produit chaque année des fiches financières regroupant les données fiscales, financières ainsi que les indicateurs financiers de chacune des communes du canton. Ces fiches disponibles sur le site Internet du service de statistique sont produites, pour l'essentiel, à l'aide des données financières fournies par le service des communes.

Jusqu'en 2012, ces données financières étaient tirées manuellement des comptes et des budgets communaux par les collaborateurs du service des communes ne disposant de ces documents qu'au format papier. Ce procédé présentait plusieurs inconvénients notamment en termes de temps de traitement et de risques liés à une saisie manuelle (erreurs de reporting).

Afin d'améliorer et de rationaliser ce processus, le service de statistique, en étroite collaboration avec le service des communes et le service informatique de l'entité neuchâteloise, a mis en production une base de données informatisée regroupant les données financières (budget et comptes) des 37 communes neuchâteloises. Initié en 2013, puis consolidé au cours de l'année 2014, le processus de transmission des comptes communaux après bouclage (fonctionnement, investissements et bilan) via le guichet unique est désormais pleinement opérationnel. Le traitement des données par le service des communes s'en trouve ainsi considérablement amélioré et permet également d'entrevoir d'intéressantes perspectives opérationnelles et informatiques dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau modèle comptable harmonisé des collectivités publiques (MCH2).

8.4.11. Tableaux de bord destinés aux communes neuchâteloises

Outre la diffusion de diverses statistiques auprès de la population, l'une des principales missions du service de statistique consiste à proposer des constats chiffrés selon une approche scientifique et rigoureuse afin d'apporter un appui décisionnel aux responsables politiques et administratifs. Cette prérogative, qui s'inscrivait uniquement dans le cadre de l'administration cantonale jusqu'à la mise en application de la nouvelle loi cantonale sur la statistique en 2011, est désormais transposable à d'autres entités et notamment aux communes.

Toujours à l'affût de nouvelles technologies susceptibles d'améliorer la compréhension et la présentation graphique des statistiques, le service s'est doté d'un nouvel outil informatique qui a comme particularité de permettre une visualisation simple et rapide de cartes, graphiques et tableaux via un simple navigateur Web. Ce nouveau logiciel, lié aux nombreuses bases de données gérées par le service de statistique, s'est rapidement imposé comme potentiellement utile pour la gestion administrative des communes. Qu'il s'agisse d'indicateurs relatifs à la population, à l'em-

ploi, aux bâtiments, aux logements, à la fiscalité, aux finances et à bien d'autres encore, cette approche novatrice a pour but d'apporter des constats précis et profitables dans de nombreux domaines, notamment la gestion des déchets, l'organisation de l'accueil de la petite enfance, la gestion des soins à domicile, l'aménagement du territoire et la planification des transports.

Suite à la présentation de ce nouvel outil aux grandes communes durant l'année 2013, quatre d'entre elles ont pris la décision de participer à cet ambitieux projet depuis le mois de juin 2014. D'autres collectivités publiques semblent également intéressées et devraient venir se greffer au projet au cours de l'année 2015.

Outre la mise à jour régulière des indicateurs existants, de nouveaux domaines seront mis en ligne en 2015, avec notamment les flux de population et l'analyse de la composition des ménages.

8.4.12. Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ)

En 2014, le service de statistique a poursuivi la mise en œuvre des missions de l'Observatoire visant à approfondir davantage la connaissance transfrontalière du territoire de l'Arc jurassien. Dans cette optique, le service a réalisé les projets inscrits dans le programme annuel de travail de l'OSTAJ et a enrichi ses travaux par de nouvelles analyses transfrontalières.

- **Aire de proximité Mont d'Or – Chasseron - Éclairage statistique**

A l'occasion de la manifestation annuelle de l'aire de proximité Mont d'Or - Chasseron qui s'est déroulée le 1^{er} juillet 2014 à Pontarlier, l'OSTAJ a produit une fiche descriptive sur les évolutions récentes de l'aire. Cette publication a fait l'objet d'une présentation devant les responsables politiques de l'aire de proximité Mont d'Or - Chasseron le 1^{er} juillet 2014.

- **Indicateurs de contexte interreg – "2013: une année de légère reprise"**

Comme chaque année, le programme opérationnel de coopération territoriale européenne Interreg IV France-Suisse a renouvelé sa commande à l'OSTAJ pour actualiser les indicateurs portant sur la situation socio-économique des territoires frontaliers de l'Arc jurassien et du Bassin lémanique. Cette année, la demande de données a porté également sur le canton de Fribourg. Dans ce cadre, l'OSTAJ a produit un rapport de 24 pages pour actualiser son diagnostic annuel du territoire. Cette publication a fait l'objet d'une présentation lors du comité de suivi annuel du programme qui s'est déroulé le 28 juin 2014.

- **La main-d'œuvre frontalière dans l'Arc jurassien**

Cette nouvelle étude de l'OSTAJ retrace l'évolution de la main-d'œuvre frontalière depuis la mise en place des accords de libre circulation des personnes, elle dresse un portrait des caractéristiques des frontaliers de l'Arc jurassien suisse. Qui sont-ils? Quelles professions exercent-ils? Où résident-ils? Il en ressort que grâce à la mise en place de l'ALCP et une conjoncture économique favorable en Suisse, le nombre de frontaliers employés dans l'Arc jurassien suisse a plus que doublé sur onze ans. Le profil des emplois occupés par les frontaliers s'est également diversifié durant cette période.

Cette publication, réalisée sur l'impulsion du service de statistique, a fait l'objet d'un communiqué de presse et a été diffusée auprès des destinataires des quatre cantons de l'Arc jurassien suisse en décembre 2014.

- **Une forte mobilité des actifs dans l'Arc jurassien**

Non prévue initialement dans le programme de travail de l'OSTAJ, cette analyse a été proposée par le STAT afin de compléter l'étude sur la main-d'œuvre frontalière pour tenir compte de l'ensemble des flux pendulaires (travailleurs pendulaires entre cantons suisses, travailleurs détachés et travailleurs de courte durée). Cette analyse supplémentaire a mis en évidence la forte mobilité des actifs dans l'Arc jurassien et leur rôle dans l'équilibre entre l'offre d'emplois sur un territoire et le profil des actifs qui peuvent les occuper. Elle a également démontré que l'attractivité des cantons de l'Arc jurassien suisse ne se limite pas seulement aux frontaliers mais également à la main-d'œuvre en provenance des autres cantons suisses.

Cette publication a fait l'objet d'un communiqué de presse et a été diffusée auprès des destinataires des quatre cantons de l'Arc jurassien suisse en décembre 2014.

- **Autres analyses**

Durant l'année 2014, l'OSTAJ a également amorcé deux autres analyses; la première concerne le diagnostic du secteur agricole dans l'Arc jurassien franco-suisse (structures et activités des exploitations, surfaces agricoles, emplois agricoles, élevage, etc.) et la seconde actualise la publication produite en 2009 sur les salaires dans l'Arc jurassien. Ces analyses seront publiées durant les premiers mois de l'année 2015.

Le service de statistique a également assumé la présidence du Comité Opérationnel de l'OSTAJ pour 2014 et la mise en œuvre opérationnelle du projet. Ainsi, il a pleinement assuré son rôle de responsable de l'Observatoire côté suisse. Il a conduit, conjointement avec l'Insee Franche-Comté, l'animation des travaux de l'OSTAJ avec l'organisation de nombreuses séances de travail, l'élaboration du programme de travail ou encore l'examen de nouveaux projets. Au niveau administratif, le service de statistique assure la diffusion, côté suisse, de toutes les publications de l'OSTAJ.

De janvier 2014 à décembre 2014, le service de statistique a mis à disposition de l'OSTAJ un total de 197 jours/homme pour mener à bien les projets inscrits dans le programme annuel de travail.

- **Réponses à la demande**

Le service de statistique a pris en charge de nombreuses demandes d'informations et de données adressées à l'OSTAJ durant l'année 2014. Il a consacré 18 jours à ces réponses ponctuelles qui contribuent à une meilleure visibilité des travaux de l'OSTAJ.

- **Atlas cartographique de l'Arc jurassien**

Au cours de l'année 2014, le service de statistique a effectué la mise à jour de l'ensemble des informations franco-suisse dans l'Atlas cartographique de l'Arc jurassien. En outre, la nouvelle version de cet Atlas, présentée lors du forum de l'OSTAJ 2013, a suscité l'intérêt de nombreuses personnes, raison pour laquelle le service de statistique a proposé une formation de prise en main de cette application. Cette formation s'est déroulée le 13 juin à Pontarlier et a réuni une dizaine de personnes. Le service a également produit un guide d'utilisation détaillé de l'Atlas cartographique.

- **Gestion et enrichissement du site Internet**

De même, le service de statistique a assumé la gestion technique et la mise à jour régulière du contenu du site Internet de l'OSTAJ en 2014. Les analyses statistiques produites, les indicateurs conjoncturels trimestriels ainsi que tous les documents et supports présentés lors des opérations de communication ont été diffusés sur le site Internet.

- **Indicateurs conjoncturels transfrontaliers**

Chaque trimestre, l'OSTAJ publie des indicateurs conjoncturels sur le marché du travail de l'Arc jurassien sous forme de tableaux, de graphiques et d'un commentaire. Pour 2014, le service de statistique s'est chargé de la réalisation d'un document harmonisé franco-suisse (tableaux graphiques et commentaires) et de la mise en ligne sur le site Internet. Cette opération s'est déroulée en février, mai, septembre et novembre 2014.

8.4.13. Internalisation de l'annuaire statistique

L'annuaire statistique, en tant qu'ouvrage de référence en matière de statistique publique cantonale et communale, constitue l'une des principales publications que le service de statistique propose chaque année à un large public.

Une refonte de l'annuaire statistique a été opérée en 2012, permettant une meilleure vision des statistiques et lui donnant une image plus actuelle.

Dans cette même réflexion, et afin de rationaliser les coûts à la charge de l'Etat, l'internalisation du processus de mise en page de l'annuaire a permis de mettre à jour les tableaux, graphiques et cartes de l'annuaire de manière autonome. Grâce à une brève formation spécifique, tout le travail de mise en page par un partenaire externe a pu être économisé.

8.4.14. PIB et étude sur le tourisme dans le canton

En collaboration avec la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI), la Banque cantonale neuchâteloise (BCN) et le service de l'économie, le service de statistique a participé à étude conjointe présentant la situation économique neuchâteloise (PIB) et un focus sur un secteur d'activité en particulier (le tourisme dans le canton). Les résultats, présentés lors d'une manifestation organisée par la CNCI, ont fait l'objet d'une publication et d'un communiqué de presse, diffusés en novembre 2014.

8.4.15. Collaborations

Les services et offices régionaux de statistiques suisses se réunissent au sein de plusieurs conférences régionales. La Conférence des offices romands et tessinois de statistique (CORT) et son homologue, la Conférence alémanique des offices régionaux de statistique (DRSA) sont réunis en une instance faîtière: la Conférence des offices régionaux de statistique (CORSTAT). En 2014, les dossiers principaux traités dans le cadre de ces conférences ont été les suivants:

- De nombreux échanges entre l'OFS et les offices régionaux de statistiques ont eu lieu en 2014 au sujet de l'exploitation des résultats de l'enquête suisse sur la structure des salaires que plusieurs cantons romands régionalisent. Ces informations ne sont en effet plus disponibles à des niveaux suffisamment précis pour permettre une interprétation détaillée par branche.
- La statistique de la formation a également fait l'objet d'une présentation et de discussions intéressantes, notamment en raison des nombreuses évolutions et mutations que cette statistique subit.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, et pour une durée de trois ans, la présidence de la CORT est assurée par le chef du service neuchâtelois de statistique, M. Gérard Geiser. Dans ce cadre, il a organisé et présidé quatre réunions par année, qui ont permis des échanges fructueux. Des invités externes sont venus présenter diverses statistiques, telles que la statistique de l'emploi, la nouvelle définition des agglomérations, la cartographie statistique sur Internet ou encore le recensement fédéral de la population et ses enquêtes thématiques.

Le service de statistique collabore avec d'autres partenaires nationaux et internationaux. L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) français de la région de Franche-Comté constitue son interlocuteur privilégié pour toutes les statistiques couvrant la région de l'Arc jurassien.

Le chef du service neuchâtelois de statistique préside en outre la Fondation interjurassienne pour la statistique (FISTAT) depuis 2013. Elle réunit les activités statistiques du canton du Jura et du Jura bernois. Suite au refus populaire portant sur la réflexion d'un nouveau canton (JU et JU-Be), l'avenir de la FISTAT en tant qu'entité interjurassienne fait l'objet de nombreuses discussions.

8.4.16. Demandes ponctuelles et sollicitations

En tant que service central, le service de statistique est régulièrement consulté dans le cadre de projets de grande envergure. En 2014, il a été sollicité à dix reprises pour se prononcer sur divers dossiers.

En plus des projets spécifiques brièvement présentés ci-dessus, le service de statistique répond quotidiennement à des demandes de renseignement liées aux différents domaines de connaissances statistiques. Dans le courant de l'année 2014, le STAT a reçu et traité 146 demandes ponctuelles, qui ont engendré plus de 193 heures d'exécution. Un quart d'entre elles émanaient de l'administration cantonale et les trois quarts du public en général (étudiants, entreprises, Universités, communes, etc.).

En outre, en 2014, près de 11.000 cartes statistiques interactives ont été générées dans l'atlas statistique en ligne (www.ne.ch/cartostat). Ce sont ainsi plus de 30 cartes qui ont été produites en moyenne chaque jour.

Enfin, le site Internet du service de statistique a fait l'objet de plus de 60.000 pages vues au cours de l'année 2014, soit près de 5000 pages vues par mois.

8.5. Perspectives

Les perspectives de développement pour le service de statistique sont multiples en 2015. Parmi les principales, on peut citer les éléments suivants.

En collaboration avec le système d'information du territoire neuchâtelois (SITN/SGRF), une version mobile de l'atlas statistique cantonal sera mise en place, afin de s'adapter aux différents modes de visualisation et aux habitudes actuelles d'accès à l'information sur différentes plateformes (smart-phones, tablettes et autres périphériques mobiles).

L'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien fêtera ses 10 ans d'existence en 2015 et profitera d'un forum pour diffuser les dernières statistiques franco-suissees dans plusieurs domaines. À cette occasion, la ligne graphique de ses publications sera rafraîchie.

Une attention particulière sera portée en 2015 sur la poursuite du projet de cockpit pour le Conseil d'Etat et pour les départements de l'administration cantonale. Un prototype sera réalisé pour le département de l'économie et de l'action sociale.

Les statistiques de population seront étudiées de façon plus précise et feront l'objet d'une nouvelle analyse, en particulier sur les flux migratoires entre le canton de Neuchâtel, les autres cantons et l'étranger. Le développement de statistiques des ménages sera également examiné, sur la base des registres administratifs.

9. ETABLISSEMENTS AUTONOMES

En application de l'ordonnance du 7 novembre 2007 sur la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, les tâches et les dépenses résultant des prestations individuelles de l'AVS et de l'AI sont assumées en totalité par la Confédération.

En ce qui concerne les prestations complémentaires AVS/AI, elles restent assumées conjointement par la Confédération (5 huitièmes) et les cantons (3 huitièmes), selon la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI du 6 octobre 2006 (art. 13).

Dès lors, la répartition 2014 des charges AVS/AI s'établit comme suit:

1. 1. Dépenses relatives à l'application de la loi fédérale sur l'AVS et de la loi fédérale sur l'AI:

	Fr.	Fr.
Remise de cotisation AVS	1.520.872,70	1.520.872,70

1. 2. Dépenses relatives à l'application de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI:

	Fr.	
AVS	64.307.338,70	
./. subventions fédérales	<u>18.973.120,35</u>	
	45.334.218,35	45.334.218,35
Frais administratifs PC AVS	1.287.786,35	
./. subventions fédérales	<u>784.497.—</u>	
	503.289,35	503.289,35
	Fr.	
AI	44.184.686,60	
./. subventions fédérales	<u>17.633.827,25</u>	
	26.550.859,35	26.550.859,35
Frais administratifs PC AI	972.084,45	
./. subventions fédérales	<u>591.813.—</u>	
	380.271,45	380.271,45
Total chiffre 2		72.768.638,50

Détermination du montant total des dépenses relatives aux charges AVS/AI/PC 2014:

	Fr.	
Total chiffre 1 ci-dessus	1.520.872,70	
Total chiffre 2 ci-dessus	<u>72.768.638,50</u>	
Total	74.289.511,20	74.289.511,20

9.1. Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC)

La caisse cantonale neuchâteloise de compensation présente un rapport de gestion séparé.

9.2. Office de l'assurance-invalidité (OAI)

L'office de l'assurance-invalidité présente un rapport de gestion séparé.

9.3. Centre neuchâtelois d'insertion professionnelle (CNIP)

Le centre neuchâtelois d'insertion professionnelle présente un rapport de gestion séparé.

9.4. Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance chômage (CCNAC)

La caisse cantonale neuchâteloise d'assurance chômage présente un rapport de gestion séparé.

TABLE DES MATIERES

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ACTION SOCIALE.....	1
1. EN BREF.....	1
1.1. Introduction.....	1
1.2. Service de l'économie.....	3
1.3. Service de l'emploi.....	4
1.4. Service des migrations.....	4
1.5. Service de la cohésion multiculturelle.....	5
1.6. Service de l'action sociale.....	5
1.7. Service de statistique.....	6
2. Secrétariat général.....	7
2.1. Missions.....	7
2.2. Ressources.....	7
2.3. Événements principaux.....	7
2.4. Activités/Réalisations.....	8
2.5. Perspectives.....	10
3. Service de l'économie.....	11
3.1. Missions.....	11
3.2. Ressources.....	11
3.3. Événements principaux.....	11
3.4. Activités/Réalisations.....	12
3.5. Perspectives.....	23
4. Service de l'emploi.....	25
4.1. Missions.....	25
4.2. Objectifs de l'année.....	25
4.3. Ressources.....	25
4.4. Événements principaux.....	26
4.5. Activités/réalisations.....	31
4.6. Perspectives.....	39
5. Service des migrations.....	43
5.1. Missions.....	43
5.2. Ressources.....	43
5.3. Événements principaux.....	43
5.4. Activités/Réalisations.....	44
5.5. Perspectives.....	53
6. Service de la cohésion multiculturelle.....	55
6.1. Missions.....	55
6.2. Objectifs de l'année.....	55
6.3. Ressources.....	55
6.4. Événements principaux.....	55
6.5. Activités/Réalisations.....	56
6.6. Perspectives.....	64
7. Service de l'action sociale.....	65
7.1. Missions.....	65
7.2. Objectifs de l'année.....	65
7.3. Ressources.....	66
7.4. Événements principaux.....	66
7.5. Activités/Réalisations.....	67
7.6. Perspectives.....	78
8. Service de statistique.....	81
8.1. Missions.....	81
8.2. Objectifs de l'année.....	81
8.3. Ressources.....	81
8.4. Activités/Réalisations.....	82
8.5. Perspectives.....	89

9.	ETABLISSEMENTS AUTONOMES.....	91
9.1.	Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC)	92
9.2.	Office de l'assurance-invalidité (OAI)	92
9.3.	Centre neuchâtelois d'insertion professionnelle (CNIP)	92
9.4.	Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance chômage (CCNAC).....	92